

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, September 23, 2024

The Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs met with videoconference this day at 4:32 p.m. [ET] to study bill C-20, An Act establishing the Public Complaints and Review Commission and amending certain Acts and statutory instruments.

Senator Tony Dean (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure to keep your earpieces away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, please place it face down on the sticker placed on the table for this purpose. Thank you all for your cooperation.

Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs. I'm Tony Dean, a senator from Ontario and chair of the committee. I'm joined today by a number of our fellow committee members. I welcome them to introduce themselves, beginning with our deputy chair.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

Senator Carignan: Good afternoon. Claude Carignan from Quebec.

[*English*]

Senator Richards: Dave Richards from New Brunswick.

Senator Patterson: Rebecca Patterson from Ontario.

Senator M. Deacon: Welcome. Marty Deacon, Ontario.

Senator Cotter: Brent Cotter, a senator for Saskatchewan. I'm not officially a member of the committee but officially very interested in this bill.

[*Translation*]

Senator Dalphond: Pierre Dalphond from the De Lorimier division of Quebec.

Senator Cardozo: Andrew Cardozo from Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 23 septembre 2024

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants se réunit aujourd'hui, à 16 h 32 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-20, Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires.

Le sénateur Tony Dean (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Avant de commencer, je demanderais à tous les sénateurs et autres participants en personne de consulter les cartes sur la table pour connaître les consignes visant à prévenir les incidents liés aux retours de son. Veuillez tenir votre oreillette éloignée de tous les microphones à tout moment. Quand vous n'utilisez pas votre oreillette, placez-la, face vers le bas, sur l'autocollant placé sur la table à cet effet. Merci à tous pour votre coopération.

Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants. Mon nom est Tony Dean, sénateur de l'Ontario et président du comité. Plusieurs de nos collègues membres du comité sont aujourd'hui présents. Je les invite à se présenter, en commençant par notre vice-président.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec

Le sénateur Carignan : Bonjour. Claude Carignan, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Richards : Dave Richards, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Patterson : Rebecca Patterson, de l'Ontario.

La sénatrice M. Deacon : Bienvenue. Marty Deacon, de l'Ontario.

Le sénateur Cotter : Brent Cotter, sénateur de la Saskatchewan. Je ne fais pas officiellement partie du comité, mais ce projet de loi m'intéresse officiellement au plus haut point.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, de la division De Lorimier, au Québec.

Le sénateur Cardozo : Andrew Cardozo, de l'Ontario.

[English]

Senator Omidvar: Ratna Omidvar, Ontario. I'm not a regular member of this committee, but I am the sponsor of this bill.

Senator McNair: John McNair from the province of New Brunswick. I'm replacing Senator Kutcher today.

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

The Chair: I am joined to my left by Ericka Paajanen, our steadfast clerk, and to my right, Mr. Ariel Shapiro and Anne-Marie Therrien-Tremblay, who serve us so capably as our Library of Parliament analysts.

Today we begin our consideration of Bill C-20, An Act establishing the Public Complaints and Review Commission and amending certain Acts and statutory instruments.

Before we proceed, I have a declaration of private interest. Senators, I'd like to inform you that Senator Anderson has made a written declaration of a private interest regarding Bill C-20. The retraction shall be recorded in the minutes of proceedings of the committee.

I'd also like to share that, in 2015, our committee produced a report entitled *Vigilance, Accountability and Security at Canada's Borders*. The second recommendation called for an independent civilian review and complaints body for the Canada Border Services Agency, or CBSA, which is exactly what this bill intends to do. I thank my colleagues to the right for reminding us of this.

To kick off this work, I'm pleased to welcome the Honourable Dominic LeBlanc, Minister of Public Safety, Democratic Institutions and Intergovernmental Affairs. Minister LeBlanc is accompanied by the following officials. From Public Safety Canada, we have Randall Koops, Director General, International and Border Policy, Portfolio Affairs and Communications Branch; and Philippe Roseberry, Director, Border Policy, Portfolio Affairs and Communications Branch. From the Royal Canadian Mounted Police, we have Bryan Larkin, Acting Commissioner, Specialized Policing Services; and Alfredo Bangloy, Assistant Commissioner, Professional Responsibility Sector. From the Canada Border Services Agency, we have Cathy Maltais, Director, Finance and Corporate Management Branch, Recourse Directorate.

Thank you all for joining us today. Many of you are with us again as returning witnesses, and we thank you for that.

Minister LeBlanc, I now invite you to provide your opening remarks. You can begin whenever you are ready.

[Traduction]

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, de l'Ontario. Je ne fais pas officiellement partie du comité, mais je suis la marraine de ce projet de loi.

Le sénateur McNair : John McNair, du Nouveau-Brunswick. Je remplace aujourd'hui le sénateur Kutcher.

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

Le président : Je suis accompagné à ma gauche par Mme Ericka Paajanen, notre fidèle greffière, et à ma droite par M. Ariel Shapiro et Mme Anne-Marie Therrien-Tremblay, nos très compétents analystes de la Bibliothèque du Parlement.

Nous entamons aujourd'hui l'examen du projet de loi C-20, Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires.

Avant de commencer, je souhaite vous communiquer une déclaration d'intérêts personnels. Chers collègues, la sénatrice Anderson a fait par écrit une déclaration d'intérêts personnels concernant le projet de loi C-20. La rétractation sera consignée dans le procès-verbal du comité.

Je vous informe également qu'en 2015, notre comité a produit un rapport intitulé *Vigilance, reddition de comptes et sécurité aux frontières du Canada*, dont la deuxième recommandation prônait la création d'un organisme civil indépendant d'examen des plaintes pour les activités de l'Agence des services frontaliers du Canada, ce qui est exactement l'objet de ce projet de loi. Je remercie mes collègues assis à ma droite de nous l'avoir rappelé.

Pour lancer ces travaux, nous avons le plaisir d'accueillir l'honorable Dominic LeBlanc, ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales, qui est accompagné des fonctionnaires suivants : de Sécurité publique Canada, Randall Koops, directeur général, Politiques internationales et frontalières, Secteur des affaires du portefeuille et des communications, et Philippe Roseberry, directeur, Politiques frontalières, Secteur des affaires du portefeuille et des communications; de la Gendarmerie royale du Canada, Bryan Larkin, commissaire par intérim, Services de police spécialisés, et Alfredo Bangloy, commissaire adjoint, Secteur de la responsabilité professionnelle; et de l'Agence des services frontaliers du Canada, Cathy Maltais, directrice, Direction générale des finances et de la gestion organisationnelle, Direction des recours.

Merci à tous de votre présence aujourd'hui. Plusieurs d'entre vous ont déjà comparu devant le comité, et nous vous en remercions.

Monsieur le ministre LeBlanc, je vous invite maintenant à présenter votre déclaration liminaire, dès que vous serez prêt.

Hon. Dominic LeBlanc, P.C., M.P., Minister of Public Safety, Democratic Institutions and Intergovernmental Affairs: Senator, thank you. I'm like the Boy Scouts; I'm always ready.

Thank you, senators, for having me here again. Thank you for introducing my colleagues from the portfolio who are with us. I've prepared about a 45-minute introductory set of comments and look forward to the conversation and exchange with senators.

[*Translation*]

As I was saying earlier, I am pleased to be with you today to speak to Bill C-20.

This bill fulfills a long-standing commitment to improve the RCMP's complaints and review mechanism, and establishes for the first time a civilian review body for the Canada Border Services Agency, or CBSA, through the creation of the Public Complaints and Review Commission, or PCRC.

As some of you will recall — and you mentioned it yourself, Mr. Chair — efforts to establish an external review body for the CBSA began in the Senate, with the introduction of two bills in 2014 and 2015.

Our government then introduced bills in 2019 and 2020, which died on the Order Paper and would have made changes similar to those in the bill before us.

[*English*]

This bill builds on the government's previous legislative proposals and has been refined by the House of Commons committee process into the bill that is before you now.

Bill C-20 will increase the diversity of the Public Complaints and Review Commission, or PCRC, members to ensure the commission reflects the population it serves; increase transparency and accountability through additional reporting requirements to Parliament; extend the PCRC mandate to RCMP reservists; reinforce the autonomy of the PCRC — that's the new public complaints and review commission — by providing it with more discretion within its mandate; provide the first statutory basis for the reporting of race and demographic disaggregated data about complaints; and increase accessibility to the complaints and review process.

The bill reflects what we've heard from reports, experts — including, as you mentioned, Mr. Chair, the work done by this chamber for over more than a decade — and communities that

L'hon. Dominic LeBlanc, c.p., député, ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires gouvernementales : Merci monsieur le président. Comme les scouts, je suis toujours prêt.

Merci, honorables sénateurs, de m'accueillir à nouveau. Merci d'avoir présenté mes collègues du portefeuille qui m'accompagnent aujourd'hui. J'ai préparé une série de commentaires introductifs d'environ 45 minutes, qu'il me fera plaisir de discuter avec vous.

[*Français*]

Comme je le disais plus tôt, je suis heureux de me joindre à vous aujourd'hui pour parler du projet de loi C-20.

Ce projet de loi répond à un engagement de longue date d'améliorer le mécanisme de plainte et d'examen de la GRC et d'établir pour la première fois un organe d'examen civil pour l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) par la création de la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public (CETPP).

Comme certains d'entre vous s'en souviendront — et vous en avez vous-même parlé, monsieur le président —, les efforts visant à mettre en place un organe d'examen externe pour l'ASFC ont commencé au Sénat, avec l'introduction de deux projets de loi en 2014 et 2015.

Notre gouvernement a ensuite présenté des projets de loi en 2019 et 2020, qui sont morts au Feuilleton et qui auraient apporté des changements similaires à ceux que contient le projet de loi que nous étudions.

[*Traduction*]

Ce projet de loi, qui s'appuie sur les précédentes propositions législatives du gouvernement, a été peaufiné par le truchement du processus d'étude en comité de la Chambre des communes pour prendre la forme qui vous est soumise aujourd'hui.

Le projet de loi C-20 rehaussera la diversité de la composition de la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public (CETPP), de manière à ce qu'elle reflète la population servie; il augmentera la transparence et la reddition de comptes en ajoutant de nouvelles exigences de production de rapports au Parlement; il élargira le mandat de la CETPP aux réservistes de la GRC; il renforcera l'autonomie de la commission en lui accordant un plus grand pouvoir discrétionnaire dans l'exercice de son mandat; il fournira le premier fondement législatif pour la communication de données désagrégées selon la race et la démographie au sujet des plaintes; et il rendra plus accessible le processus de dépôt et d'examen des plaintes.

Le projet de loi fait écho au contenu des rapports et aux propos des experts — y compris, comme vous l'avez mentionné, monsieur le président, les travaux menés en cette chambre depuis

have had significant interactions with both the RCMP and the CBSA.

Moreover, as senators know, our government has budgeted an additional \$112.3 million to ensure that the PCRC has the resources it needs to fulfill its important mandate.

[*Translation*]

The bill responds to a long-standing call by academics, civil society organizations, the Senate, as I mentioned, and Indigenous groups for the creation of an independent review body for the CBSA.

It integrates recommendations made by the chairperson of the current Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP.

It also reflects the recommendations of the Nova Scotia Mass Casualty Commission report.

It responds to a 2022 Federal Court decision that imposed stricter deadlines for the RCMP to respond to the commission.

It also responds to the recommendations made by the jury of the Office of the Chief Coroner of Ontario in the inquest into the death of an immigrant detained by the CBSA.

[*English*]

Honourable senators, this is a thoughtful, carefully crafted bill. A long time ago, I lost the illusion that we should claim legislative perfection, but we think it is an important piece of legislation that has existed in various iterations for a long time now. It fills the remaining gaps in our law enforcement civilian review framework. After the incorporation of some amendments, as I said, from the House standing committee, this bill received unanimous support in the House of Commons.

Civilian review is an essential element of public trust and confidence in the rule of law. As I look around the table, many senators have considerably more experience in understanding the nuance of something as important as that than I would, but I hope you'll agree with me that this civilian independent review function is very much critical to a healthy democracy and to the confidence that Canadians have in their police forces and the Canada Border Services Agency. I've said, including recently at a depot with senior members of the RCMP, that if you think about countries in the world where the public doesn't have confidence in the national police or in law enforcement organizations as important as border services, those aren't countries, I think, that any of us would want to live in. Canadians

plus d'une décennie — et des communautés qui ont connu de nombreuses interactions avec la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada.

De plus, comme vous le savez, notre gouvernement a budgété 112,3 millions de dollars de plus pour allouer à la commission toutes les ressources nécessaires pour s'acquitter de son important mandat.

[*Français*]

Le projet de loi répond à un appel lancé de longue date par des gens du milieu académique, des organisations de la société civile, le Sénat, comme je l'ai mentionné, et des groupes autochtones en faveur de la création d'un organe d'examen indépendant pour l'ASFC.

Il intègre les recommandations formulées par la présidente de l'actuelle Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC.

Il reflète aussi les recommandations formulées dans le rapport de la Commission des pertes massives de la Nouvelle-Écosse.

Il répond à une décision de la Cour fédérale de 2022 qui a imposé à la GRC des délais plus stricts pour répondre à la commission.

Il répond également aux recommandations formulées par le jury du Bureau du coroner en chef de l'Ontario dans le cadre de l'enquête sur le décès d'une personne immigrante détenue par l'ASFC.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, il s'agit d'un projet de loi réfléchi et soigneusement formulé. J'ai depuis longtemps perdu l'illusion qu'il faut atteindre la perfection législative, mais nous pensons qu'il s'agit d'un important texte législatif qui chemine depuis longtemps sous diverses versions. Il comble les dernières lacunes de notre cadre civil d'examen des activités d'application de la loi. Après l'ajout de certains amendements au comité permanent des Communes, comme j'ai dit, ce projet de loi a reçu l'appui unanime de la Chambre des communes.

L'examen civil est un élément essentiel de la confiance du public envers la règle de droit. Plusieurs d'entre vous ont beaucoup plus d'expérience que moi pour comprendre les nuances d'un enjeu aussi important, mais j'espère que vous conviendrez avec moi que cette fonction d'examen civil impartial est essentielle à une démocratie saine et à la confiance que les Canadiens accordent à leurs forces policières et à l'Agence des services frontaliers du Canada. J'ai déjà dit, y compris récemment à des hauts dirigeants de la GRC, qu'aucun d'entre nous ne voudrait vivre dans un pays où le public n'a pas confiance à la police nationale ou aux agences d'application de la loi aussi importantes que les services frontaliers. Dans leurs interactions avec la GRC et l'ASFC, les Canadiens attendent et

expect and deserve consistent, fair and equal treatment when interacting with the RCMP and CBSA, and they expect an effective accountability mechanism when this treatment is questioned.

I hope, senators, through this conversation, we can discuss ways that this legislation will improve the current circumstance. Of course, I look forward to working — as do my colleagues in the government — with members of this committee and with your chamber. Some of my colleagues from the department are here all evening. I think you've ordered supper for them around six o'clock. It's very nice that on a Monday evening you're able to have so many of them here for so long. Thank you.

The Chair: Thank you very much, minister.

We will now proceed to questions. There will be four minutes for each question, including the answer, so I ask my colleagues to keep your questions short in an effort to allow as many interventions as possible. I offer the first question to our deputy chair, Senator Dagenais.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Looking at the proposed operation of the commission, there are procedures similar to a judicial process. We are talking about access to information, time limits for obtaining information, possible challenges, and so on. For the citizen who files a complaint, can you tell us what the reasonable time is to obtain a decision? Will that person embark on a process that will take years and perhaps cost a fortune in legal fees to face the machine and make a point?

Mr. LeBlanc: Thank you for the question, Senator Dagenais. You're absolutely right. We see circumstances across the country where legal processes can be very costly and often result in delays. If we are thinking of a complainant before the court, you are absolutely right to raise this concern, which will have to prompt discussion among you regarding the commission.

Mr. Koops or others will be able to give more technical details, but one of the things I found when I read the bill is that it gives the commission a way to hold more informal hearings. It is up to the commissioners to decide, while protecting the right of the person who will file a complaint, to ensure that the process undertaken is consistent with the commission's decision and doesn't result in that kind of delay or cost. However, there may be other circumstances that are more technical, where the person will arrive with lawyers to begin a process that is more important than an informal hearing. However, in terms of the time frame, I don't know if there are specific time requirements for processing an application.

méritent un traitement cohérent, juste et équitable, et ils s'attendent à un mécanisme efficace de reddition de comptes quand ce traitement est remis en question.

J'espère, honorables sénateurs, que cette conversation nous permettra de discuter des façons dont cette loi améliorera la situation actuelle. Bien entendu, il me fera plaisir — ainsi qu'à mes collègues du gouvernement — de travailler avec les membres de votre comité et avec le Sénat. Certains de mes collègues du ministère sont présents ici pour toute la soirée. On me dit que vous leur avez commandé un souper vers 18 heures. Il est très agréable de savoir qu'un lundi soir, vous pourrez les accueillir en si grand nombre et si longtemps. Je vous remercie.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Nous allons maintenant passer aux questions. Quatre minutes seront accordées pour chaque question, y compris la réponse. Je vous demande donc de poser des questions courtes, pour permettre le maximum d'interventions. La première question sera posée par notre vice-président, le sénateur Dagenais.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : En jetant un coup d'œil au fonctionnement proposé de la commission, il y a des procédures semblables à celles d'un processus judiciaire. On parle d'accès à l'information, de délai pour avoir l'information, de contestation possible, etc. Pour le citoyen qui porte plainte, pouvez-vous nous dire quel sera le délai raisonnable pour obtenir une décision? Vaut-il s'embarquer dans un processus qui va durer des années et peut-être lui coûter une fortune en frais d'avocats pour affronter la machine et faire valoir son point de vue?

M. LeBlanc : Merci pour la question, monsieur le sénateur. Vous avez tout à fait raison. On voit à travers le pays des circonstances où les processus judiciaires peuvent être très coûteux et entraînent souvent des délais. Si on pense à un plaignant devant la cour, vous avez totalement raison de soulever cette inquiétude qui devra susciter la discussion entre vous concernant la commission.

M. Koops ou d'autres pourront donner des détails plus techniques, mais une des choses que j'ai constatées lorsque j'ai pris connaissance du projet de loi, c'est que cela donne à la commission une façon de tenir des audiences plus informelles. C'est à la discrétion des commissaires de décider, tout en protégeant le droit de celui ou celle qui va déposer une plainte, de s'assurer que le processus entamé est conforme au jugement de la commission et n'entraîne précisément pas ce genre de délai ou de coûts. Cependant, il y a peut-être d'autres circonstances qui seront plus techniques, où la personne va arriver avec des avocats pour entamer un processus plus important qu'une audience informelle. Par contre, en matière de délai, je ne sais pas s'il y a des prescriptions de délai précis quant au traitement d'une demande.

Mr. Koops, would you like to add anything?

Randall Koops, Director General, International and Border Policy, Portfolio Affairs and Communications Branch, Public Safety Canada: For processing a request in the first instance, there are deadlines that are now included for the RCMP or the agency to respond to the commission. As the minister said, the commission will always have the right to follow less formal processes. My understanding is that most complaints handled by the commission are dealt with through a fairly informal process, but the commission will have at its disposal powers equal to those of the federal courts. This includes the laws of evidence and the privacy regulations of complainants where necessary.

Senator Dagenais: Mr. Minister, we know that your government sometimes makes small deviations from budget projections, which aren't always very accurate. Can you tell us what the total budget will be for this new organization? How many people will it need to be effective?

Mr. LeBlanc: Thank you for the question. I don't share your surprising criticism of our government's budget process. It's enormously surprising that you believe this to be the case.

I can tell you that we have allocated \$112 million for the current fiscal year. I think it's \$19 million on a recurring basis. We've been working with the current RCMP commission. We believe, based on a conversation the department had, that this is an appropriate amount to give important tools while respecting the importance of taxpayer dollars. That's a key priority for our government as well, Senator.

Senator Dagenais: Thank you very much, Mr. Minister.

[English]

Senator Cardozo: Thank you, minister, for being here.

I want to take a moment to thank you for the last time you were here when we were dealing with Bill C-21. One of the things we had raised — my colleague Senator Anderson had raised it — was the absence of Chief Firearms Officers in the three territories. We talked to you then, we talked to the officials after, and then we kept in touch with your offices — myself, Senator Anderson, Senator Yussuff and others. I'm pleased to say that outside the legislative process, you still responded to those and made those three changes. I'd like to chalk that up as a job well done for the Senate in some sense that it was a point that

Monsieur Koops, aimeriez-vous ajouter des informations?

Randall Koops, directeur général, Politiques internationales et frontalières, Secteur des affaires du portefeuille et des communications, Sécurité publique Canada : Pour le traitement d'une demande à la première instance, il y a des échéances qui sont maintenant incluses pour la GRC ou pour l'agence pour ce qui est de répondre à la commission. Comme le ministre l'a dit, la commission aura toujours le droit de suivre des processus moins formels. À ma connaissance, la plupart des plaintes traitées par la commission sont traitées par un processus plutôt informel, mais la commission aura à sa disposition des pouvoirs égaux aux cours fédérales. Cela implique les lois de la preuve et les règlements sur la protection des renseignements personnels des personnes qui ont porté plainte lorsque c'est nécessaire.

Le sénateur Dagenais : Monsieur le ministre, on sait que parfois, votre gouvernement fait des petits écarts par rapport aux projections budgétaires, qui ne sont pas toujours très justes. Pouvez-vous nous dire quel sera le budget total de ce nouvel organisme? Combien faudra-t-il de personnes pour qu'il soit efficace?

M. LeBlanc : Je vous remercie pour la question. Je ne partage pas votre critique surprenante sur le processus budgétaire de notre gouvernement. Cela me surprend énormément que vous croyiez que ce soit le cas.

Je peux vous dire que nous avons octroyé 112 millions de dollars pour l'exercice actuel. Je crois que c'est 19 millions de dollars sur une base récurrente. Nous avons travaillé avec la commission de la GRC en place actuellement. Nous croyons, selon une conversation que le ministère a eue, que cela représente un montant approprié pour donner des outils importants tout en respectant l'importance des fonds provenant des contribuables. C'est une priorité essentielle pour notre gouvernement aussi, sénateur.

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, monsieur le ministre.

[Traduction]

Le sénateur Cardozo : Merci, monsieur le ministre, de votre présence.

Je prendrai une minute pour vous remercier de votre dernier passage devant nous, pour l'examen du projet de loi C-21. Une des questions alors soulevées — par ma collègue la sénatrice Anderson — portait sur l'absence de contrôleurs des armes à feu dans les trois territoires. Nous vous en avons parlé à l'époque, nous en avons ensuite parlé aux fonctionnaires et nous sommes restés en contact avec vos services — moi-même, la sénatrice Anderson, le sénateur Yussuff et d'autres. Je suis heureux de dire qu'à l'extérieur du processus législatif, vous avez continué de donner suite à ces interventions et apporté ces trois changements.

the House had missed, we caught it and you responded. I thank you for that.

I have two questions on the bill. First, does it cover contracted services? I'm thinking particularly of GardaWorld and others who provide a fair amount of service. Are they under this, or are they still free of oversight?

Second, there are stories every now and then that come out. I'm thinking of the atrocious report just from the last few days — I believe it was in B.C. — of dreadful things that happened within the force of the RCMP. At the end of the day, you think, what's the purpose of a complaints mechanism when this kind of thing is so flagrant and atrocious? Does it even matter?

Mr. LeBlanc: Senator, thank you for the question, and thank you for the compliment. You're right, and I thought that was a positive exercise between our government and this chamber. Thank you for identifying that.

With respect to GardaWorld or some contractor — and Randall will correct me. I don't want to mislead you because it is technical. I see your colleague to your right is nodding, so I hope I have this right. My understanding is that any agent employed by the CBSA — for example, one of those private contractors — would also be covered by this process, and for the RCMP, not in terms of civilian members, as that's more in terms of the police function. If I got that wrong, Acting Commissioner Larkin can correct me. I take your point, senator, that there shouldn't be a way to do indirectly what you can't do directly in terms of ensuring that transparency, accountability and reliability in terms of a process would also apply to agents contracted by the Canada Border Services Agency in particular.

I took note of your comments, senator, and of the comments of my friend, the Minister of Public Safety and Solicitor General of the Province of British Columbia. Mike Farnworth had some comments that I took note of with regard to that particular circumstance in British Columbia. You will understand I'm loath, when a process like that is under the appropriate investigations — and to your point, having a robust civilian independent complaints commission should provide Canadians with the confidence that the remarkable men and women who step forward to represent the RCMP and the CBSA do so in a way that respects the values and ethics of the organization.

I have a lot of confidence in the work that the RCMP and CBSA do, and the leadership of these organizations is here with me to tell you that they too think that the confidence of Canadians is enhanced by this exact kind of legislative measure

J'aimerais souligner la qualité du travail alors accompli par le Sénat, qui a repéré et vous a signalé un point qui avait échappé à la Chambre, et auquel vous avez réagi. Je vous en remercie.

J'ai deux questions au sujet du projet de loi. Premièrement, est-ce qu'il couvre les services contractuels? Je pense en particulier à GardaWorld et aux autres entreprises qui fournissent divers services. Ces entreprises sont-elles visées par le projet de loi ou demeurent-elles à l'abri de toute surveillance?

Deuxièmement, on entend occasionnellement des histoires; je pense à l'atroce rapport qui est sorti il y a quelques jours — en Colombie-Britannique je crois — sur des choses épouvantables qui se sont produites au sein de la GRC. En bout de piste, on se demande à quoi sert un mécanisme de plaintes si ce genre de situation ignoble se produit de manière aussi flagrante. Est-ce que cela a une quelconque importance?

M. LeBlanc : Monsieur le sénateur, merci de votre question et merci de votre compliment. Je suis d'accord avec vous, il s'agissait d'une collaboration positive entre notre gouvernement et le Sénat. Je vous remercie de l'avoir souligné.

En ce qui concerne GardaWorld ou un autre contractant — et M. Koops me corrigera, je ne veux pas vous induire en erreur parce qu'il s'agit d'un aspect technique; je vois que votre collègue à votre droite acquiesce, alors j'espère que j'ai bien compris. Donc si j'ai bien compris, tout mandataire employé par l'ASFC — par exemple un de ces entrepreneurs privés — serait couvert par ce processus, mais ce ne serait pas le cas des membres civils de la GRC, puisque le processus vise davantage la fonction policière. Le commissaire par intérim Larkin pourra me corriger si je me suis trompé. Je conviens avec vous, monsieur le sénateur, qu'il ne devrait pas y avoir de moyen de faire indirectement ce qu'il est interdit de faire directement, de manière à assurer la transparence, la redevabilité et la fiabilité d'un processus qui s'appliquerait également aux mandataires embauchés à contrat, en particulier par l'Agence des services frontaliers du Canada.

J'ai pris note de vos commentaires, monsieur le sénateur, et de ceux formulés par mon ami Mike Farnworth, ministre de la Sécurité publique et solliciteur général de la Colombie-Britannique, au sujet de cette situation particulière en Colombie-Britannique. Vous comprendrez que j'hésite à commenter, lorsqu'un processus de ce genre fait l'objet d'une enquête; et pour donner suite à votre remarque, l'existence d'une solide commission civile indépendante de traitement des plaintes devrait donner aux Canadiens l'assurance que les hommes et les femmes remarquables qui représentent la GRC et l'ASFC le font d'une manière qui respecte les valeurs et l'éthique de leur organisation.

J'ai une grande confiance dans le travail de la GRC et de l'ASFC, et les dirigeants de ces organisations qui m'accompagnent aujourd'hui vous diront également que la confiance des Canadiens est renforcée par le type même de

before the Parliament, and now before the Senate. In my conversations with them, I have been encouraged by how they welcome this appropriate, statutory, stand-alone legislative measure — they will certainly speak for themselves later in your proceedings — recognizing the importance of what you said, senator, and recognizing the importance of allowing a circumstance as we saw in British Columbia to be appropriately investigated and the facts to be determined. This kind of review agency is very much part of that conversation.

[*Translation*]

Senator Carignan: As you know, Mr. Minister, I had the privilege of replacing our mutual friend Senator Mockler as chair of the Standing Senate Committee on National Finance. Last week, we studied the votes of certain commissioners, namely the Public Sector Integrity Commissioner and the Information Commissioner of Canada. Both commissioners complained about a lack of budget, which has resulted in a delay in law enforcement, delays in investigations and a loss of confidence in access to information for public servants and the public. They weren't kind to your government; I could send you the blues for some weekend reading, but they were pretty frank comments.

We also heard some concerns about this particular bill, and I have to believe that they are valid. The National Police Federation, the Canadian Bar Association and the Customs and Immigration Union have all expressed concerns about the impact of this increased workload, about the delays and about the financial resources that will accompany it all. With the experience we have had with these commissioners who serve the public and who lack the funds to do their job, what guarantee do we have that this organization will have the funds it needs? If I understand correctly, you did a cursory evaluation, but this organization may have a multitude of complaints and a greater workload. What guarantee do we have that individuals and commissioners will have the money available to do their job properly?

Mr. LeBlanc: Thank you for your question, Senator Carignan. I completely share your concern, which you expressed quite logically and appropriately. I wouldn't be happy, nor would anyone around the table, if we found ourselves in this situation with the new commission, with all the goodwill and all the promises offered by this independent organization established in accordance with the legislation.

mesure législative dont le Parlement, et maintenant le Sénat, sont saisis. Dans mes conversations avec eux, j'ai été encouragé par l'accueil favorable qu'ils réservent à cette mesure législative appropriée et distincte — ils en parleront certainement eux-mêmes plus tard durant vos débats —, reconnaissant l'importance de ce que vous avez dit, monsieur le sénateur, et reconnaissant l'importance d'enquêter adéquatement sur une situation comme celle survenue en Colombie-Britannique et d'en éclaircir les faits. Ce type d'agence d'examen fait clairement partie intégrante d'une telle conversation.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Comme vous le savez, monsieur le ministre, j'ai eu le privilège de remplacer notre ami commun, le sénateur Mockler, comme président du Comité sénatorial permanent des finances nationales. La semaine dernière, nous avons étudié les crédits de certains commissaires, soit la commissaire à l'intégrité du secteur public et la commissaire à l'information du Canada. Les deux commissaires se plaignaient d'un manque de budget, ce qui a pour conséquences un retard dans l'application de la loi, un retard dans les enquêtes et une perte de confiance des fonctionnaires ou du public dans l'accès à l'information. Elles n'étaient pas tendres à l'égard de votre gouvernement; je pourrais vous envoyer les bleus pour une lecture de fin de semaine, mais c'était assez franc comme commentaires.

On a aussi, pour ce projet de loi en particulier, entendu certaines craintes et je suis obligé de croire qu'elles sont fondées. La Fédération de la police nationale, l'Association du Barreau canadien et le Syndicat des douanes et de l'immigration ont tous exprimé des inquiétudes sur l'impact de cette augmentation de charge, sur la question des délais et sur la question des ressources financières qui accompagneront le tout. Avec l'expérience que nous avons avec ces commissaires qui rendent service au public et qui manquent de fonds pour faire leur travail, qu'est-ce qui nous garantit que cet organisme aura les fonds nécessaires? Vous avez fait une évaluation à vue de nez, si je comprends bien, mais cet organisme aura peut-être une multitude de plaintes et une plus grande charge de travail. Quelle garantie avons-nous que les personnes et les commissaires auront les sommes disponibles pour faire adéquatement leur travail?

M. LeBlanc : Merci de votre question, sénateur Carignan. Je partage complètement l'inquiétude que vous exprimez de manière tout à fait logique et appropriée. Je ne serais pas heureux, comme personne autour de la table, si l'on se trouvait dans cette situation avec la nouvelle commission, avec toute la bonne volonté et toutes les promesses qu'offre cette organisation indépendante établie conformément à la loi.

You referred to certain officers of Parliament, and I took note of that as well. These officers often complain that the demand for their interventions and services is not represented in the form of a budget allocation. I will take note of that comment.

I have great confidence in the briefings I've had with my department, the RCMP and the Canada Border Services Agency. The current chair of the Civilian Review and Complaints Commission for the Royal Canadian Mounted Police, which currently exists, has indicated that its operating budget between fiscal year 2023-24 and 2026 has increased by almost 50%, namely by 49%. That's a 50% increase for the current organization.

In an ideal world, there would be no complaints. The hope is always that the number of complaints will decrease. We agree with it in that context, but there's a need, for the reasons already stated, to have this function established. The additional \$112.3 million in the fiscal horizon was added because of the new bill. In addition, as I mentioned, there is a recurring amount of \$19 million. If, unfortunately, we see that the number of complaints and the workload are increasing, it will be up to another government, perhaps our government once we're re-elected — Senator Carignan, I know that this is what you very much want — it may be up to us, three years from now, to find that more resources are needed. I'm sure that we and other governments will take these needs into consideration.

Senator Carignan: We'll have to go to church to light the same votives, but not with the same wishes, I can assure you.

[English]

Senator Omidvar: I find myself in the unfortunate position of having to be at two committees at one point, so thank you for your indulgence.

Minister, this bill has been promised to Canadians for, I would say, nine years. This is the third kick at the can. What's at stake for this bill at this current time, in this Parliament, in this political context?

Mr. LeBlanc: Senator, thank you for the question, and thank you for the work you've done in this place to support Canadians and to improve legislation. You've served honourably in a way that has improved the legislative process in the country. I think it's important to acknowledge that. I'm happy to do so. Your work with my department, with me and with my predecessors on this piece of legislation is also very important.

Vous avez fait référence à certains agents du Parlement, et j'ai pris note de cela aussi. Ces agents se plaignent souvent du fait que la demande pour leurs interventions et leurs services n'est pas représentée sous forme d'allocation budgétaire. Je prends bien note de ce commentaire.

J'ai une grande confiance dans les séances d'information que j'ai eues avec mon ministère, la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada. La présidente actuelle de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada qui existe actuellement a indiqué que son budget de fonctionnement entre l'exercice financier de 2023-2024 et celui de 2026 a augmenté de presque 50 %, soit de 49 %. C'est une augmentation de 50 % pour l'organisme actuel.

Dans un monde idéal, il n'y aurait pas de plaintes. On souhaite toujours que le nombre de plaintes diminue. Nous sommes d'accord pour l'affirmer dans ce contexte-là, mais il y a un besoin, pour les raisons déjà énoncées, d'avoir cette fonction établie. Le montant additionnel de 112,3 millions de dollars dans l'horizon fiscal a été ajouté à cause du nouveau projet de loi. De plus, comme je l'ai mentionné, il y a un montant récurrent de 19 millions de dollars. Si l'on constate malheureusement que le nombre de plaintes et la charge de travail augmentent, ce sera à un autre gouvernement, peut-être à notre gouvernement une fois réélu — sénateur Carignan, je sais que c'est ce que vous souhaitez énormément —, ce sera peut-être à nous, dans trois ans, de constater qu'il faut plus de ressources. Je suis sûr que nous et d'autres gouvernements prendrons ces besoins en considération.

Le sénateur Carignan : Il faudra aller à l'église allumer les mêmes lampions, mais pas avec les mêmes vœux, je vous le garantis.

[Traduction]

La sénatrice Omidvar : Je dois malheureusement siéger à deux comités en même temps, alors je vous remercie de votre indulgence.

Monsieur le ministre, cela fait neuf ans, je dirais, que ce projet de loi est promis à la population canadienne. C'est la troisième tentative. Qu'est-ce qui est en jeu pour ce projet de loi à l'heure actuelle, dans ce Parlement, dans le contexte politique actuel?

M. LeBlanc : Madame la sénatrice, je vous remercie de votre question et du travail que vous avez accompli dans cette enceinte pour appuyer les Canadiens et améliorer les projets de loi. Vous avez servi honorablement, d'une manière qui a bonifié le processus législatif de notre pays. Je pense qu'il est important de le reconnaître, et je suis heureux de le faire. Tout aussi important est le travail que vous avez effectué avec mon ministère, avec moi-même et avec mes prédécesseurs au sujet de ce texte législatif.

You've identified, senator, what I tried to say in my opening remarks, conscious of the respect that we should have for the legislative process. We don't know how long this particular Parliament will last. I'm certainly hoping — I know Senator Carignan must share that as well — that we are here until a fixed election date in October of next year. In the very unfortunate circumstance that that wouldn't be the case and this Parliament would be dissolved, we would miss, senator, as you said, an opportunity, and this is on our government. We had a piece of legislation that died on the Order Paper when the 2019 election was called and then when the subsequent Parliament was dissolved as well. Perhaps that Parliament, in the context of COVID, was more complicated, but the legislation did die a second time on the Order Paper.

I think Canadians, for the reasons I said and that your colleagues expressed very well, would benefit from the confidence of knowing that there is a modern, stand-alone, statutorily created independent commission that can receive these complaints from the national police force and, for the first time, the Canada Border Services Agency. I don't think Canadians understand the important national security and law enforcement role that the CBSA plays every day in every part of our country. I've learned a lot about the great work that the CBSA is doing and has done. I think we don't understand instinctively the importance of this organization and the very broad powers they have in protecting Canadians, but also, therefore, the obligation to have the appropriate independent civilian review, as the RCMP has had for a long time. It is a gap, and I hope this legislation will correct that. The genesis of that started in this place over a decade ago in 2014 and 2015 in your Senate public bills, which I think are our private members' bills.

Senator Omidvar: It was former senator Wilfred Moore who did that.

Mr. LeBlanc: A great Nova Scotian and former deputy mayor of Halifax.

Senator Omidvar: I hope he is listening.

You spoke about perfection and imperfection. That is the nature of legislation. This bill has been improved considerably in the other place. Amendments have been voted on and approved in the House of Commons. What would your response be to improvements made by the Senate?

Mr. LeBlanc: I certainly understand the spirit of the question.

Madame la sénatrice, vous avez cerné ce que j'essayais de communiquer dans mes remarques préliminaires, conscient du respect que nous devons au processus législatif. Nous ignorons combien de temps durera la législature actuelle. J'espère clairement — tout comme le sénateur Carignan — que nous serons ici jusqu'à la tenue d'une élection à date fixe en octobre de l'année prochaine. Si par malheur ce n'était pas le cas et que le Parlement était dissous, ce serait alors une occasion manquée, comme vous l'avez dit, et c'est notre gouvernement qui en serait responsable. Un projet de loi est mort au Feuilleton quand les élections de 2019 ont été déclenchées, et ensuite également quand la législature suivante a été dissoute. Cette législature, dans le contexte de la COVID, a peut-être été plus compliquée, mais le projet de loi est effectivement mort au Feuilleton pour une deuxième fois.

Je pense que les Canadiens, pour les raisons que j'ai évoquées et que vos collègues ont très bien exprimées, se réjouiraient de la création par voie législative d'une commission moderne et indépendante habilitée à recevoir les plaintes concernant la police nationale et, pour la première fois, l'Agence des services frontaliers du Canada. Je ne crois pas que les Canadiens comprennent l'importance du rôle que joue l'ASFC, quotidiennement et partout au pays, dans le domaine de la sécurité nationale et de l'application des lois. J'ai beaucoup appris sur l'excellent travail que l'ASFC a accompli et continue d'accomplir. Selon moi, nous ne comprenons pas instinctivement l'importance de cette organisation et les pouvoirs très étendus dont elle dispose pour protéger les Canadiens, mais aussi, par ricochet, nous ne comprenons pas l'obligation de l'assujettir à un processus adéquat d'examen civil et indépendant, comme c'est le cas de la GRC depuis longtemps. Il s'agit d'une lacune, une lacune que cette législation saura combler, je l'espère. Ce projet a pris naissance ici même il y a plus de dix ans, en 2014 et 2015, dans les projets de loi d'intérêt public du Sénat, qui correspondent, si je ne m'abuse, à nos projets de loi d'initiative parlementaire.

La sénatrice Omidvar : C'est l'ancien sénateur Wilfred Moore qui l'avait fait.

M. LeBlanc : Un grand Néo-Écossais, ancien maire adjoint de Halifax.

La sénatrice Omidvar : J'espère qu'il écoute.

Vous avez parlé de perfection et d'imperfection. C'est la nature même des lois. Ce projet de loi a été considérablement amélioré dans l'autre chambre. Des amendements ont été votés et approuvés aux Communes. Que pensez-vous des améliorations apportées par le Sénat?

M. LeBlanc : Je comprends certainement l'esprit de la question.

From my colleagues that worked on the committee in the other place and, certainly, from the conversations of the Cabinet Committee on Operations that I chair and where Senator Gold is a standing invited guest at all the meetings, we tried, on our side of the process, to incorporate the reports of this committee and other Senate work that had been done. We tried to — Senator Gold can speak to this more than I could — have a collaborative and inclusive process.

Senator, I wouldn't purport to try to tell this place how to handle legislation, but we have to be honest with ourselves. Who is responsible for this circumstance? There's probably enough blame to go around everywhere. However, we are facing a potentially short runway with a unique opportunity to make a very significant improvement in this area. To make perfection the enemy of the possible at this particular moment, in my judgment, though I don't suppose to substitute that judgment for yours, would be unfortunate. A subsequent Parliament could look at this legislation and improve it at some other moment as well. We seem to have a small window, and it is certainly my hope that collectively we'll find a way to make it work. Thank you for raising that.

The Chair: Thank you, minister.

Senator M. Deacon: Thank you, everybody, for joining us today. This is greatly appreciated. I am paring down questions because I do want my colleagues who are guests to get their questions in also.

This new commission has the power to ask for documents and records in their investigations, though the law enforcement agencies can deny these requests as long as they give reason. It is my understanding that, at this moment, that under the Royal Canadian Mounted Police Act, a refusal to disclose privileged information may be referred to a former judge for independent review.

I have two questions on this. Will this remain unchanged in the Royal Canadian Mounted Police Act if this bill passes? Will a similar provision exist for the CBSA if they refuse to disclose documents?

Mr. LeBlanc: A very good question, senator.

I'm learning something at this committee that, perhaps, I hadn't understood before, but I think the most appropriate person to answer would be the acting commissioner, Bryan Larkin, and if Ms. Maltais wants to add something from the CBSA with your permission, Mr. Chair. Bryan has been looking forward to answering questions, and it would be a shame if we couldn't hear his booming voice at the table.

D'après mes collègues qui ont travaillé au sein du comité des Communes et, certainement, d'après les conversations du comité du Cabinet chargé des opérations que je préside et où le sénateur Gold est en permanence invité, nous avons essayé, de notre côté du processus, de prendre en compte les rapports de votre comité et les autres travaux menés par le Sénat. Nous avons tenté — le sénateur Gold peut en parler davantage — d'avoir un processus collaboratif et inclusif.

Madame la sénatrice, je n'ai pas la prétention de dire à cette assemblée comment traiter les projets de loi, mais soyons honnêtes avec nous-mêmes. Qui est responsable de cette situation? Un peu tout le monde est probablement à blâmer. Nous avons une occasion unique d'améliorer très sensiblement cet enjeu, mais avec des délais potentiellement rapprochés. À mes yeux, sans vouloir substituer mon jugement au vôtre, il serait malheureux à ce moment précis que la perfection soit l'ennemi du bien. Une législature ultérieure pourrait également revoir cette loi et la bonifier à un autre moment. Nous semblons disposer d'un créneau favorable qui est étroit, et j'espère franchement que nous trouverons collectivement un moyen d'en profiter. Merci d'avoir soulevé ce point.

Le président : Merci, monsieur le ministre.

La sénatrice M. Deacon : Merci à tous de votre présence aujourd'hui. Nous l'apprécions au plus haut point. Je vais limiter mes questions parce que je souhaite laisser du temps à mes collègues qui sont invités.

Cette nouvelle commission a le pouvoir de demander des documents et des dossiers dans le cadre de ses enquêtes, même si les agences d'application de la loi peuvent décliner ces demandes à condition d'en donner la raison. Si je comprends bien, à l'heure actuelle, en vertu de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, un refus de divulguer des renseignements protégés peut être renvoyé à un ancien juge pour un examen indépendant.

J'ai deux questions à ce sujet. Si ce projet de loi est adopté, est-ce que cette disposition demeurera inchangée dans la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada? Existera-t-il une disposition similaire pour l'ASFC si elle refuse de divulguer des documents?

M. LeBlanc : C'est une excellente question, madame la sénatrice.

J'apprends ici quelque chose que je n'avais peut-être pas compris auparavant, mais je pense que la personne la mieux placée pour répondre serait le commissaire par intérim M. Bryan Larkin, et Mme Maltais de l'ASFC voudra peut-être ajouter quelque chose, avec votre permission, monsieur le président. M. Larkin a hâte de répondre à vos questions, et il serait dommage de ne pas pouvoir entendre tonner sa voix à notre table.

Bryan Larkin, Acting Commissioner, Specialized Policing Services, Royal Canadian Mounted Police: Thank you, Mr. Minister.

Through you, Mr. Chair, to Senator Deacon, yes, you are correct. It would remain. However, our perspective on this is that our philosophy, and quite frankly our belief, is that the public complaints system actually works well and serves the public well when the RCMP cooperates. There would be very unique opportunities where perhaps there is an operational privilege or an investigative privilege where the release of the documents would either be prejudicial to the outcome of the investigation or an ongoing investigation or to ensure procedural fairness in an ongoing matter.

That being said, I want to reiterate that the RCMP welcomes Bill C-20. We embrace it. We believe it will strengthen democracy and civilian oversight of the Royal Canadian Mounted Police. In short, there are still some gaps and challenges there. However, it is our belief that we're much better served when we cooperate. We have a positive, ongoing relationship with the review commission.

Senator M. Deacon: Thank you.

For the Canada Border Services Agency, will that provision carry on moving forward? You don't have it right now?

Mr. Koops: The bill is constructed to provide a balance between the greatest possible access for the commission to information and protections regarding places where the commission should not have access, such as cabinet confidences, national security or some type of solicitor-client privilege. Ultimately, if the commission is not given access to information, the commissioner of the RCMP or the president of the CBSA must provide written reasons for that, and ultimately, the minister could direct the deputy head of either of the agencies, if necessary, to comply.

Senator M. Deacon: Thank you.

Just quickly, you touched on the words "national security" just in the end of that answer. Thank you for that, because I wanted to ask you about that. The bill says in clause 52(8):

The Commission must refuse to deal with a complaint if it concerns an activity that is closely related to national security . . .

Bryan Larkin, commissaire par intérim, Services de police spécialisés, Gendarmerie royale du Canada : Merci, monsieur le ministre.

Par votre intermédiaire, monsieur le président, je répondrai à la sénatrice Deacon qu'elle a raison. La disposition resterait en place. Toutefois, sur cette question, nous croyons franchement, en fait nous en sommes convaincus, que le système de traitement des plaintes du public fonctionne bien et sert bien le public quand la GRC coopère. Dans certains cas très particuliers, il se peut qu'en raison d'un privilège de non-divulgence pour des raisons opérationnelles ou dans la cadre d'une enquête, on refuse la divulgation de documents pour ne pas porter préjudice à l'issue de l'enquête ou à une enquête en cours, ou pour garantir une équité procédurale dans une affaire en cours.

Cela dit, je tiens à réaffirmer que la GRC accueille favorablement le projet de loi C-20. Nous l'approuvons. Nous pensons qu'il renforcera la démocratie et la surveillance civile de la Gendarmerie royale du Canada. En bref, il y a encore quelques lacunes à combler et quelques défis à relever. Cependant, nous croyons que nous sommes bien mieux servis quand nous coopérons. Nous entretenons des relations positives et continues avec la commission d'examen.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

Pour l'Agence des services frontaliers du Canada, est-ce que cette disposition s'appliquera à l'avenir? Vous ne l'avez pas pour l'instant?

M. Koops : Le projet de loi est conçu de manière à faire en sorte que la commission ait un accès maximal à l'information, tout en protégeant les types de renseignements auxquels la commission ne devrait pas avoir accès, comme les documents confidentiels du Cabinet, les documents de sécurité nationale ou certains types d'informations relevant du secret professionnel de l'avocat. En fin de compte, si la commission se fait refuser l'accès à des informations, le commissaire de la GRC ou le président de l'ASFC doit en fournir les raisons par écrit, et en dernier ressort, le ministre peut au besoin ordonner à l'administrateur général de l'une ou l'autre des agences de se conformer à la demande.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

Rapidement, vous avez parlé de « sécurité nationale » à la fin de votre réponse. Je vous en remercie, car je voulais vous poser une question à ce sujet. On peut lire ce qui suit à l'article 52(8) du projet de loi :

La Commission refuse d'examiner toute plainte concernant des activités étroitement liées à la sécurité nationale...

Can you give me more teeth on the words “closely related to national security” and what that might mean in the way of parameters? If you can’t, fair enough, but I really wondered what that term meant.

Mr. LeBlanc: It is, again, an important question. I’ll offer up what I think might be a partial answer, and my colleagues Randall or Bryan might want to add something else.

In this context, you have the National Security and Intelligence Review Agency, as senators know very well, chaired by a former Supreme Court Justice, and the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians as well. There was a recognition of that in the briefings I had and in the conversations around certain sensitive national security operations. I was updated by Deputy Commissioner Larkin on some of the very successful operations in recent weeks in this national security space of the RCMP that their partners did. I think there is a concern in terms of opening that up or tripping over other review agencies.

Do Randall or Bryan want to add something?

The Chair: We’ll go to them later, so we can get through the list. Sorry to interrupt.

Senator Richards: Thank you for being here.

I have some of the same concerns that Senator Deacon has, but I’ll ask maybe this question to Mr. Larkin or Minister LeBlanc, whoever wishes to take it on.

Of course, we all know the revelations of the RCMP in B.C. last week and the utterly odious conversations they had in a chatroom about people, some of whom were asking for their aid, which is kind of deplorable. Because of the very job they do, I am wondering how much of this over the years could be part of the reason for this display of utter callousness and if it’s a symptom of anger and PTSD. If it is, will this commission ever be able to insist upon and review psychological aid for these RCMP officers or police? Having seven people in my family who are either law officers or judges, I am very interested in getting this bill right. Thank you.

Mr. LeBlanc: Senator, thank you. I know your sister was the Associate Chief Justice of the provincial court in our province and served in a remarkable capacity there.

Pouvez-vous expliciter un peu plus les mots « étroitement liées à la sécurité nationale », et quelles pourraient en être les balises? Si vous ne pouvez pas, d’accord, mais je me demandais vraiment ce que l’expression voulait dire.

M. LeBlanc : C’est là encore une question importante. Je vais vous donner ce que je pense être une réponse partielle, que mes collègues MM. Koops ou Larkin voudront peut-être compléter.

Dans ce contexte, comme vous le savez très bien, il y a l’Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement, présidé par un ancien juge de la Cour suprême, et il y a également le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement. Cela a été reconnu dans les briefings qu’on m’a donnés et dans les conversations que j’ai eues au sujet de certaines opérations sensibles de sécurité nationale. Le sous-commissaire Larkin m’a informé de certaines des opérations de sécurité nationale très réussies menées ces dernières semaines par les partenaires de la GRC. Je pense qu’on craint de mettre en lumière ces opérations, ou d’empiéter sur le champ d’activité des autres organismes de surveillance.

Est-ce que M. Koops ou M. Larkin voudraient ajouter quelque chose?

Le président : Nous reviendrons à eux plus tard, car je souhaite aller au bout de la liste d’intervenants. Désolé de vous interrompre.

Le sénateur Richards : Merci de votre présence.

Je partage certaines des préoccupations de la sénatrice Deacon, mais j’adresserai cette question à M. Larkin ou au ministre LeBlanc, ou à quiconque souhaite y répondre.

Bien sûr, nous sommes tous au courant des révélations visant la GRC en Colombie-Britannique la semaine dernière, et des conversations proprement odieuses tenues par certains de ses membres dans une salle de clavardage concernant des individus, dont certains lui demandaient de l’aide. C’est tout à fait déplorable. Considérant le travail qu’ils accomplissent, je me demande à quel point l’accumulation du travail effectué au fil des ans peut en partie expliquer cette insensibilité totale, et s’il peut s’agir d’un symptôme de colère et de syndrome de stress post-traumatique. Si c’est le cas, est-ce que cette commission pourra un jour insister sur l’importance d’une aide psychologique pour ces gendarmes ou ces policiers, et l’examiner? Comme sept membres de ma famille sont des policiers ou des juges, je tiens beaucoup à ce que ce projet de loi soit bien conçu. Merci.

M. LeBlanc : Merci monsieur le sénateur. Je sais que votre sœur a été juge en chef adjointe de la Cour provinciale de notre province, et qu’elle y a accompli un travail remarquable.

I know from work that I have seen in the National Police Federation and the leadership of the RCMP — you talked about psychological services and mental health services — that it is an extraordinary challenge for the RCMP and other law enforcement organizations. There has been, I think, a very important investment both in services and in the appropriate way to support the women and men doing these jobs, but also in the understanding and the acceptance that this has to be part of a modern law enforcement agency. I am reassured by a focus on some of those mental health supports that you identified.

With respect to the particular circumstances, and I share your very real concern, senator, about what we saw, perhaps Bryan could provide a perspective from the RCMP itself.

Mr. Larkin: Thank you, Mr. Minister.

Through you, chair, thank you for the question.

Let me begin by reiterating a discussion that the commissioner and all senior executives had on Friday when the 2019 story became public. It is simply unacceptable. The comments are abhorrent. They are upsetting. The reality is that, obviously, our members do difficult work and in difficult circumstances; however, such behaviour is inexcusable. I want to recognize that there is procedural fairness, and this matter actually does return to a code of conduct hearing in February of 2025. You are aware that our organization is seeking dismissal. We take these matters extremely seriously. Since that time, we have done a lot of work internally around our culture, managing wellness and supporting our members, dealing with staffing and other challenges. The comments are simply undefendable. We take these matters very seriously.

One of the things this bill will allow for is systemic reviews. As you allude to around whether or not there are different challenges coming out of public complaints, or a nexus or reference to the challenges of the workplace and the issues our members see, that would potentially be an opportunity to look at systemic reviews of our organization.

I reiterate that it is concerning, to the point that, on Friday, Commissioner Duheme issued a complete broadcast across the organization denouncing and supporting the ongoing work we're doing culturally, reminding all of our members of the code of ethics, our commitment and ethic values we have been recommitting to and reaffirming in partnership with the entire Government of Canada over the last 12 months.

Je sais également, d'après ce que j'ai observé au sein de la Fédération nationale des policiers et de la direction de la GRC — vous avez parlé des services psychologiques et des services de santé mentale —, qu'il s'agit là d'un énorme défi pour la GRC et les autres organisations chargées d'appliquer la loi. Je pense qu'on a beaucoup investi dans les services et dans les façons permettant de venir en aide aux femmes et aux hommes qui font ce travail, mais aussi dans la compréhension et l'acceptation du fait que cela doit faire partie intégrante d'une agence moderne d'application des lois. Je suis rassuré par l'accent qui a été placé sur certains des soutiens en santé mentale dont vous avez parlé.

En ce qui concerne les circonstances particulières qui ont été évoquées, et qui me troublent vraiment tout autant que vous, monsieur le sénateur, je laisserai M. Larkin nous donner le point de vue de la GRC elle-même.

M. Larkin : Merci, monsieur le ministre.

Par l'intermédiaire du président, je vous remercie de votre question.

Tout d'abord, je commencerai par répéter la teneur d'une discussion que le commissaire et tous les cadres supérieurs ont eue vendredi quand cette histoire de 2019 a été rendue publique. C'est tout simplement inacceptable. Les commentaires sont odieux, ils sont bouleversants. Même si nos membres font manifestement un travail difficile dans des circonstances difficiles, un tel comportement est inexcusable. Je tiens à souligner qu'il y aura équité procédurale, et que cette affaire fera l'objet d'une audience sur le code de conduite prévue pour février 2025. Vous savez que notre organisation demande le renvoi des personnes impliquées. Nous prenons ces questions très au sérieux. Depuis, nous avons beaucoup travaillé à l'interne sur notre culture, sur la gestion du bien-être, sur le soutien à apporter à nos membres, sur le recrutement et sur d'autres enjeux. Les commentaires sont tout simplement indéfendables. Nous prenons ces questions très au sérieux.

Ce projet de loi permettra notamment de faire des examens systémiques. Pour ce qui est de savoir si les plaintes du public font émerger différents défis, ou des problèmes de milieu de travail observés par nos membres, ce serait potentiellement l'occasion d'envisager la tenue d'examen systémiques dans notre organisation.

Je répète que c'est préoccupant, au point que, vendredi, le commissaire Duheme a diffusé à l'échelle de toute l'organisation un message concernant la situation, mettant en relief le travail que nous faisons actuellement sur le plan culturel et rappelant à tous nos membres le code de déontologie, notre engagement et les valeurs éthiques que nous avons réaffirmés en partenariat avec l'ensemble du gouvernement du Canada au cours des 12 derniers mois.

Again, sincere apologies to all Canadians. However, I want to also recognize in this particular case that our code of conduct and discipline process is working. We're holding these members accountable. That being said, there is procedural fairness. I'll stop my comments there. Thank you.

Senator Richards: Thank you.

Senator Yussuff: Thank you, minister, and all of you, for being here.

Under clause 65 of Bill C-20:

All of the findings and recommendations that are contained in the Commission's final report . . . are final and are not subject to appeal to or review by any court.

The question I have is: Should the bill be amended to allow for judicial review or appeal proposed by the PCRC and, if not, why not?

Mr. LeBlanc: Senator, thank you for the question. It is an important one.

I, too, took note of that particular provision. Again, these are technical elements of administrative law. Who is the final decision maker? Randall can provide you with a precise answer on that.

Mr. Koops: It is part of the design principle. It flows from the design principle that the commission is not a final decision maker. The commission makes recommendations to the minister. The commission makes recommendations to the president of CBSA and the commissioner of the RCMP. The deputy heads of the organizations ultimately make and implement decisions on the basis of those recommendations. In the interests of building a review system that is rapid and as flat as possible, if you will, interposing a layer of potential judicial review on a recommendation that is not the final determination of the matter is inconsistent with the principle of speedy review and with the idea that it should be the final decision maker in the form of the deputy head or, on certain occasions, the minister, who are subject to judicial review, rather than a body that simply reviews the matter and has the authority to make a recommendation but has no authority to make binding decisions.

Senator Yussuff: Let me continue with that.

Essentially, given the time we have waited for this piece of legislation in regard to holding these two institutions accountable for actions and behaviour, now we have a commission whose only job is to make recommendations. Somehow you think that is adequate, rather than to ultimately say this is the finding and what we expect you to do.

Encore une fois, je présente mes excuses les plus sincères à tous les Canadiens. Toutefois, je tiens aussi à reconnaître dans ce cas particulier que notre code de conduite et notre processus disciplinaire fonctionnent. Nous tenons ces membres responsables. Cela étant dit, il y a une équité procédurale. J'arrête là mes observations. Merci de votre attention.

Le sénateur Richards : Merci.

Le sénateur Yussuff : Merci, monsieur le ministre, et merci à vous tous d'être ici.

En vertu de l'article 65 du projet de loi C-20 :

Les conclusions et les recommandations énoncées dans le rapport final de la Commission [...] sont définitives et ne sont pas susceptibles d'appel ou de révision en justice.

La question que je me pose est la suivante. Le projet de loi devrait-il être modifié pour permettre l'appel ou la révision en justice proposés par la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et, dans la négative, pourquoi?

M. LeBlanc : Sénateur, je vous remercie de votre question. Elle est importante.

J'ai également pris note de cette disposition particulière. Là encore, ce sont des éléments techniques du droit administratif. Qui est l'autorité définitive? M. Koops peut vous donner une réponse précise à ce sujet.

M. Koops : Cela relève du principe de conception et, selon ce principe, la commission n'est pas l'autorité définitive. La commission présente des recommandations au ministre. Elle présente des recommandations au président de l'ASFC et au commissaire de la GRC. En fin de compte, les administrateurs généraux de ces organisations prennent et mettent en œuvre des décisions en fonction de ces recommandations. Dans l'intérêt de la création d'un système de révision rapide et aussi plat que possible, si vous voulez, l'interposition d'une couche de révision en justice éventuelle sur une recommandation qui n'est pas la décision définitive va à l'encontre du principe de révision rapide et de l'idée que la révision en justice doit viser le décideur définitif — que ce soit l'administrateur général ou, à l'occasion, le ministre —, plutôt qu'un organisme qui examine simplement la question, a le pouvoir de faire une recommandation, mais n'a pas le pouvoir de prendre des décisions exécutoires.

Le sénateur Yussuff : Permettez-moi de poursuivre là-dessus.

Essentiellement, après avoir attendu si longtemps ce projet de loi qui devrait responsabiliser ces deux institutions pour leurs actions et leur comportement, nous avons maintenant une commission dont l'unique travail est de faire des recommandations. Et vous semblez penser que c'est suffisant, plutôt que de dire en fin de compte : voici les conclusions et ce que nous attendons de vous.

Ultimately, what Canadians want to see is that we have a mechanism that will hold these two agencies to account. For the most part, both CBSA and the RCMP, the majority of staff, do an exemplary job. We don't need to have any complaints. There is time and again where you have seen the behaviour of a small group of people within the organization that has breached some of the most fundamental principles of fairness in our democracy and under our Charter.

Now, we are expecting a commission which we are layering here with responsibility, but its only responsibility is to make a recommendation. How are we supposed to have confidence this will give Canadians what they are expecting after such a long time waiting for this piece of legislation to happen?

Mr. LeBlanc: Senator Yussuff, thank you for that question.

You acknowledged some of the alarming examples that we have seen. I was reassured by Deputy Commissioner Larkin's answer in respect to Senator Richards' question. We should all take comfort from the acting commissioner of the RCMP addressing that one example that came up earlier. That, to me, was important.

My understanding, senator, is it is a fundamental principle of accountability, that we're not seeking — first of all, in the current RCMP civilian complaints commission process, last year, 88% of the recommendations were enacted. I don't think we should leave the impression that the commission in the case of the current RCMP civilian complaints commission — there is a circumstance, again, where the commissioner is accountable to me in terms of his work leading the organization. There is a public accountability.

As I said, the notion that the public supports the national police or the Border Services Agency is something I hear from the leadership of those organizations all the time, and the importance of maintaining that public trust. Obviously, if you have a circumstance where an independent commission with significant resources and robust procedural protections comes to recommendations that are then not implemented by the executive responsible for holding those people to account, then the trust of Canadians they want to honour wouldn't be validated.

I understand your question, senator. I have confidence, first of all, that the recommendations and the work this commission does will be robust and important. I would think the people who head the Border Services Agency or the RCMP would be well advised to take the work seriously. I have every confidence that is the case being done.

Ultimately, the president of the CBSA or the commissioner of the RCMP would be accountable in terms of their own discipline process. We wouldn't want, inadvertently, to delegate that to an independent commission without understanding the

Finally, ce que les Canadiens veulent, c'est que nous disposions d'un mécanisme qui oblige ces deux agences à rendre des comptes. Dans l'ensemble, l'ASFC et la GRC, la majorité de leur personnel, font un travail exemplaire. Nous n'avons pas besoin de plaintes. Il est arrivé souvent que le comportement d'un petit groupe de personnes au sein de l'organisation enfreigne certains des principes les plus fondamentaux d'équité de notre démocratie et de notre Charte.

Nous avons maintenant une commission que nous interposons ici et dont l'unique responsabilité est de formuler une recommandation. Comment pouvons-nous être sûrs que cette commission donnera aux Canadiens ce qu'ils veulent après avoir attendu si longtemps que ce projet de loi voie le jour?

M. LeBlanc : Sénateur Yussuff, je vous remercie de cette question.

Vous avez reconnu certains des exemples alarmants que nous avons vus. J'ai été rassuré par la réponse du commissaire Larkin à la question du sénateur Richards. Nous devrions tous être réconfortés par le fait que le commissaire par intérim de la GRC ait répondu à l'exemple qui a été évoqué plus tôt. Pour moi, c'était important.

Je crois comprendre, sénateur, que c'est un principe fondamental de reddition de comptes, que nous ne cherchons pas... Tout d'abord, dans le processus actuel de la commission civile des plaintes contre la GRC, l'an dernier, 88 % des recommandations ont été mises en œuvre. Je ne pense pas que nous devrions donner l'impression qu'il n'y a pas de circonstance où, dans le cas de l'actuelle commission civile des plaintes contre la GRC, le commissaire est responsable devant moi de son travail à la tête de l'organisation. Il y a une reddition de comptes publique.

Comme je l'ai dit, les dirigeants de la GRC ou de l'ASFC me disent souvent que le public soutient ces organisations et qu'il est important de maintenir la confiance du public. De toute évidence, si une commission indépendante dotée de ressources importantes et de solides protections dans la loi formule des recommandations qui ne sont pas mises en œuvre par la haute direction chargée de demander des comptes à ces personnes, la confiance des Canadiens qu'ils veulent honorer n'est pas validée.

Je comprends votre question, sénateur. Je suis convaincu, tout d'abord, que les recommandations et le travail de cette commission seront solides et importants. Je pense que les responsables de l'Agence des services frontaliers ou de la GRC seraient bien avisés de prendre ce travail au sérieux. Je suis convaincu que c'est le cas.

En fin de compte, le président de l'ASFC ou le commissaire de la GRC seraient responsables de leur propre processus disciplinaire. Nous ne voudrions pas, par inadvertance, déléguer cela à une commission indépendante sans comprendre les

administrative law requirements that would be uncovered by making that change.

Senator Boehm: Thank you, minister.

I would like for you to extrapolate on Senator Yussuff's last question. As a former bureaucrat, I know it takes a long time when you have a machinery change, or any change, to really get organizations working together. As I recall, serving in Washington at the time of 9/11, our own CBSA was set up quickly because the Americans had set up a parallel department at that time, Homeland Security. What are your expectations as the minister in terms of the level of collaboration and cooperation that you would want to see now that a complaints commission is going to be set up? I know lots goes on. This adds another level of urgency, and I would say accountability, to both the RCMP and Public Safety.

Mr. LeBlanc: Senator Boehm, thank you for the question. I'm happy to see you this afternoon.

When you say "collaboration," you are talking about as between the agencies, or between the agencies and the commission itself?

Senator Boehm: Three ways.

Mr. LeBlanc: With the commission being one of the three-way partners.

Senator Boehm: Yes.

Mr. LeBlanc: A fundamental question, and you are right.

I reflected. The Border Services Agency creation was very much as a result of the Homeland Security Department created following 9/11 and the congressional commission. I had a conversation with Secretary Mayorkas, who is responsible for U.S. Customs and Border Protection, and it is certainly an issue that is occupying some attention in the United States now. He was telling me the origin of that in his own context in the United States. I am pleased you raised that. I thought that was interesting.

My instructions to the president of the CBSA and to the commissioner of the RCMP, assuming this legislation gets to Royal Assent, will be to collaborate very quickly and very efficiently, recognizing exactly the challenge, Senator Boehm, you identified in terms of creating a new organization and the machinery changes. The good news is that there is a continuity built into the legislation where the current chair in the RCMP civilian complaints process will serve until the new commission is appointed.

exigences en matière de droit administratif qui découleraient d'un tel changement.

Le sénateur Boehm : Merci, monsieur le ministre.

J'aimerais que vous partiez de la dernière question du sénateur Yussuff. En tant qu'ancien bureaucrate, je sais qu'il faut beaucoup de temps, lors d'un changement organisationnel ou de tout autre changement, pour que les organisations travaillent ensemble. Si je me souviens bien, étant en poste à Washington au moment du 11 septembre, notre propre ASFC a été mise en place rapidement parce que les Américains avaient créé à l'époque un ministère correspondant, le Homeland Security. Quelles sont vos attentes en tant que ministre en ce qui concerne le niveau de collaboration et de coopération que vous souhaiteriez voir en place maintenant qu'une commission des plaintes va être créée? Je sais qu'il se passe beaucoup de choses. Cela ajoute un autre degré d'urgence, et je dirais de reddition de comptes, à la fois à la GRC et à Sécurité publique Canada.

M. LeBlanc : Sénateur Boehm, je vous remercie de votre question. Je suis heureux de vous voir cet après-midi.

Quand vous dites « collaboration », parlez-vous de la collaboration entre les organismes, ou entre les organismes et la commission?

Le sénateur Boehm : Dans les trois sens.

M. LeBlanc : La commission étant l'un des trois sens.

Le sénateur Boehm : Oui.

M. LeBlanc : C'est une question fondamentale, et vous avez raison.

J'ai réfléchi. La création de l'Agence des services frontaliers a été en grande partie le résultat du Homeland Security Department créé après le 11 septembre, ainsi que de la commission du Congrès américain. Je me suis entretenu avec le secrétaire Mayorkas, responsable des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, et c'est certainement une question qui retient l'attention aux États-Unis à l'heure actuelle. Il m'a expliqué l'origine de ce problème dans son propre contexte aux États-Unis. Je suis heureux que vous ayez soulevé cette question. J'ai trouvé cela intéressant.

Mes instructions au président de l'ASFC et au commissaire de la GRC, en supposant que cette loi reçoive la sanction royale, seront de collaborer très rapidement et très efficacement, en reconnaissant exactement, sénateur Boehm, le défi que vous avez souligné quant à la création d'une nouvelle organisation et de changements organisationnels. La bonne nouvelle, c'est que le projet de loi prévoit une continuité : le président actuel du processus de plaintes civiles de la GRC restera en fonction jusqu'à ce que la nouvelle commission soit nommée.

I'm also a minister assigned to the Privy Council Office in another function. The deputy minister there who handles governance is someone I see regularly. I want to ensure they are working with the leadership of the RCMP and CBSA in as efficient a context as possible.

Assuming this legislation is able to get to Royal Assent, Canadians would not understand why, "X" number of months or years later, either the government hasn't appointed the commissioners — that's on us, the GIC process — but the agencies, as you heard from the deputy commissioner, are anxious to have this legislation in place. I will be relentless in encouraging them to be as efficient as possible. It is in all of our collective interests to get this stood up as quickly as possible.

Senator Boehm: Thank you.

Senator Patterson: I'm going to follow up on Senator Deacon's and Senator Richards' questions in terms of privileged information and particularly subparagraphs 17(f) and (g) as it relates to medical information. You have other departments out there that have people who work in very unique environments like this. When we have wholesale access to the medical information, because they go down to access, in whole or in part, a full medical file, meaning clinical files, particularly about mental health, I have to be curious as to how the Privacy Act is going to change to do that and how CBSA and the RCMP are going to be able to monitor it. We have examples where that wholesale access to someone's medical files by a commission, without constraints clearly stated, can be a deterrent for members to seek mental health care.

Mr. LeBlanc: Senator, thank you for raising that.

That would be, as you say, a very sad irony for members or the people who work for CBSA that I have met, as I said in an earlier answer, and who understand the importance of being able to do their important work in a healthy way if we directly or indirectly created a disincentive for them to seek the help they need, the professional medical help. It is a medical circumstance like any other medical circumstance, and you don't want to create, for a bunch of historical reasons, some of the hesitation in that regard. That would make them unsafe, it would make their colleagues unsafe, and it would make the country less safe if that were perpetuated.

In terms of the protections around specific sensitive medical information, Randall can perhaps provide you some detailed answers, and if not, Bryan looked like he was looking for some notes too, so maybe he could as well.

Je suis également un ministre qui rend compte d'une autre fonction au Bureau du Conseil privé. Je vois là régulièrement le sous-ministre chargé de la gouvernance. Je veux m'assurer qu'il travaille avec les dirigeants de la GRC et de l'ASFC le plus efficacement possible.

En supposant que cette loi reçoive la sanction royale, les Canadiens ne comprendraient pas pourquoi, un nombre « X » de mois ou d'années plus tard, le gouvernement n'a pas nommé les commissaires — c'est notre responsabilité, le processus de nomination par décret —, mais les agences, comme vous l'a dit le commissaire adjoint, ont hâte de voir cette loi mise en place. Je n'aurai de cesse de les encourager à être aussi efficaces que possible. Il est dans notre intérêt à tous de mettre en place cette loi le plus rapidement possible.

Le sénateur Boehm : Merci.

La sénatrice Patterson : J'aimerais revenir sur les questions de la sénatrice Deacon et du sénateur Richards concernant les renseignements protégés et plus particulièrement les alinéas 17f) et g) en ce qui a trait aux renseignements médicaux. D'autres ministères ont des employés qui travaillent dans des environnements très particuliers comme celui-ci. Lorsqu'il y a un accès généralisé aux renseignements médicaux, parce qu'ils accèdent, en tout ou en partie, à un dossier médical complet, c'est-à-dire à des dossiers cliniques, en particulier sur la santé mentale, je me demande comment la Loi sur la protection des renseignements personnels va changer pour faire cela et comment l'ASFC et la GRC vont être en mesure de le contrôler. Nous avons des exemples où cet accès généralisé aux dossiers médicaux d'une personne par une commission, sans contraintes clairement énoncées, peut dissuader les membres de demander des soins de santé mentale.

M. LeBlanc : Sénatrice, je vous remercie d'avoir soulevé cette question.

Ce serait, comme vous le dites, une bien triste ironie que les membres ou les personnes qui travaillent à l'ASFC que j'ai rencontrées, comme je l'ai dit dans une réponse précédente, et qui comprennent l'importance de pouvoir faire leur important travail de façon saine, si nous créons directement ou indirectement un élément qui les dissuade de chercher l'aide dont ils ont besoin, une aide médicale professionnelle. C'est une situation médicale comme une autre, et nous ne voulons pas créer, pour toute une série de raisons historiques, une sorte d'hésitation à cet égard. Cela leur enlèverait le sentiment de sécurité, amènerait leurs collègues à ne pas se sentir en sécurité et rendrait le pays moins sûr si cela se perpétuait.

En ce qui concerne la protection des renseignements médicaux de nature délicate, M. Koops pourra peut-être vous répondre en détail, et si ce n'est pas le cas, M. Larkin avait l'air de chercher quelques notes également, alors il pourra peut-être le faire aussi.

Mr. Koops: Senator, protection of personal information and protection of medical information and the robust framework to do that were very much among the initial design principles. If you would permit us, we can come back with the specific provisions for you after the minister has left the table, if you would like, and discuss them in more detail then.

Senator Cotter: Thank you, minister, for being here.

I support the bill, and I am pleased to see the expansion, refocus and modernization of the approach, but I have a question that I think it is a big question of philosophy that I want to put to you, and I want to put it in two parts. It is not a trap so much as an explanation for the bigger question.

The bill presently empowers the commission to continue to perform primarily a review function, reviewing RCMP and CBSA investigations of complaints, as opposed to primarily an investigative function by an independent agency. This puts significant demands on the RCMP and will on border services people. My first question is, how many person years has the RCMP had to dedicate to investigating its own members, and how many person years will that be the case for border security people?

The reason I ask that question first is that this review approach in relation to policing and border services is increasingly at odds with the approaches being taken across the country with respect to oversight of police-based agencies. Michael Tulloch did an extensive review in Ontario — he is now the Chief Justice of the Ontario Court of Appeal — that endorsed and validated more of a model of independent investigators. The chiefs of police of Saskatchewan lobbied me, when I was in a different capacity, and the Government of Saskatchewan to establish an independent agency with respect to serious matters because they were being overburdened by the needs of serious investigations. Also, investigators tend to be less expensive than RCMP officers person for person, so you get lower costs, firstly; secondly, you enable RCMP officers and border security professionals to do what they are trained to do, not investigating other police people but doing the work of policing and keeping the peace; and thirdly, by that model you get away from the concern widely held that the police are investigating the police. Why wouldn't we have gone with a model that is heavily investigative rather than so heavily a review approach?

Mr. LeBlanc: Senator, those are very important questions.

With respect to the number of officers at CBSA or RCMP, person hours or the way one measures that work, we don't have that information here, but I will absolutely undertake to get that

M. Koops : Madame la sénatrice, la protection des renseignements personnels et la protection des renseignements médicaux, ainsi que le cadre solide permettant cette protection, faisaient partie des principes de conception initiaux. Si vous le permettez et si vous le souhaitez, nous pourrions vous revenir avec les dispositions précises après que le ministre aura quitté la table, et en parler alors plus en détail.

Le sénateur Cotter : Merci, monsieur le ministre, d'être présent.

Je soutiens le projet de loi, et je suis heureux de voir une approche élargie, recentrée et modernisée, mais j'ai pour vous une question que je pense être profondément philosophique, et j'aimerais la poser en deux parties. Ce n'est pas un piège, mais une explication de la question générale.

Le projet de loi actuel permet à la commission de continuer à exercer principalement une fonction de révision, en examinant les enquêtes de la GRC et de l'ASFC sur les plaintes, par opposition à une fonction d'enquête exercée principalement par un organisme indépendant. Cela impose des exigences importantes à la GRC et au personnel des services frontaliers. Ma première question est la suivante : combien d'années-personnes la GRC a-t-elle dû consacrer aux enquêtes sur ses propres membres, et combien d'années-personnes en sera-t-il de même pour les agents de la sécurité frontalière?

Si je pose d'abord cette question, c'est que cette approche d'examen des services de police et des services frontaliers est de plus en plus en contradiction avec les approches adoptées dans l'ensemble du pays en ce qui concerne la surveillance des agences de services policiers. Michael Tulloch a réalisé un examen approfondi en Ontario — il est aujourd'hui juge en chef de la Cour d'appel de l'Ontario — qui a approuvé davantage et validé un modèle d'enquêteurs indépendants. Les chefs de police de la Saskatchewan ont fait pression sur moi, lorsque j'occupais d'autres fonctions, et sur le gouvernement de la Saskatchewan pour que soit créée une agence indépendante chargée des affaires graves, parce qu'ils étaient surchargés par les besoins des enquêtes sérieuses. En outre, les enquêteurs coûtent généralement moins que les agents de la GRC, ce qui permet de réduire les coûts, premièrement; deuxièmement, les agents de la GRC et les professionnels de la sécurité des frontières peuvent faire ce pour quoi ils ont été formés, ne pas enquêter sur d'autres policiers, mais faire leur travail de maintien de l'ordre et de la paix, et troisièmement, grâce à ce modèle, on s'éloigne du souci largement répandu selon lequel la police mène des enquêtes sur la police. Pourquoi n'aurions-nous pas opté pour un modèle axé sur l'enquête plutôt que sur l'examen?

M. LeBlanc : Sénateur, ce sont des questions très importantes.

En ce qui concerne le nombre d'agents de l'ASFC ou de la GRC, les heures-personnes ou la façon dont on mesure ce travail, nous n'avons pas ces renseignements ici, mais je m'engage à les

quickly to the committee in terms of current amount of RCMP resources, or even CBSA, as they currently internally investigate these matters. I would be happy to have that shared with the committee as soon as possible.

Senator, your question, I thought, was very thoughtful in terms of the different philosophy between a review agency and an independent investigative agency. You summarized it in a way that I wouldn't have been able to do. I have noted from some of the recent tragic circumstances that the RCMP has had, including in your province and others — obviously, in the case of a death of someone at the hands of police, there is, and appropriately so, a whole independent review. That has been for a long time an investigation conducted by an external police force. I think that is an important comment or important distinction.

Randall, do you want to take a crack at the senator's question in terms of a review agency versus an initiator with an investigative function? Maybe Bryan could as well. It's a very good question, and I want to ensure you get the right answer. I don't want to improvise one.

Mr. Koops: It goes very much to the first design principles of the body as presented in the bill, and that was that the body was not intended to undertake criminal investigations and was not intended to present matters to the Crown. It is not intended to be a substitute for provincial SIU, ASIRT or one of the types of bodies that —

Senator Cotter: I don't mean to interrupt, Mr. Koops, but I'm talking about complaint investigations. The model and trend in Canada is toward independent agencies doing complaints investigations, not solely criminal ones. That philosophy seems to run counter to the trends that were recommended by, for example, the Chief Justice of Ontario.

Mr. Koops: This body would have the authority to undertake complaints investigations. It could undertake them in the first instance if it were in the public interest to do that. That discretion rests with the commission.

In the case of matters that involve a potentially criminal offence, serious bodily harm or death, the agency against which the complaint is brought would be obliged to refer those matters to the local police and to put that properly into the hands of the police of the jurisdiction. That serious incident framework is contained in this bill for CBSA. It mirrors the serious incident framework that is already contained in the RCMP Act with the one distinction that CBSA are never the police of local jurisdiction, so it is not necessary to deconflict a hierarchy of police jurisdictions.

communiquer rapidement au comité en ce qui concerne les ressources actuelles de la GRC, ou même de l'ASFC, qui font enquête actuellement à l'interne sur ces questions. Je serais heureux de communiquer ces informations au comité dès que possible.

Sénateur, je trouve votre question très judicieuse en ce qui concerne la différence de philosophie entre un organisme d'examen et un organisme d'enquête indépendant. Vous l'avez résumée comme je n'aurais pas su le faire. J'ai noté, dans certaines circonstances tragiques récentes, la situation de la GRC, y compris dans votre province et dans d'autres... évidemment, dans le cas de la mort d'une personne aux mains de la police, il y a, à juste titre, un examen indépendant complet. Depuis longtemps, il s'est agi d'une enquête menée par un service de police externe. Je pense que c'est là une observation ou une distinction importante.

Monsieur Koops, voulez-vous répondre à la question du sénateur en ce qui concerne un organisme d'examen par rapport à un organisme ayant une fonction d'enquête? M. Larkin pourrait peut-être répondre lui aussi. C'est une très bonne question et je veux m'assurer que vous recevez la bonne réponse. Je ne veux pas en improviser une.

M. Koops : Cela correspond tout à fait aux premiers principes de conception de l'organisme tels qu'ils sont présentés dans le projet de loi, à savoir que l'organisme n'est pas destiné à entreprendre des enquêtes criminelles ni à présenter des affaires à la Couronne. Il n'est pas destiné à remplacer l'unité d'intervention structurée provinciale, l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave de l'Alberta ou une sorte d'organisme qui...

Le sénateur Cotter : Je ne veux pas vous interrompre, monsieur Koops, mais je parle des enquêtes sur les plaintes. Le modèle et la tendance au Canada sont que des agences indépendantes examinent des plaintes, et ne procèdent pas seulement à des enquêtes criminelles. Cette philosophie semble aller à l'encontre des tendances recommandées, par exemple, par le juge en chef de l'Ontario.

M. Koops : Cet organisme aurait le pouvoir de procéder à des enquêtes sur les plaintes. Il pourrait les entreprendre en première instance s'il était dans l'intérêt public de le faire. Ce pouvoir discrétionnaire revient à la commission.

Dans le cas d'affaires impliquant une infraction éventuellement criminelle, des lésions corporelles graves ou la mort, l'agence contre laquelle la plainte est déposée serait obligée de renvoyer ces affaires au service de police local, de les confier, à juste titre, à la police du territoire de compétence. Ce projet de loi comprend un tel cadre concernant les incidents graves pour l'ASFC. Il reflète le cadre des incidents graves que la Loi sur la GRC contient déjà, à la seule différence près que l'ASFC n'est jamais la police du territoire de compétence, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'aplanir une hiérarchie de compétences policières conflictuelles.

Mr. LeBlanc: Bryan wanted to add one other example in terms of sexual assault.

Mr. Larkin: Thank you, Mr. Minister.

Through you, Mr. Chair, I think the notion of independence is extremely important. In certain ways, our findings do go to the current CRCC that reviews our findings and recommendations. I think that about 80% of the time they agree with our investigation. There is an element of independence.

Your comments are well undertaken. As Randall alluded to, that wasn't the thrust of this dialogue and discussion, but I want to reiterate for everybody that in every province, any criminal incident or allegations of sexual assault are investigated by an independent body. From there, depending on the findings, that would actually result in an RCMP code of conduct investigation. We would await the determination of that investigation, those findings, and we would undertake it. But your premise, Senator Cotter, is well understood.

[Translation]

Senator Dalphond: I will conclude with another bill that has to do with the Canada Border Services Agency and the Consumer Privacy Act and the treatment that Canadians may receive when crossing the border into Canada. It's Bill S-7, which was introduced in the Senate in March 2022 and referred to the House of Commons in October 2022, and has been at first reading ever since. Is the government really interested in protecting the privacy of Canadians?

Mr. LeBlanc: Again, I don't know all the details. I know that there was a court decision, but I don't want to make things up.

Senator Dalphond: There are two, in Alberta and Ontario —

Mr. LeBlanc: Absolutely.

Senator Dalphond: — that have invalidated the current system.

Mr. LeBlanc: I've sat in on some of the discussions in cabinet committees, so my colleague, the Attorney General and Minister of Justice, could answer your question.

I'll be happy to make sure you get this information; I don't want to improvise an answer.

Mr. Koops, do you have anything to add?

M. LeBlanc : M. Larkin voulait ajouter un autre exemple en ce qui concerne les agressions sexuelles.

M. Larkin : Merci, monsieur le ministre.

Par votre intermédiaire, monsieur le président, je pense que la notion d'indépendance est extrêmement importante. D'une certaine manière, nos conclusions et nos recommandations sont transmises à l'actuelle Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, ou CCETP, qui les examine. Je crois bien qu'elle approuve notre enquête dans environ 80 % des cas. Il y a donc un élément d'indépendance.

Vos observations sont judicieuses. Comme l'a indiqué M. Koops, ce n'était pas le but de ce dialogue et de ce débat, mais je tiens à rappeler à tout le monde que, dans toutes les provinces, tout incident criminel ou toute allégation d'agression sexuelle fait l'objet d'une enquête par un organisme indépendant. À partir de là, en fonction des conclusions, on procéderait à une enquête sur le code de conduite de la GRC. Nous attendrions les résultats de cette enquête, ces conclusions, et nous les mettrions en œuvre. Mais je comprends bien votre prémisse, sénateur Cotter.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Je vais conclure sur un autre projet de loi qui est lié à l'Agence des services frontaliers du Canada et à la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs ainsi qu'au traitement que les Canadiens peuvent recevoir lorsqu'ils passent la frontière pour entrer au Canada. C'est le projet de loi S-7, qui a été présenté au Sénat en mars 2022 et renvoyé à la Chambre des communes en octobre 2022 et qui, depuis ce temps, en est toujours à l'étape de la première lecture. Est-ce que le gouvernement est vraiment intéressé à protéger la vie privée des Canadiens?

M. LeBlanc : Encore là, je ne connais pas tous les détails. Je sais qu'il y a eu une décision des tribunaux, mais je ne veux pas improviser.

Le sénateur Dalphond : Il y en a deux, en Alberta et en Ontario...

M. LeBlanc : Absolument.

Le sénateur Dalphond : ... qui ont invalidé le système actuel.

M. LeBlanc : J'ai assisté à certaines discussions au sein des comités du Conseil des ministres; c'est plutôt mon collègue le procureur général et ministre de la Justice qui pourrait répondre à votre question.

Je serai heureux de m'assurer que vous ayez ces renseignements; je ne veux pas improviser une réponse.

Monsieur Koops, avez-vous quelque chose à ajouter?

[English]

Mr. Koops: As you said, senator, the bill was sent to the other place. In the meantime, there has been a series of litigation on the point and some recent decisions that the government will take into consideration about how to proceed.

[Translation]

Senator Dalphond: Doesn't it make it urgent for the government to pass legislation that would have national standards that would apply across the country, instead of having a fragmented system, where there's Alberta, Ontario and the other provinces?

Mr. LeBlanc: It's a challenge, to be sure, with the current Bill S-7. The challenge isn't unique to this jurisdiction. "Patchwork quilt," "fragmented system," pick the words you want, it's often your province that insists on these differences.

I understand, in the context of a bill on privacy in criminal law, that this is exactly what you don't want.

I'll make sure you get a fuller answer than I could improvise here.

I see that your chair is telling us that we're moving on to another phase and that you'll have to hear from my colleagues, who will be at the table for a long time.

[English]

The Chair: Very well read, minister. Thank you very much.

Colleagues, this brings us to the end of our time with the minister. Minister, thank you for spending the time with us and for your forthright answers to some very testing questions. You carry big and impactful portfolios on behalf of us and Canadians across the country. You've alluded to just another one today, and we thank you for that and for the work you do. On behalf of my fellow committee members, I would like to thank you for that and wish you all the best going forward. We look forward to seeing you next time at committee.

Mr. LeBlanc: Senator, thank you for your kind words. Perhaps the next time could be more of an informal nature. I'm doing something in half an hour with colleagues from the House of Commons committee. I've invited them to come and have beer and pizza at my departmental office on Laurier Street. It's not like your Speaker's dining room or the food that might be served there. Senator Dean, I would welcome an opportunity in the coming weeks to be able to have an informal conversation.

[Traduction]

M. Koops : Comme vous l'avez dit, sénateur, le projet de loi a été envoyé à l'autre endroit. Dans l'intervalle, il y a eu une série de litiges sur ce point et des décisions récentes que le gouvernement prendra en compte pour déterminer la marche à suivre.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Est-ce que ça ne rend pas urgent pour le gouvernement de faire adopter une loi qui aurait des normes nationales qui s'appliqueraient à l'intérieur du pays au lieu d'avoir un système fragmenté, où il y a l'Alberta, l'Ontario et les autres provinces?

M. LeBlanc : C'est un défi, c'est certain, avec l'actuel projet de loi S-7. Le défi n'est pas unique à ce champ de compétence. « Patchwork quilt », « système fragmenté », choisissez les mots que vous voulez, c'est souvent votre province qui insiste pour avoir ces différences.

Je comprends bien, dans le contexte d'un projet de loi sur la vie privée dans le droit criminel, que c'est exactement ce qu'il ne faut pas avoir.

Je vais m'assurer que vous ayez une réponse plus complète que ce que je pourrais improviser ici.

Je vois que votre président nous indique que nous allons passer à une autre étape et que vous serez obligés d'entendre mes collègues, qui seront à la table longtemps.

[Traduction]

Le président : Très bien interprété, monsieur le ministre. Merci beaucoup.

Chers collègues, nous arrivons au terme de notre entretien avec le ministre. Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir passé du temps avec nous et d'avoir répondu avec franchise à des questions très difficiles. Vous gérez des portefeuilles importants et significatifs en notre nom et au nom de tous les Canadiens. Vous avez fait allusion à un autre portefeuille aujourd'hui, et nous vous remercions pour cela et pour le travail que vous accomplissez. Au nom de mes collègues du comité, je tiens à vous en remercier et à vous souhaiter bonne chance pour la suite. C'est avec grand plaisir que nous vous reverrons une prochaine fois au comité.

M. LeBlanc : Sénateur, je vous remercie de vos aimables paroles. La prochaine fois, nous pourrions peut-être nous rencontrer de façon plus informelle. Dans une demi-heure, je serai avec des collègues du comité de la Chambre des communes. Je les ai invités à venir boire une bière et manger une pizza dans mon bureau ministériel de la rue Laurier. Ce n'est pas comme la salle à manger du président de la Chambre ou la nourriture qui y est servie. Sénateur Dean, c'est avec plaisir que

I'd be happy to host you for beer and pizza at Public Safety Canada. I'd also be happy to accept an invitation from your Speaker to come and have dinner with any of you who would be interested in an informal occasion. I hope we might find an opportunity in the coming weeks before we get too far into this session. I'm doing it with some colleagues from the other place, but it might be an interesting opportunity to be able to do it with interested colleagues from this place. I'd be happy to work with your office on an appropriate way to do that.

The Chair: Minister, thank you.

Senators, officials from the CBSA, RCMP and Public Safety Canada have agreed to stay and answer your questions. In the past hour, we have heard from the Honourable Dominic LeBlanc, Minister of Public Safety, Democratic Institutions and Intergovernmental Affairs. We will continue our question period with officials from Public Safety Canada, the RCMP and the Canada Border Services Agency.

Senator M. Deacon: I'm going to jump back to what I was talking about earlier to give you the opportunity to elaborate on the term "closely related." We were talking about dealing with a complaint if it concerns an activity that is closely related to national security and the parameters that may shift around that. I got a sense that there was perhaps a little more commentary to offer.

Mr. Koops: Thank you for the indulgence of a few moments so that we could go and check that we have all the elements complete for an answer.

The overarching design principle of the bill is that the commission will not operate in the national security realm because Parliament has recently put two other bodies in place to do that in the form of NSIRA and NSICOP. The bill provides that the commission does not have access to national security information, but it also provides that there can be no overlap between it and NSIRA and provides that there is no gap between them. That means, in effect, that the bill then provides that the two bodies must take all reasonable measures to cooperate with each other. The PCRC must refer national security matters to NSIRA. As Bryan said, the review machinery works best when organizations work together. Ultimately, on those principles, it would be expected they would deconflict.

j'aurais l'occasion, dans les semaines à venir, d'avoir une conversation informelle avec vous. Je serais ravi de vous accueillir pour une bière et une pizza à Sécurité publique Canada. J'accepterais également une invitation de votre président à venir dîner avec ceux d'entre vous qui seraient intéressés par une occasion informelle. J'espère que nous pourrions trouver une occasion dans les semaines à venir, avant que nous ne soyons trop avancés dans cette session. Je le fais avec des collègues de l'autre endroit, mais il serait intéressant de pouvoir le faire avec des collègues intéressés de cet endroit. Je serais heureux de travailler avec votre bureau pour trouver le moyen approprié de le faire.

Le président : Monsieur le ministre, merci.

Sénateurs, des représentants de l'ASFC, de la GRC et de Sécurité publique Canada ont accepté de rester pour répondre à vos questions. Au cours de la dernière heure, nous avons entendu l'honorable Dominic LeBlanc, ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales. Nous poursuivrons notre période de questions avec des représentants de Sécurité publique Canada, de la GRC et de l'Agence des services frontaliers du Canada.

La sénatrice M. Deacon : Je vais revenir à ce dont je parlais tout à l'heure pour vous donner l'occasion de préciser l'expression « étroitement liée ». Nous parlions de l'examen d'une plainte concernant une activité étroitement liée à la sécurité nationale et des paramètres qui peuvent changer dans ce cas. J'ai eu l'impression qu'il y avait peut-être un peu plus à dire à ce sujet.

M. Koops : Je vous remercie de nous avoir accordé quelques instants pour que nous puissions vérifier que nous disposons de tous les éléments nécessaires pour répondre à la question.

Le principe général du projet de loi est que la commission n'interviendra pas dans le domaine de la sécurité nationale, car le Parlement a récemment mis en place deux autres organismes à cet effet, à savoir l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement, ou OSSNR, et le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, ou CPSNR. Le projet de loi prévoit que la commission n'a pas accès aux renseignements relatifs à la sécurité nationale, mais il prévoit également qu'il ne peut y avoir de chevauchement ni d'écart entre elle et l'OSSNR. Cela signifie, selon le projet de loi, que les deux organes doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour coopérer l'un avec l'autre. La Commission d'examen et de traitement des plaintes du public doit renvoyer les questions de sécurité nationale à l'OSSNR. Comme l'a dit M. Larkin, le mécanisme d'examen fonctionne mieux lorsque les organismes collaborent. En fin de compte, sur la base de ces principes, on peut s'attendre à ce qu'il n'y ait pas de conflit.

There is no definition — you're correct — of national security information in the bill. There are different types of national security information that appear in the bill and different classes of information, but those are not defined in the NSIRA Act either. In large measure, they come down to practice and experience. It would be difficult to define them given the delicate and changing nature of those kinds of information.

The bill provides that the commission and either agency or the commission and all three may enter into MOUs on how to deal with this type of information, again, consistent with the principle that it is best when they do this on their own volition. Ultimately, the Governor in Council also has the authority to make regulations to delineate the referral of complaints between them and delineate the treatment of information that comes into the hands of one that is best dealt with by the other.

Senator M. Deacon: Thank you.

I have just one more question. I think it's nice when we have Canadians asking us questions and are interested in bills and different scenarios. The question I'm asking is in response to a conversation I had.

Clauses 52 and 38 put a number of restrictions on who can file a complaint and what kind of complaint can be filed. It's my understanding that third parties could file a complaint, but, for instance, clause 52(1)(b) lists a gauntlet of exceptions to this. A simple hypothetical question was asked: If I am on a sidewalk and I see an RCMP officer dealing with someone on the street in what I thought was maybe a rough or an unsafe manner, would I be able to file a complaint on their behalf?

Mr. Koops: Anyone could file the complaint. The discretion would rest with the commission as to whether it would take the complaint. The discretion that has been given to the commission is to ensure that the commissioner is not inundated with complaints from persons who are not directly involved, who may not have a stake in the outcome, who may have observed something on television, heard something third hand or drawn a conclusion from something that was seen in social media. Ultimately, though, when it is within the jurisdiction of the commission, the commission has the discretion to determine if it wishes to proceed with a complaint or not — full discretion within its mandate, tightened discretion around the limits of the mandate.

Senator M. Deacon: Thank you for answering that on the record. I appreciate that.

Vous avez raison, le projet de loi ne définit pas les renseignements relatifs à la sécurité nationale. Différents types de renseignements sur la sécurité nationale figurent dans le projet de loi et différentes catégories de renseignements, mais ceux-ci ne sont pas définis dans la Loi sur l'OSSNR non plus. Dans une large mesure, ce sont des questions de pratique et d'expérience. Il serait difficile de les définir étant donné la nature délicate et changeante de ces genres de renseignements.

Le projet de loi prévoit que la commission et l'une ou l'autre agence ou les trois entités peuvent conclure des protocoles d'entente sur la manière de traiter ce genre de renseignements, là encore partant du principe selon lequel il est préférable qu'elles le fassent de leur propre chef. En fin de compte, le gouverneur en conseil a également le pouvoir de prendre des règlements pour délimiter le renvoi des plaintes entre les trois organismes et délimiter le traitement des renseignements qui parviennent à l'un, mais seraient mieux traités par l'autre.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

J'ai encore une question à poser. Je pense que c'est plaisant que des Canadiens nous posent des questions et s'intéressent aux projets de loi et aux différents scénarios. Ma question fait suite à une conversation que j'ai eue.

Les articles 52 et 38 imposent un certain nombre de restrictions sur les personnes qui peuvent déposer une plainte et sur le genre de plainte qui peut être déposée. J'ai cru comprendre que des tiers pouvaient déposer une plainte, mais, par exemple, l'alinéa 52(1)b, énumère une série d'exceptions à cette règle. Une simple question hypothétique a été posée : si je suis sur un trottoir et je vois un agent de la GRC traiter avec une personne dans la rue d'une manière que je juge peut-être brutale ou dangereuse, pourrais-je déposer une plainte au nom de cette personne?

M. Koops : N'importe qui peut déposer une plainte. La décision d'accepter ou non la plainte revient à la commission. Le pouvoir discrétionnaire qui a été accordé à la commission vise à garantir que le commissaire n'est pas inondé de plaintes venant de personnes qui ne sont pas directement impliquées, qui n'ont peut-être pas d'intérêt dans le résultat, qui ont peut-être observé quelque chose à la télévision, entendu quelque chose de troisième main ou tiré une conclusion à partir de quelque chose qui a été vu dans les médias sociaux. En fin de compte, cependant, lorsque cela relève de la compétence de la commission, celle-ci a le pouvoir discrétionnaire de déterminer si elle souhaite donner suite à une plainte ou non — un pouvoir discrétionnaire complet dans le cadre de son mandat, un pouvoir discrétionnaire restreint à l'intérieur des limites du mandat.

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie d'avoir répondu à cette question. Je vous en suis reconnaissante.

[Translation]

Senator Dagenais: My question is for Mr. Larkin.

We know that Canada is a big place. Complaints can come from anywhere. Let me repeat your question. How many people within the RCMP will it take to cooperate in responding to complaints? What will the budget be? Do you think that the expenditures will be made only internally within the RCMP, or do you have to budget for external experts, such as lawyers to defend your police officers?

Mr. Larkin: Thank you, Senator Dagenais. Mr. Bangloy is responsible for everything related to our force. I'll pass the question on to him. He will make the request today. The timeline will also change from one year to two years. We don't know the impact of this.

Mr. Bangloy, do you have any information on the service demand?

[English]

Alfredo Bangloy, Assistant Commissioner, Professional Responsibility Sector, Royal Canadian Mounted Police: Thank you for the question.

As I understand it, the question was with respect to whether we would require further resources to conduct the investigations.

Under the current process, my understanding is that they would continue with the new agency. The majority of the complaints are investigated by front-line RCMP police officers in the various provinces, and that would continue under the new legislation. There may be an increase in resource requirements, given the extension of time for filing a complaint from one year to two years, so we would have to assess that as things develop. However, one would imagine that most people who want to complain would likely complain within that one-year time frame, so we're not sure whether or not that would have an impact as far as the increase in the number of complaints. I hope that answers your question.

[Translation]

Senator Dagenais: My next question is for Ms. Maltais.

Ms. Maltais, the Canada Border Services Agency isn't covered by the current Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP, but that surely doesn't prevent citizens from challenging some of your actions.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à M. Larkin.

On sait que le Canada est un grand territoire. Les plaintes peuvent venir de partout. Je reprends votre question. Collaborer pour répondre aux plaintes exigera combien de personnes au sein de la GRC? Quel sera le budget? Croyez-vous que les dépenses se feront uniquement à l'interne à la GRC, ou devez-vous prévoir des budgets pour les experts externes, comme des avocats pour défendre vos policiers et policières?

M. Larkin : Merci, monsieur le sénateur Dagenais. M. Bangloy est responsable de tout ce qui a trait à notre service de gendarmerie. Je vais lui transférer la question. Il va faire la demande aujourd'hui. La chronologie changera aussi d'un an à deux ans. On ne connaît pas l'impact de cet aspect.

Monsieur Bangloy, avez-vous de l'information sur la demande de service?

[Traduction]

M. Alfredo Bangloy, commissaire adjoint, Secteur de la responsabilité professionnelle, Gendarmerie royale du Canada : Je vous remercie de votre question.

Si je comprends bien, la question portait sur le fait de savoir si nous aurions besoin de ressources supplémentaires pour mener les enquêtes.

Dans le cadre du processus actuel, je crois comprendre qu'elles se poursuivraient avec la nouvelle agence. La majorité des plaintes sont instruites par des agents de police de la GRC en première ligne dans les différentes provinces, et cela se poursuivrait dans le cadre du nouveau projet de loi. Il se peut que les besoins en ressources augmentent, étant donné que la période au cours de laquelle une plainte peut être déposée passe d'un an à deux ans, et nous devons l'évaluer au fur et à mesure. Toutefois, on peut imaginer que la plupart des personnes qui souhaitent déposer une plainte le feront probablement dans les 12 mois, de sorte que nous ne savons pas si cela aura un impact en augmentant le nombre de plaintes. J'espère avoir répondu à votre question.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma prochaine question s'adresse à Mme Maltais.

Madame Maltais, l'Agence des services frontaliers du Canada n'est pas couverte par l'actuelle Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, mais cela n'a sûrement pas empêché des citoyens de contester certaines de vos actions.

Could you tell us what internal changes your inclusion in this new complaints process will bring about?

Will you have to refresh your staff training to accommodate this new complaints commission? Will you need to provide additional training for your staff?

Cathy Maltais, Director, Recourse, Canada Border Services Agency: Thank you for the question, Senator Dagenais.

We have a complaint-processing system at the Canada Border Services Agency that's been in place since 2011, with standards that we believe are quite robust. The client is contacted within 14 days, and the investigation is completed within 40 days 80% of the time, when possible.

As with the RCMP, it's the front-line management people who will do the training — when that's where it happens. There will definitely be more training with the changes to the act, because there will be exchanges with the commission. Right now, it's just done at CBSA. We respond to the client, and that's it. In the context, there will be the commissioner, and people will have the opportunity to go to the commission and say, "No, I'm not satisfied." There are things in the act that are changing, such as notifications.

There's no doubt that an adjustment needs to be made. The 14 days and the 40 days will obviously change, because there's something else involved. However, managing complaints is in the job description of all management within the Canada Border Services Agency; it's nothing new.

It will be enough to adjust the techniques to ensure that we really respect all the points. I've been working on this for five years; I'm working with the commission and the RCMP to take advantage of what they've already put in place. We've already improved our procedures and built systems to be ready to work when the bill is passed.

Senator Dagenais: Thank you very much, Ms. Maltais.

Senator Carignan: My question pertains to the minister's ability to ask a former judge to review the national security considerations.

Currently, if the RCMP refuses to disclose information on the basis of national security, the minister may ask a former judge to review the matter and issue recommendations, under section 45.41 of the Royal Canadian Mounted Police Act. Under this process, that option is gone. If the RCMP or CBSA is of the view that the information would have an effect on security, such that it would hinder or compromise national security, the information is not disclosed. A mechanism like the one currently

Pourriez-vous nous dire quels sont les changements internes que votre inclusion dans ce nouveau processus de traitement des plaintes va entraîner?

Devrez-vous rafraîchir la formation de votre personnel en fonction de cette nouvelle commission de traitement des plaintes? Allez-vous devoir faire de la formation supplémentaire pour votre personnel?

Cathy Maltais, directrice, Recours, Agence des services frontaliers du Canada : Merci pour la question, monsieur le sénateur.

On a un système de traitement des plaintes à l'Agence des services frontaliers du Canada qui est en place depuis 2011, avec des normes que l'on croit assez robustes. On contacte le client à l'intérieur de 14 jours et on conclut l'enquête à l'intérieur de 40 jours dans 80 % des cas, quand on peut.

Comme à la GRC, ce sont les gens de la gestion de première ligne qui vont s'occuper de la formation — quand c'est là que cela se passe. Il est certain qu'il y aura plus de formation avec les changements à la loi, parce qu'il y aura des échanges qui vont se faire avec la commission. En ce moment, cela se fait juste à l'ASFC. On répond au client et cela s'arrête là. Dans le contexte, il y aura le commissaire et les gens auront la possibilité d'aller à la commission pour dire : « Non, je ne suis pas satisfait. » Il y a des choses dans la loi qui changent, comme les notifications.

Il est certain qu'il y a un ajustement à faire. Les 14 jours et les 40 jours vont changer, évidemment, parce qu'il y a autre chose qui entre en jeu. Cependant, gérer des plaintes fait partie des descriptions de tâches de toute la gestion au sein de l'Agence des services frontaliers du Canada; ce n'est pas quelque chose de nouveau.

Il suffira d'ajuster les techniques pour s'assurer qu'on respecte vraiment tous les points. Cela fait cinq ans que je travaille là-dessus; je travaille avec la commission et la GRC pour qu'on profite de ce qu'ils ont déjà mis en place. Nous avons déjà amélioré nos procédures et bâti des systèmes pour être prêts à travailler lorsque le projet de loi sera adopté.

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, madame.

Le sénateur Carignan : Ma question porte sur la possibilité que le ministre demande à un ancien juge d'étudier les éléments de sécurité nationale.

À l'heure actuelle, lorsqu'on refuse de donner des renseignements pour des questions de sécurité nationale, en vertu de l'article 45.41 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, le ministre peut demander à l'ancien juge de faire des recommandations et d'étudier la question. Dans le processus actuel, cela disparaît. Si la GRC ou l'Agence des services frontaliers du Canada considère que c'est une question de sécurité et que cela pourrait enfreindre ou nuire à la sécurité

in the Royal Canadian Mounted Police Act has not been provided for in the bill. Why has it been removed?

Mr. Koops: You're right, senator, it's not part of this bill.

The legislation is based on the principle that the agency deputy heads will have the ability to make their own decisions as to whether the privileged information is made available to the commission, instead of the matter being referred to a judge in a similar situation.

The deputy head of the agency is required to provide the reasons for their decision. The commission can follow up with the agency or the minister. However, it is true that the bill currently before you does not include another layer of review involving a judge or other oversight mechanism for such decisions.

Senator Carignan: Why did it exist before, and why is it being removed here? Was the judge review mechanism removed because it didn't work well?

As I see it, limiting the options available to the commission or complainant is the opposite of transparency.

Mr. Koops: To my knowledge, the mechanism was never used, so it wasn't necessary, and my colleagues are confirming that. As my colleague explained, the relationship with the complaint review ecosystem works much better when it is based on cooperation and collaboration.

However, I do want to point out, senator, that the Governor-in-Council always has the ability to make regulations related to the disclosure of information. If need be, the Governor-in-Council can make regulations establishing rules for the sharing of information by law enforcement agencies with the complaints body.

Senator Carignan: My other question is about clause 69, which reads as follows:

The Chairperson must, in determining whether to make a recommendation under section 67 or 68, take into account the prescribed factors.

That refers to disciplinary measures. What are the prescribed factors? Where are they?

Mr. Koops: The prescribed factors will appear in regulations made by the Governor-in-Council, in accordance with clause 80. They aren't in the bill currently. It's one of the areas where the Governor-in-Council has the ability to make regulations to establish a level playing field, so to speak. In doing so, the

nationale, on ne donne pas l'information. Il n'y a pas de mécanisme prévu comme celui qui existe dans la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada actuellement. Pourquoi supprimer ce mécanisme?

M. Koops : Effectivement, monsieur le sénateur, cela ne figure pas dans le projet de loi actuel.

Le principe sur lequel la loi a été rédigée était de donner aux administrateurs généraux des agences la possibilité de prendre eux-mêmes une décision sur la disponibilité des renseignements privilégiés pour la commission au lieu d'avoir recours à un juge dans une telle situation.

Il incombe à l'administrateur général de l'agence de fournir des raisons pour sa décision. La commission peut faire un suivi de la question avec les agences ou avec le ministre. Cependant, il est vrai que cela n'est pas prévu dans le projet de loi que vous étudiez maintenant d'ajouter une autre étape avec un juge ou un recours pour faire une révision de ces décisions.

Le sénateur Carignan : Pourquoi avait-on cela avant et pourquoi l'enlève-t-on? Est-ce quelque chose qui a mal fonctionné, donc on décide d'enlever le recours au juge?

Il me semble que c'est le contraire de la transparence si on enlève des possibilités à la commission ou au plaignant.

M. Koops : À ma connaissance, ce processus n'était jamais utilisé — et mes collègues me confirment que c'est bien le cas —, donc ce n'était pas nécessaire. Comme l'a expliqué mon collègue, les relations avec l'écosystème de l'examen des plaintes fonctionnent beaucoup mieux quand on travaille dans un esprit de collaboration et de coopération.

J'aimerais souligner quand même, monsieur le sénateur, que le gouverneur en conseil aura toujours le droit de prendre des règlements sur les questions de partage d'information. Si nécessaire, le gouverneur en conseil peut formuler des règlements pour établir des règles de partage des renseignements entre des agences opérationnelles et l'agence responsable des plaintes.

Le sénateur Carignan : Mon autre question porte sur l'article 69, qui dit ceci :

Lorsqu'il détermine s'il fait une recommandation au titre des articles 67 ou 68, le président de la Commission tient compte des facteurs réglementaires.

On parle donc de mesures disciplinaires. Quels sont les facteurs réglementaires? On les prend où?

M. Koops : Les facteurs réglementaires seront contenus dans les règlements pris par le gouverneur en conseil, conformément à l'article 80. Cela n'est pas actuellement dans le projet de loi. C'est un des champs d'activité où le gouverneur en conseil aura le droit de prendre des règlements pour établir des règles du jeu,

Governor-in-Council will have the flexibility needed to respond to changes in the operational environment linking the commission and the agencies.

[English]

Senator Patterson: I would like to follow up on my question about how you plan to manage medical information, particularly because the Privacy Act is quite restrictive in those terms.

Secondly, it talks about the access to information in full or in part. I need to understand what a commission of non-medical people would do with a whole medical file, knowing that, according to how it's written, they would have access to that. How do you protect the privacy of the people? This is in connection with procedural fairness for officers of the RCMP and the CBSA. How is this going to impact on the Privacy Act? I ask because there would have to be changes.

Mr. Koops: The design of the regime around privileged information is consistent with the protections that are afforded that information under the Privacy Act, but in this case they are tailored with additional protection and specificity.

Medical information is, as you pointed out, identified specifically as a form of a class of privileged information. Privileged information is the most protected information in the complaints process. The House of Commons amended in the case of the RCMP specifically that medical information includes mental health information. The process by which that information might be brought to the commission is that the commission would have to request it. The agency deputy head could make a determination as to whether or not to provide, and if not, to provide reasons for that.

The bill provides for MOUs between, again, the agencies and the commission not only on what information will be exchanged, but in the case of privileged information, there is a specific provision for MOUs related to the principles and procedures of protecting that information. It is also subject to regulations in section 87(c).

The protections that are built in around it are found in several places in the bill. In clause 24, you'll find that there are explicit protections around the use of that information by a third party — explicit prohibitions, rather. At 26, there are limits on the use of that information; it must be consistent with the purposes for which it was collected. And at 27, explicit provisions on disclosure. These are all similar to what is found in the Privacy

dison. En faisant cela, le gouverneur en conseil aura la flexibilité nécessaire pour répondre aux changements dans le milieu opérationnel qui existe entre la commission et les agences.

[Traduction]

La sénatrice Patterson : J'aimerais revenir sur ma question concernant la manière dont vous envisagez de gérer les renseignements médicaux, surtout parce que la Loi sur la protection des renseignements personnels est assez restrictive à cet égard.

Deuxièmement, elle parle de l'accès aux renseignements en tout ou en partie. J'ai besoin de comprendre ce qu'une commission de personnes non médicales ferait d'un dossier médical complet, sachant, d'après ce qui est écrit, qu'elle y aurait accès. Comment protéger la vie privée des gens? Cette question est liée à l'équité procédurale pour les agents de la GRC et de l'ASFC. Quel en sera l'impact sur la Loi sur la protection des renseignements personnels? Je pose la question parce qu'il devrait y avoir des changements.

M. Koops : La conception du régime concernant les renseignements protégés est conforme aux protections qui sont accordées à ces renseignements en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, mais dans ce cas, elles sont accompagnées d'une protection et d'une spécificité supplémentaires.

Comme vous l'avez souligné, les renseignements médicaux sont particulièrement considérés comme faisant partie d'une catégorie de renseignements protégés. Les renseignements protégés sont les renseignements qui reçoivent la plus grande protection dans le cadre de la procédure de plainte. Dans le cas de la GRC, la Chambre des communes a précisé en particulier que les renseignements médicaux incluent les renseignements relatifs à la santé mentale. Selon le processus, pour que ces renseignements soient portés à la connaissance de la commission, celle-ci devra en faire la demande. L'administrateur général de l'agence pourrait décider de les fournir ou non et, en cas de refus, en donner les raisons.

Le projet de loi prévoit des protocoles d'entente entre les agences et la commission, non seulement sur les renseignements à échanger, mais aussi, dans le cas de renseignements confidentiels, sur les principes et les procédures de protection de ces renseignements. Le paragraphe 87c) prévoit également des dispositions réglementaires.

Les protections qui en découlent se trouvent à plusieurs endroits dans le projet de loi. À l'article 24, vous constaterez qu'il existe des protections explicites concernant l'utilisation de ces renseignements par un tiers — des interdictions explicites, plutôt. À l'article 26, on précise qu'il y a des limites à l'utilisation de ces renseignements, que celle-ci doit être conforme aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Enfin,

Act for general personal information but in this case are adapted to the specific needs of this context. Finally, I would note that at clause 91, there is a specific criminal offence to disclose privileged information that has been brought to the commission through the course of a complaint.

My colleagues from the commission might be better able to explain to you in the following hour, though, how they use that information when it comes into their possession in the course of an investigation.

Senator Patterson: Thank you.

Senator Richards: Thank you again for being here.

The question that I have is similar to Senator Patterson's question. I'm wondering whether or not they have information about certain mental conditions of certain police officers. If the police officer's actions are now in front of a commission, it is rather late to have the body of psychological evidence. The commission has not experienced, let's say over a ten-year period, how some form of psychological health must be impaired to certain RCMP members because of trauma or PTSD. I'm not taking the side of bad actors in the RCMP, but I am simply saying that a commission that is delegated to handle this might not have any idea of what this RCMP officer has experienced over ten years, and to get his psychological profile after the fact is like closing the barn door after the horse has left. I'm wondering how the commission will handle that, or will they handle that?

Mr. Koops: Senator, with your indulgence, I think that might be better answered by the commission in the subsequent hour with respect to — I don't have firsthand knowledge of what types of medical information would be disclosed to them. I don't know if the RCMP has any observations to make about that from their practice in handling complaints from the force's side.

Mr. Bangloy: Nothing within handling complaints. However, within our discipline process, it may be raised by the subject member's counsel in his or her defence. Sometimes there is expert testimony as well, as whatever is relevant to the subject member's defence of whatever actions he is being subject to discipline for.

l'article 27 contient des dispositions explicites sur la divulgation. Toutes ces dispositions ressemblent à celles que l'on trouve dans la Loi sur la protection des renseignements personnels pour les renseignements personnels généraux, mais dans ce cas-ci, elles sont adaptées aux besoins précis de ce contexte. Enfin, je voudrais faire remarquer que l'article 91 précise l'infraction criminelle que représente la divulgation de renseignements protégés dont la commission a eu connaissance dans le cadre d'une plainte.

Mes collègues de la commission seront peut-être plus à même de vous expliquer au cours de l'heure qui suit comment ils utilisent ces renseignements lorsque ceux-ci entrent en leur possession dans le cadre d'une enquête.

La sénatrice Patterson : Merci.

Le sénateur Richards : Je vous remercie de nouveau de votre présence.

Ma question est semblable à celle de la sénatrice Patterson. Je me demande s'ils ont une information quelconque sur l'état mental de certains agents de police. Si les actions de l'agent de police sont présentées à une commission aujourd'hui, il est plutôt tard pour obtenir l'ensemble des preuves psychologiques. La commission n'a pas constaté, disons sur une période de 10 ans, à quel point la santé psychologique de certains membres de la GRC doit s'être altérée en raison d'un traumatisme ou d'un syndrome de stress post-traumatique. Je ne prends pas le parti des mauvais acteurs de la GRC, mais je dis simplement qu'une commission chargée de traiter cette question n'a peut-être aucune idée de ce que cet agent de la GRC a vécu pendant 10 ans, et obtenir son profil psychologique après coup revient à fermer la porte de l'écurie après que le cheval s'est enfui. Je me demande comment la commission traitera cette question, ou si même elle la traitera.

M. Koops : Sénateur, avec votre indulgence, je pense qu'il vaudrait mieux que la commission réponde à cette question dans l'heure qui suit en ce qui concerne... je ne connais pas personnellement le genre de renseignements médicaux qui leur seraient divulgués. Je ne sais pas si la GRC a des observations à faire à ce sujet à partir de sa pratique de traitement des plaintes du côté des forces de l'ordre.

M. Bangloy : Rien en ce qui concerne le traitement des plaintes. Cependant, en ce qui concerne notre procédure disciplinaire, la question peut être soulevée par l'avocat du membre concerné pour sa défense. Parfois, il y a aussi des témoignages d'experts, si cela s'avère pertinent pour la défense du membre concerné par les actions pour lesquelles il fait l'objet de mesures disciplinaires.

Mr. Larkin: Through you, Mr. Chair, it is certainly an important comment. I agree with my colleague Mr. Koops that the commission will likely have a greater explanation of how they manage that sensitive information.

I appreciate your comments around the trauma, and some of the behaviour we see at times is often an undercurrent of other challenges and issues and would be a mitigating factor. I think it is about finding the proper balance. As Assistant Commissioner Bangloy alluded to, that would be something we consider as a mitigating factor in all of the decision within the organization, including the way we do work.

Again, we continue to navigate new thresholds as we look at employee wellness and our culture, and it is important that we don't lose sight of the importance of continuing to support our members. Policing is a very challenging, difficult profession. No doubt, over the course of 30-plus years, it does take its toll on one's behaviour and/or outlook on society. That doesn't negate that we do not accept and tolerate certain behaviours, but at times it can be a mitigating factor. I look forward to our organization cooperating with the commission on how we manage and navigate that. As we alluded to, there are opportunities for memoranda of understanding on how we share information.

I want to reaffirm our commitment to seeing the success — if this legislation is successful, the commitment of Commissioner Duheme and the senior executive is to actually embrace and strengthen the ongoing work that we are doing. We feel this will have really good, positive outcomes on the trust of Canadians around the level of service we provide.

Senator Richards: Thank you.

Senator Boehm: I think this question is for Ms. Maltais. Last May, this committee reviewed Division 39 of Part 4 of Bill C-69, the Budget Implementation Act, and it was a very emotional session here. During this review that we undertook, several witnesses raised concerns about the absence of an oversight body in the context of the operation of so-called immigration stations within federal correctional facilities, including for detaining higher-risk individuals for immigration-related reasons.

With the passage of this bill — and, of course, this other provision has been passed and is in effect — would individuals detained for immigration-related reasons be able to file complaints against CBSA officers working in federal correctional facilities? What specific and concrete steps would be taken to ensure that there is timely handling of these complaints? How do you propose to adjust your internal

M. Larkin : Par votre intermédiaire, monsieur le président, il s'agit certainement d'une observation importante. Je suis d'accord avec mon collègue, M. Koops, pour dire que la commission devra probablement expliquer davantage comment elle gère ces renseignements délicats.

J'apprécie vos observations sur les traumatismes, et certains des comportements que nous observons parfois sont souvent le reflet d'autres défis et problèmes et seraient des circonstances atténuantes. Je pense qu'il s'agit de trouver le bon équilibre. Comme l'a indiqué le commissaire adjoint Bangloy, c'est un élément que nous considérons comme une circonstance atténuante dans toutes les décisions prises au sein de l'organisation, y compris dans la manière dont nous travaillons.

Encore une fois, nous continuons à franchir de nouveaux seuils en ce qui concerne le bien-être des employés et notre culture, et il est crucial que nous ne perdions pas de vue l'importance de continuer à soutenir nos membres. La police est une profession très exigeante et difficile. Il ne fait aucun doute qu'après plus de 30 ans, le comportement et la vision de la société s'en ressentent. Cela ne veut pas dire que nous n'acceptons pas et ne tolérons pas certains comportements, mais cela peut parfois être un facteur atténuant. J'anticipe vivement la coopération de notre organisation avec la commission sur la manière de gérer et de naviguer ces aspects. Comme nous y avons fait allusion, il y a des possibilités de protocoles d'entente sur la manière dont nous partageons les renseignements.

Je tiens à réaffirmer notre engagement à voir le succès... Si cette loi est adoptée, le commissaire Duheme et de la haute direction ont pour engagement d'adopter et de renforcer le travail que nous réalisons. Nous pensons que cela aura des conséquences positives sur la confiance des Canadiens quant à la qualité du service que nous fournissons.

Le sénateur Richards : Merci.

Le sénateur Boehm : Je pense que cette question s'adresse à Mme Maltais. En mai dernier, ce comité a examiné la section 39 de la partie 4 du projet de loi C-69, la Loi d'exécution du budget, et ce fut une séance très émouvante. Au cours de cet examen, plusieurs témoins ont soulevé des préoccupations concernant l'absence d'un organisme de surveillance dans le contexte du fonctionnement des postes d'immigration, ainsi appelés, au sein des établissements correctionnels fédéraux, notamment pour la détention des personnes à risque élevé sur le plan de l'immigration.

Avec l'adoption de ce projet de loi — et, bien sûr, cette autre disposition a été adoptée et est déjà en vigueur —, les personnes détenues pour des raisons liées à l'immigration seraient-elles en mesure de déposer des plaintes contre les agents de l'ASFC travaillant dans les établissements correctionnels fédéraux? Quelles mesures précises et concrètes seraient prises pour garantir un traitement rapide de ces plaintes? Comment

processes? Presumably, you've already had the implementation, but would this require an additional adjustment?

Ms. Maltais: They can, definitely. Today, any detainee can complain about CBSA conduct. The same will extend wherever they are. I know there are still discussions ongoing about where that happens, but yes, under Bill C-69, detainees can absolutely complain about CBSA conduct. There is also a requirement in Bill C-20 for CBSA to advise the detainees of their rights of complaint. They would be advised how to do that as it is generally done today where they are detained. Yes, we would be prepared. We do it today. They do complain today when they want. It is also sometimes through the NGOs that they complain. They don't always complain themselves. That would also be afforded to them, in my understanding, at those immigration stations that we call.

As for the timeliness of it, the complaints, in my understanding of the legislation, would go through the commission, and the commission will then move them over to the CBSA. It would follow the same timelines as it does today. Our timelines today are pretty quick. With the addition of a commission, we'll have to see the additional steps that are in place.

Senator Boehm: Very good. The only question that you didn't respond to — and it is probably the most difficult one — will this mean you need more budget and more staff?

Ms. Maltais: I can't speak to that for Bill C-69 because my bread and butter is Bill C-20 —

Senator Boehm: If and when Bill C-20 is implemented, would that mean that you would need more resources?

Ms. Maltais: To manage complaints? We do today. It is management's responsibility to manage complaints within their current job descriptions. There is funding attached, as was discussed by the minister earlier, that will help CBSA set up, for example, systems to communicate with the commission. We need to provide training, and we need to oversee reviews and that kind of thing. There will be some funding available. We'll have to see, when operationalized, how that comes out and if it is enough or not.

Senator Boehm: Thank you very much.

Senator Cardozo: I wonder if you could take us through the transition and the setting up of a new commission. I am looking at Part 8 of the bill, clause 113 and onward, which says the Governor-in-Council will set a date. Let's assume that the

proposez-vous d'adapter vos procédures internes? Je suppose que vous avez déjà procédé à la mise en œuvre, mais est-ce que cela nécessiterait un ajustement supplémentaire?

Mme Maltais : Oui, c'est certainement possible. Aujourd'hui, tout détenu peut se plaindre de la conduite de l'ASFC. Il en sera de même où qu'ils se trouvent. Je sais que l'on débat encore de l'endroit où cela se passe, mais oui, en vertu du projet de loi C-69, les détenus peuvent absolument se plaindre de la conduite de l'ASFC. Le projet de loi C-20 précise également que l'ASFC doit informer les détenus de leur droit de porter plainte. Ils seraient informés de la manière de procéder, comme c'est généralement le cas aujourd'hui dans les lieux de détention. Oui, nous serions prêts. Nous le faisons aujourd'hui. Ils se plaignent quand ils veulent, de nos jours. C'est aussi parfois par l'intermédiaire des ONG qu'ils se plaignent. Ils ne se plaignent pas toujours eux-mêmes. Si j'ai bien compris, cette possibilité leur serait également offerte dans les postes d'immigration.

Pour ce qui est de la rapidité d'exécution, d'après ce que je comprends de la loi, les plaintes passeraient par la commission, qui les transmettrait ensuite à l'ASFC. Les délais resteraient les mêmes qu'aujourd'hui. Nos délais sont assez rapides, aujourd'hui. Avec l'ajout d'une commission, nous devons examiner les étapes supplémentaires qui sont en place.

Le sénateur Boehm : Très bien. La seule question à laquelle vous n'avez pas répondu — et c'est probablement la plus difficile — est : cela signifie-t-il que vous aurez besoin d'un plus grand budget et de plus de personnel?

Mme Maltais : Je ne peux pas répondre à cette question pour le projet de loi C-69 parce que je m'occupe surtout du projet de loi C-20...

Le sénateur Boehm : Si le projet de loi C-20 est mis en œuvre, est-ce que cela signifie que vous aurez besoin de plus de ressources?

Mme Maltais : Pour gérer les plaintes? Nous le faisons déjà. C'est la responsabilité de la direction de gérer les plaintes, c'est dans leurs descriptions de tâches actuelles. Comme le ministre l'a mentionné plus tôt, des fonds sont prévus pour aider l'ASFC à mettre en place, par exemple, des systèmes de communication avec la commission. Nous devons assurer la formation, et nous devons superviser l'examen et ce genre de choses. Il y aura une certaine quantité de fonds. Nous devons voir, lorsque tout sera opérationnel, comment ils seront utilisés et s'ils sont suffisants ou non.

Le sénateur Boehm : Merci beaucoup.

Le sénateur Cardozo : Je me demande si vous pourriez nous parler de la transition et de la mise sur pied d'une nouvelle commission. Je regarde la partie 8 du projet de loi, à partir de l'article 113, qui dit que le gouverneur en conseil fixera une date.

Governor-in-Council sets the date as January 1 of next year. What happens at that point? I understand the commissioners stay in place, and the files that are active are transferred over to the new commission. Of the commissioners who are in place currently, do their terms go beyond, let's say January 1, and will it be a continued staff, or will there be new commissioners coming in? Do you have to train staff of the commission to deal with the complaints that will come from CBSA? Are they different than what you currently get from the RCMP? Will the RCMP and the CBSA be training people to deal with a new act? Sorry, that is a lot of things. There are a number of details about transition.

Mr. Koops: I'll fall back again, if I may, on an answer based on the design principles around the bill. They were to provide for the greatest continuity in transition.

In the case of the RCMP, all existing complaints carry on. All existing other procedures carry on. The appointments, the terms of the existing Governor-in-Council appointees to the existing commission, carry over to the new one. The right of people to make a complaint to the commission does not begin or begin anew with the creation of the new commission. It is not extinguished by the demise of the old commission.

It's a little bit different in the case of CBSA because there is no existing independent review. In the case of CBSA, you will find that complaints can be made retroactively, so once the commission is brought into being, and this is true in the case of the RCMP as well, retroactive complaints can be brought to the attention of the commission. I assume that CBSA requires training for its staff on how to deal with the agency. I assume the agency will require training as well. They are probably best placed to answer that one.

Senator Cardozo: I wonder if Ms. Maltais could talk about the training you are planning for your staff.

Ms. Maltais: Like I mentioned earlier, we already manage complaints, so overall there is already a complaints process at the CBSA. We will have to have more technical training on the different pieces that the legislation adds to our current process and, for us at headquarters, the exchange of information with the commission and the exchange of complaints. There are a number of different steps that will be in play that do not exist today. It is more about, I'm going to say, the information that we will have to disseminate to everybody on how to update the process. We have been updating over the past five years so that we have less and less to do once the legislation does go through.

Supposons que le gouverneur en conseil fixe la date du 1^{er} janvier de l'année prochaine. Que se passera-t-il alors? Je crois savoir que les commissaires restent en place et que les dossiers actifs sont transférés à la nouvelle commission. Les commissaires qui sont actuellement en place ont-ils un mandat qui va au-delà, disons, du 1^{er} janvier, et le personnel sera-t-il maintenu ou de nouveaux commissaires entreront-ils en fonction? Devrez-vous former le personnel de la commission pour qu'il puisse traiter les plaintes provenant de l'ASFC? Différent-elles de celles que vous recevez actuellement de la GRC? La GRC et l'ASFC formeront-elles du personnel à la mise en œuvre d'une nouvelle loi? Je m'excuse, cela fait beaucoup de choses. Il y a de nombreux détails dans la transition.

M. Koops : Je reviendrai, si vous le permettez, sur une réponse concernant les principes de conception du projet de loi. Il s'agissait d'assurer la plus grande continuité possible dans la transition.

Dans le cas de la GRC, toutes les plaintes existantes sont maintenues. Toutes les procédures existantes sont maintenues. Les nominations, le mandat des personnes nommées par le gouverneur en conseil à la commission actuelle sont transférés à la nouvelle commission. Le droit des personnes de déposer une plainte auprès de la commission ne commence pas ou ne repart pas à zéro avec la création de la nouvelle commission. Il ne s'éteint pas avec la disparition de l'ancienne commission.

C'est un peu différent dans le cas de l'ASFC parce qu'il n'y a pas d'organe d'examen indépendant existant. Dans le cas de l'ASFC, vous constaterez que des plaintes peuvent être déposées rétroactivement, de sorte qu'une fois la commission mise en place — et c'est également vrai dans le cas de la GRC —, des plaintes rétroactives peuvent être portées à son attention. Je suppose que l'ASFC exige que son personnel reçoive une formation sur la manière de traiter avec l'agence. Je suppose que l'agence aura également besoin de formation. Elle est probablement la mieux placée pour répondre à cette question.

Le sénateur Cardozo : Je me demande si Mme Maltais pourrait parler de la formation que vous prévoyez pour votre personnel.

Mme Maltais : Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous gérons déjà les plaintes, de sorte que, dans l'ensemble, il existe déjà un processus de traitement des plaintes à l'ASFC. Nous aurons besoin d'une formation plus technique sur les différents éléments que la loi ajoute à notre processus actuel et, pour nous, à l'administration centrale, l'échange de renseignements avec la commission et l'échange de plaintes. Il y a un certain nombre d'étapes différentes qui n'existent pas aujourd'hui. Il s'agit davantage, je dirais, des renseignements que nous devons diffuser à tout le monde sur la manière de mettre à jour le processus. Nous avons procédé à des mises à jour au cours des cinq dernières années, et nous aurons donc de moins en moins de choses à faire une fois que le projet de loi aura été adopté.

Senator Cardozo: Another quick question: Is it your view that the commission has more work to do in terms of complaints, especially around systemic racism and systemic sexism that pervades some of these agencies?

Mr. Larkin: Well, certainly from an RCMP perspective, Bill C-20 will allow for those systemic reviews. We welcome the external and independent review. Our organization has been subjected to a number of external reviews. In particular, I think one of the values of this is when you look at the annual reporting and trends in patterns of public complaints, it will provide the commission an undercurrent on which to operate and run a series of systemic reviews which would be of value to the organization in either course-correcting or addressing cultural challenges within the organization or, quite frankly, updating training practices and/or professional development opportunities within the organization. We believe that is one of the bill's strengths, providing that independent ability for the commission to do such work.

Mr. Koops: If I may, senator, the bill as a tool also includes, as the minister said, the first appearance in the federal statute book of references to disaggregated race and demographic data. It will allow the collection and reporting of information about identities of communities, whether they be racially or otherwise identified, to the minister and to Parliament for the first time in a systematic, organized, consistent way. The entire reporting cycle to Parliament will be enriched with knowledge of the experience of communities in encountering police and law enforcement, particularly those communities that have endured relationships with law enforcement entities that are not founded on trust. It provides a tool that Parliament can use to hold the minister to account and that the minister can use to greater effect to direct the efforts of the agencies to combat systemic racism and to ensure that law enforcement services are responsive to the needs of all communities that they are serving.

The Chair: That is an important addition.

Senator Yussuff: I have two questions. One is to follow up on my colleague Senator Boehm's question. It's in regard to Bill C-69 and Division 39 about the housing of detainees for immigration purposes in federal facilities. He asked you specifically about complaints against CBSA officers. Now, we did understand in the studying of that bill that other agencies such as private agencies will also be contracted to provide service, and that could be GardaWorld or other security agencies. Would Bill C-20 also encompass complaints against individuals working for the federal government in those facilities? Would they be subject to complaint by the commission?

Le sénateur Cardozo : Une autre question brève : êtes-vous d'avis que la commission a encore du travail à faire en ce qui concerne les plaintes, surtout en ce qui a trait au racisme et au sexisme systémiques qui sont omniprésents dans certains de ces organismes?

M. Larkin : Eh bien, il est certain que du point de vue de la GRC, le projet de loi C-20 permettra ces examens systémiques. Nous accueillons favorablement l'examen externe et indépendant. Notre organisme a fait l'objet de plusieurs examens externes. En particulier, je pense que l'un des bienfaits de ce projet de loi est que, si l'on pense aux rapports annuels et aux tendances dans les plaintes du public, il fournira à la commission un courant sous-jacent sur lequel opérer et mener une série d'examen systémiques qui lui seraient utiles pour corriger le cap ou relever les défis culturels au sein de l'organisme ou, très franchement, mettre à jour les pratiques de formation et les possibilités de perfectionnement professionnel au sein de l'organisme. Nous pensons que c'est l'un des points forts du projet de loi, en offrant à la commission la possibilité d'effectuer ce travail en toute indépendance.

M. Koops : Si vous me le permettez, sénateur, le projet de loi en tant qu'outil comprend également, comme le ministre l'a dit, la première apparition dans le texte d'une loi fédérale de références à des données raciales et démographiques ventilées. Cela permettra de recueillir et de communiquer au ministre et au Parlement, pour la première fois, des renseignements sur l'identité des communautés, qu'il s'agisse d'identité raciale ou autre, de façon systématique, organisée et cohérente. Le cycle des rapports au Parlement dans son ensemble sera enrichi par la connaissance de l'expérience des communautés dans leurs relations avec la police et les forces de l'ordre, en particulier les communautés qui ont eu des relations avec les forces de l'ordre qui ne sont pas fondées sur la confiance. Il s'agit d'un outil que le Parlement peut utiliser pour demander des comptes au ministre et que ce dernier peut utiliser plus efficacement pour orienter les efforts des organismes dans la lutte contre le racisme systémique et pour veiller à ce que les services d'application de la loi répondent aux besoins de toutes les communautés qu'ils servent.

Le président : C'est un ajout important.

Le sénateur Yussuff : J'ai deux questions. La première fait suite à la question de mon collègue, le sénateur Boehm. Elle concerne le projet de loi C-69 et la section 39 sur l'hébergement de détenus pour des raisons en lien avec l'immigration dans des établissements fédéraux. Il vous a interrogé explicitement sur les plaintes contre les agents de l'ASFC. Or, nous avons compris dans l'étude de ce projet de loi que les services d'autres organismes seront retenus, notamment des agences privées, et il pourrait s'agir de GardaWorld ou d'autres agences de sécurité. Le projet de loi C-20 engloberait-il également les plaintes contre les personnes travaillant pour le gouvernement fédéral dans ces établissements? Est-ce qu'ils seraient sujets à l'examen de plaintes par la commission?

Ms. Maltais: There is work ongoing right now between Correctional Service Canada and CBSA to find out which mechanism will be the most appropriate because there are timing issues with Bill C-20. If Bill C-20 is not in before that is in, they'll need to ensure there is another mechanism in place to cover all those complaints. There will be something in place, 100%. The question right now is: Which mechanism will they use? That's not my specialty. That's the Bill C-69 experts that are looking at that. Definitely, it does encompass those complaints, and it does today. We work with GardaWorld employees right now who work for CBSA, and those complaints would be covered under CBSA employees, to be able to complain about them in our current detention centres.

Senator Yussuff: In addition, this bill is going to be relatively new legislation. Obviously, it's trying to accomplish many things in regard to oversight. What is the ability of Parliament to review this legislation after a reasonable period of time to ensure it is effective and that it is achieving the objective that, again, has been long sought after by many agencies but also individuals who have been arguing that we need this oversight and we needed it a long time ago?

Mr. Koops: Senator, the bill doesn't specify a period for review. It leaves it open to Parliament to do that as it sees fit. The bill includes many expanded reporting requirements, however. The annual reporting to Parliament by the commission will include an obligation as recommended by the Mass Casualty Commission of Nova Scotia and other expert bodies that it must account for what it has done with the recommendations made to it by the commission. The minister in turn presents that to Parliament, so there will be, annually, a richer, deeper and more detailed reporting to Parliament not only about what the commission has recommended but also what the agencies have done with those recommendations and where they are in implementing them.

Senator Yussuff: As parliamentarians, to ensure that this new agency is going to function in a way that is appropriate and to get the results we are looking for, and I would imagine that we will decide that on the committee, would it be appropriate for us to recommend that, of course, this legislation be reviewed within a reasonable time to ensure it is effective and achieving the objective that has been stated?

Mr. Koops: I wasn't sure there was a question for me as an official there.

Senator Yussuff: It was a general question, I guess. From our perspective as parliamentarians, we have been hearing about, of course, the need to have an independent review body of this nature for quite some time, and previous colleagues on this

Mme Maltais : Le Service correctionnel du Canada et l'ASFC travaillent actuellement à déterminer le mécanisme le plus approprié, car le projet de loi C-20 pose des problèmes de calendrier. Si le projet de loi C-20 n'est pas adopté avant cela, il faudra s'assurer qu'un autre mécanisme est en place pour couvrir toutes les plaintes. Un mécanisme sera en place, c'est une certitude. La question qui se pose actuellement est la suivante : quel mécanisme utilisera-t-on? Ce n'est pas ma spécialité. Ce sont les experts du projet de loi C-69 qui s'en occupent. Il est certain que cela englobe ces plaintes, et c'est le cas aujourd'hui. Nous travaillons actuellement avec des employés de GardaWorld qui travaillent pour l'ASFC, et ces plaintes seraient traitées selon ce qui est prévu pour les employés de l'ASFC, afin qu'on puisse porter plainte contre eux dans nos centres de détention actuels.

Le sénateur Yussuff : En outre, ce projet de loi sera relativement nouveau. De toute évidence, il tente d'accomplir de nombreuses choses en matière de surveillance. Quelle est la capacité du Parlement à revoir ce projet de loi après une période raisonnable pour s'assurer qu'il est efficace et qu'il atteint l'objectif qui, encore une fois, a été longtemps recherché par de nombreux organismes, mais aussi par des personnes qui ont fait valoir que nous avons besoin de cette surveillance et que nous en avons besoin depuis longtemps?

M. Koops : Monsieur le sénateur, le projet de loi ne précise pas de période d'examen. Il laisse au Parlement la possibilité de le faire comme il l'entend. Cependant, le projet de loi comprend de nombreuses exigences élargies en matière de rapports. Le rapport annuel de la commission au Parlement comprendra une reddition de comptes, comme l'ont recommandé la Commission des pertes massives de la Nouvelle-Écosse et d'autres organismes spécialisés, sur ce qu'elle a fait des recommandations qui lui ont été faites par la commission. Le ministre présente à son tour ce rapport au Parlement, de sorte qu'il y aura, chaque année, un rapport plus riche, plus approfondi et plus détaillé au Parlement, non seulement sur les recommandations de la commission, mais aussi sur ce que les organismes ont fait de ces recommandations et sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

Le sénateur Yussuff : En tant que parlementaires, pour nous assurer que ce nouvel organisme fonctionnera de manière appropriée et obtiendra les résultats que nous recherchons, et j'imagine que nous en déciderons au sein du comité, serait-il approprié pour nous de recommander que, bien sûr, ce projet de loi soit revu dans un délai raisonnable pour s'assurer qu'il est efficace et qu'il atteint l'objectif qui a été énoncé?

M. Koops : Je n'étais pas sûr qu'il y avait une question pour moi en tant que fonctionnaire.

Le sénateur Yussuff : C'était une question générale, je suppose. De notre point de vue de parlementaires, nous entendons parler, bien sûr, de la nécessité d'avoir un organe d'examen indépendant de cette nature depuis un certain temps, et

committee have done that. We have done that over the period of time I have been on this committee. It would be appropriate for us to assess the need for a review of the legislation after a reasonable time.

Mr. Koops: As an official, senator, I can assure you we take very close note and pay very close attention to the observations that come from Senate committees when they report bills back to the chamber.

[Translation]

Senator Carignan: Something that was added when the bill was before the House of Commons was to allow a third party to make a complaint, at clause 33. What constitutes a “third party” is not defined. Given that the term isn’t defined, what might the consequences of allowing a third party to make a complaint be, in your view? It could cover a lot of people. The idea of having a particular interest isn’t necessarily addressed. I’d like to hear your thoughts on that.

Mr. Koops: Including third parties and allowing them to make complaints under the provision addresses a specific concern: people wanting to make a complaint, particularly against the RCMP, tend to be in rather vulnerable situations, so they don’t have enough confidence in the system to file a complaint against the police on their own.

For that reason, it was helpful to expand the process to involve civil society groups so they could help potential complainants file complaints.

The commission nevertheless retains its discretion, as per clause 52. The commission still has the ability to decide whether or not to accept the complaint. The clause lists certain factors, including whether the complaint is from an individual who is not the curator of the person at whom the conduct was directed, an individual who did not see or hear the conduct, an individual who is not the person at whom the conduct was directed, an individual who has not been given written permission to make the complaint, or an individual who has not suffered loss or damage as a result of the conduct. Yes, third parties will have the ability to make a complaint, but the commission will still have the ability to refuse to deal with a complaint within the full scope of its jurisdiction.

Senator Carignan: I understand, but clause 33 says that “[a]ny individual or third party may make a complaint.” It doesn’t say that the third party’s role must be as the affected party’s representative. It worries me when you say the commission could refuse a third party’s request on the basis of vested interest. If the third party has such an interest, you’re saying that the commission could... At that point, it’s no longer a third party. It’s a party, period.

d’anciens collègues de ce comité l’ont réclamé. C’est ce que nous avons fait depuis que je fais partie de ce comité. Il serait approprié que nous évaluions la nécessité d’une révision de la loi après un délai raisonnable.

M. Koops : En tant que fonctionnaire, sénateur, je peux vous assurer que nous prenons bonne note des observations des comités sénatoriaux lorsqu’ils renvoient des projets de loi au Sénat.

[Français]

Le sénateur Carignan : Au moment de l’étude à la Chambre des communes, on a ajouté la possibilité, notamment à l’article 33, que toute tierce partie puisse déposer une plainte. La notion de « tierce partie » n’est pas définie. Selon vous, quelles sont les conséquences d’avoir une tierce partie qui dépose une plainte, si cette notion n’est pas définie? Cela peut représenter beaucoup de gens et on ne traite pas nécessairement de la notion d’intérêt particulier. J’aimerais vous entendre là-dessus.

M. Koops : L’inclusion d’une tierce partie dans la disposition pour les plaintes répond à une inquiétude selon laquelle des gens qui veulent porter plainte, surtout contre la GRC, sont souvent dans des situations assez délicates et n’ont pas suffisamment confiance pour porter plainte eux-mêmes contre la police.

Il était donc utile d’élargir le processus et d’avoir recours à des groupes de la société civile pour aider les plaignants potentiels à porter plainte.

Il reste toujours la discrétion de la commission que l’on retrouve à l’article 52. La commission aura toujours le droit de prendre elle-même la décision d’accepter la plainte ou non. On énumère certaines considérations, y compris si une personne est curatrice, si une personne n’a pas vu ou entendu, si une personne n’est pas visée par une certaine conduite, si une personne n’a pas la permission écrite d’une personne qui veut porter une plainte ou si une personne n’a subi elle-même aucune perte ni aucun dommage. Les tierces parties auront donc le droit de porter plainte, mais la commission aura toujours le droit de refuser d’examiner toute plainte dans les quatre coins de sa juridiction.

Le sénateur Carignan : Je comprends, mais l’article 33 dit : « Tout particulier ou toute tierce partie peut déposer une plainte [...] ». Cela ne dit pas que la tierce partie doit avoir un rôle de représentant d’une partie touchée. Cela m’inquiète quand vous dites que la commission pourrait rejeter la demande d’une tierce partie en se basant sur l’intérêt direct. Si elle a cet intérêt, vous dites que la commission pourrait... Elle n’est plus une tierce partie, elle peut être partie tout court.

Mr. Koops: You're right, but what the change does is open up the commission's access a bit. At the same time, the commission's authority to decide what to do with the complaint remains intact.

Senator Carignan: Shouldn't there be a definition of a third party?

Mr. Koops: It's not defined in the bill.

Senator Carignan: I know, but the bill is before us now, and it's our job to do things like that, to propose amendments to bills.

Mr. Koops: I don't think it's necessary since the commission will always have the ability to refuse to examine the complaint if it is of the view that doing so is not in the public interest.

Senator Carignan: All right.

[English]

Senator Patterson: I am going to ask a general question. I am making the assumption that members of CBSA and the RCMP can also make a direct complaint to the commission. But, in reality, I'm aware that you are officials. I would like to know — especially from the RCMP and CBSA — if this bill were to pass, what benefit do you see for Canadians and for members of your respective organizations? How will this improve the environments in which they work and Canadians' trust?

Mr. Koops: I can take the first one while they reflect on the second one.

The short answer is that yes, members of both organizations can bring a complaint. It is not intended to be the workplace complaints review body, but a member could bring a complaint about conduct that they witnessed by another member or another employee.

Ms. Maltais: What it brings to Canadians is that this is a gap for CBSA, 100%. While we do have a public complaint mechanism in place, we do not have a second level. We do an investigation and we give a disposition to the complainant. If they are not satisfied, it stops there. There is definitely a gap that this will bring to them and not just to Canadians, because at CBSA, we deal with people from across the world. Anybody can complain. If they are not satisfied with the response from CBSA, then they can move on to the commission and be able to have them take a different look at it — a second set of eyes.

M. Koops : Vous avez raison, mais ce que le changement a fait, c'est d'élargir un peu l'accès de la commission. En même temps, c'est préserver l'autorité de la commission elle-même de décider ce qu'elle peut faire avec une plainte.

Le sénateur Carignan : Ne devrait-on pas définir ce qu'est la tierce partie?

M. Koops : Ce n'est pas défini dans le projet de loi.

Le sénateur Carignan : Je sais, mais on est là et c'est notre travail de le faire et de proposer des amendements à un projet de loi.

M. Koops : Je crois que ce n'est pas nécessaire, parce que la commission aura toujours le droit de refuser d'examiner une plainte si elle est d'avis que ce n'est pas dans l'intérêt public.

Le sénateur Carignan : Ça va.

[Traduction]

La sénatrice Patterson : Je vais poser une question générale. Je pars du principe que les membres de l'ASFC et de la GRC peuvent également déposer une plainte directement auprès de la commission, mais en réalité, je sais que vous êtes des fonctionnaires. J'aimerais savoir — en particulier de la part de la GRC et de l'ASFC — si ce projet de loi devait être adopté, quels avantages voyez-vous pour les Canadiens et pour les membres de vos organisations respectives? Comment cela améliorera-t-il l'environnement dans lequel ils travaillent et la confiance des Canadiens?

M. Koops : Je peux répondre à la première question pendant qu'ils réfléchissent à la seconde.

La réponse courte est que oui, les membres des deux organisations peuvent déposer une plainte. Il ne s'agit pas d'un organisme d'examen des plaintes sur le lieu de travail, mais un membre peut déposer une plainte concernant un comportement dont il a été témoin de la part d'un autre membre ou d'un autre employé.

Mme Maltais : Ce que cela apporte aux Canadiens, c'est qu'il s'agit d'une lacune à l'ASFC, sans équivoque. Bien que nous ayons un mécanisme d'examen des plaintes du public, nous n'avons pas de deuxième niveau. Nous menons une enquête et nous communiquons une décision au plaignant. S'il n'est pas satisfait, la procédure s'arrête là. Il y a certainement une lacune à combler, et pas seulement pour les Canadiens, parce qu'à l'ASFC, nous traitons avec des gens du monde entier. Tout le monde peut se plaindre. S'ils ne sont pas satisfaits de la réponse de l'ASFC, ils peuvent s'adresser à la commission et lui demander de jeter un regard différent sur la situation — une deuxième paire d'yeux.

For CBSA, I think it supports that as well. Now, we're doing complaints, but there is no validation to confirm that we are right or wrong. If we have an external review to say that you could do this better or that better, it will provide benefit to all of us. It will give us other recommendations and other sets of eyes on what is happening.

Mr. Larkin: Thank you, Senator Patterson.

This is not unique. We have been operating in a complaint commission relationship for some time. However, we believe that Bill C-20 provides opportunities for increased accountability and transparency, which are the foundations and hallmark of public trust and confidence in institutions, particularly in policing. The RCMP provides police services to a diverse population over a wide stretch of geography across our country, which is very different than larger urban municipalities.

One key fact is that the demographics and race-based data collection coincide very well with the internal work we're doing on our calls for service and interactions with Canadian citizens on race-based data collection. That provides great opportunities for looking at patterns, trends and different opportunities to increase knowledge about systemic, institutional bias within our organization. That is significant. Allowing for this commission to do independent systemic reviews is also an enhanced opportunity. It is important in the world of policing. The work that we do is involved in risk and conflict with citizens. We don't arrive on the best days of Canadians, so this creates a system of enhanced accountability within our organization. It aligns nicely with the work that we have been doing, but the value for Canadians is actually in relation to trust in democratic institutions in a time when that is of the utmost importance. Thank you.

Senator Cardozo: I have a quick question with regard to clause 37(2), investigation of complaints by RCMP. It notes that the RCMP or agency must not commence an investigation of the complaint if the commission has notified the commissioner or president that a complaint is under way already. Could you just explain the case and if that is a normal process of operating in these kinds of situations. My concern is that if the new commission takes a long time to review the complaint, might it not be quicker to deal with it in-house? But according to this, in-house will not be possible.

Mr. Bangloy: This provision exists in our current legislation and would allow the commission to conduct the investigation themselves where they may have determined it is in the public interest to conduct it themselves, and there are certain

Pour l'ASFC, je pense que cela va dans le même sens. Aujourd'hui, nous déposons des plaintes, mais il n'y a pas de validation pour confirmer que nous avons raison ou tort. Si nous disposons d'un examen externe qui nous dit que nous pourrions mieux faire ceci ou cela, nous en tirerons tous profit. Nous aurons ainsi d'autres recommandations et d'autres points de vue sur ce qui se passe.

M. Larkin : Merci, madame Patterson.

Ce n'est pas unique. Nous fonctionnons depuis un certain temps dans le cadre d'une relation avec une commission des plaintes. Cependant, nous pensons que le projet de loi C-20 offre des possibilités de reddition de comptes et de transparence accrues, qui sont les fondements et la marque de la confiance du public dans les institutions, en particulier dans les services de police. La GRC fournit des services de police à une population diversifiée sur une vaste étendue géographique à travers notre pays, ce qui est très différent des grandes municipalités urbaines.

Un fait essentiel est que les données démographiques et raciales coïncident très bien avec le travail interne que nous effectuons dans le cadre de nos appels de service et de nos interactions avec les citoyens canadiens sur la collecte de données raciales. Cela offre de grandes possibilités d'examiner les modèles, les tendances et les différentes possibilités d'accroître les connaissances sur les préjugés systémiques et institutionnels au sein de notre organisation. C'est important. Permettre à cette commission de procéder à des examens systémiques indépendants est également une possibilité accrue. C'est important dans le monde de la police. Notre travail comporte des risques et des conflits avec les citoyens. Nous n'arrivons pas dans les meilleurs jours des Canadiens, c'est pourquoi cela crée un système de reddition de comptes renforcé au sein de notre organisation. Cela s'harmonise bien avec le travail que nous avons effectué, mais l'utilité pour les Canadiens est en fait liée à la confiance dans les institutions démocratiques à un moment où cela est de la plus haute importance. Je vous remercie de votre attention.

Le sénateur Cardozo : J'ai une question brève concernant le paragraphe 37(2), l'enquête sur les plaintes par la GRC. Il y est indiqué que la GRC ou l'Agence ne doit pas commencer une enquête sur la plainte si la commission a notifié au commissaire ou au président qu'une plainte est déjà en cours d'examen. Pourriez-vous nous expliquer le cas et nous dire s'il s'agit d'une procédure normale dans ce genre de situation? Ma crainte est que si la nouvelle commission prend beaucoup de temps pour examiner la plainte, ne serait-il pas plus rapide de la traiter en interne? Mais d'après cette disposition, il ne sera pas possible de le faire en interne.

M. Bangloy : Cette disposition existe dans notre projet de loi actuel et permettrait à la commission de mener l'enquête elle-même lorsqu'elle a déterminé qu'il est dans l'intérêt public de le faire, et dans certaines circonstances, la GRC voit cela d'un

circumstances where the RCMP welcomes that because of the perception of the RCMP investigating itself. It doesn't occur very often, but it is a provision that would allow that to happen.

Senator Cardozo: It notes that the RCMP would not commence an investigation if the commission was doing it already.

Mr. Bangloy: This would be to avoid a duplicate investigation because they had decided that they would handle the investigation. Sometimes they receive complaints and the RCMP investigates, and that investigation would be subject to review by the CRCC, but in this case, the CRCC would have decided to investigate the complaint themselves, so we would not investigate it.

Senator Omidvar: I have quick clarifying question for Mr. Koops, and it is based on Senator Carignan's question about the capacity of the commission to refuse complaints from third parties. My understanding, and please correct me if I am wrong, is that the commission can only refuse complaints from third parties when that third party does not have the permission of the complainant who is not able for various reasons to make the complaint.

Mr. Koops: That would be one of the principal grounds. There are others identified in the act as well.

The Chair: Colleagues, this brings us to the end of our time with this panel. We have kept our witnesses here for a long time. I would like to thank our colleagues from Public Safety Canada, the RCMP and the Canadian Border Services Agency. Mr. Koops, Mr. Larkin, Mr. Bangloy and Ms. Maltais, thank you for taking the time to meet with us. I certainly can't overstate the importance of the work you do for us, for the Senate of Canada and for Canadians across the country. You carry a heavy weight of responsibility, and it's important that you be recognized for that. I thank you on behalf of all of us for the positive difference you make every day, and on many evenings I understand as well. Thank you for that.

Colleagues, we will welcome our final panel, the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP. From the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP, we have Michelaine Lahaie, Chairperson; Joanne Gibb, Senior Director, Strategic Operations and Policy Directorate; and Lesley McCoy, General Counsel.

Thank you very much for joining us this evening. I understand that Ms. Lahaie will deliver opening remarks on behalf of the CRCC, so please proceed whenever you are ready.

bon œil, car elle est perçue comme enquêtant sur elle-même. Cela ne se produit pas très souvent, mais c'est une disposition qui le permet.

Le sénateur Cardozo : Il est précisé que la GRC n'entreprendrait pas d'enquête si la commission enquête déjà.

M. Bangloy : Il s'agit d'éviter une double enquête parce que la commission aurait décidé qu'elle s'en chargerait. Parfois, elle reçoit des plaintes et la GRC enquête, et cette enquête serait soumise à l'examen de la CCETP, mais dans ce cas, la CCETP aurait décidé d'enquêter sur la plainte elle-même, et nous n'enquêterions donc pas.

La sénatrice Omidvar : J'ai une brève question d'éclaircissement pour M. Koops, et elle fait suite à la question du sénateur Carignan au sujet de la capacité de la commission de refuser les plaintes de tierces parties. Si j'ai bien compris, et je vous prie de me corriger si je me trompe, la commission ne peut refuser les plaintes de tiers que lorsque ce tiers n'a pas la permission du plaignant qui n'est pas en mesure, pour diverses raisons, de déposer sa plainte.

M. Koops : C'est l'un des principaux motifs. D'autres motifs sont également prévus dans le projet de loi.

Le président : Chers collègues, nous arrivons à la fin du temps imparti à ce groupe. Nous avons retenu nos témoins longtemps. J'aimerais remercier nos collègues de Sécurité publique Canada, de la GRC et de l'Agence des services frontaliers du Canada. Messieurs Koops, Larkin, Bangloy et madame Maltais, merci d'avoir pris le temps de nous rencontrer. Je ne saurais trop insister sur l'importance du travail que vous accomplissez pour nous, pour le Sénat du Canada et pour les Canadiens de tout le pays. Vous portez un lourd fardeau de responsabilités et il est important que vous soyez reconnus pour cela. Je vous remercie au nom de nous tous pour la différence positive que vous faites chaque jour, et bien des soirs, je le comprends aussi. Je vous en remercie.

Chers collègues, nous allons accueillir notre dernier groupe, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, représentée par Michelaine Lahaie, sa présidente, par Joanne Gibb, la directrice principale de sa Direction des opérations et des politiques stratégiques et par Lesley McCoy, avocate générale.

Merci beaucoup de vous être jointes à nous ce soir. Je crois savoir que Mme Lahaie fera des observations liminaires au nom de la CCETP. Veuillez donc procéder dès que vous êtes prête.

[Translation]

Micheline Lahaie, Chairperson, Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP: Good evening and thank you for this opportunity to speak to you today.

Bill C-20 will expand the current mandate of the Civilian Review and Complaints Commission — or the CRCC — creating an independent, civilian-led review body for the CBSA and the RCMP.

[English]

As I have previously remarked, the CRCC is well placed to undertake an expanded role based upon our 36 years of experience in civilian review of law enforcement and our expert knowledge of the intake of complaints and review process.

Furthermore, the CRCC has already been conducting systemic investigations of the RCMP for 10 years, leading to significant changes in RCMP policy, training and programs. Some examples include workplace harassment in the RCMP, RCMP policies and procedures regarding strip searches and the RCMP's bias-free policing model.

[Translation]

The CRCC has also conducted numerous public interest investigations into complaints, such as the RCMP's investigation into the death of Colten Boushie and, more recently, the dooring incident in Kinngait, Nunavut, involving an RCMP vehicle.

[English]

Since becoming chairperson of the CRCC in 2019, I have increased the transparency of the commission by requiring that summaries of all complaint review reports be posted to the CRCC website.

Reviewing public complaints is a critical aspect of our mandate. It allows the commission to independently examine the complaint and make findings and recommendations to the RCMP, where appropriate.

By building on this experience and expertise, the new public complaints and review commission, or the PCRC, will have a solid foundation in which to take on additional review of the CBSA.

This bill will establish robust enabling legislation for the PCRC through a stand-alone statute, unlike the CRCC's current mandate which is derived from the RCMP Act.

[Français]

Micheline Lahaie, présidente, Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC : Bonsoir à tous et merci de m'avoir invitée à prendre la parole devant vous aujourd'hui.

Le projet de loi C-20 élargira le mandat de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP), créant ainsi un organisme d'examen civil indépendant pour l'ASFC et la GRC.

[Traduction]

Comme je l'ai déjà fait remarquer, la CCETP est bien placée pour jouer un rôle élargi en raison de ses 36 années d'expérience en matière d'examen civil de l'application de la loi et de sa connaissance approfondie du processus de réception et d'examen des plaintes.

En outre, la CCETP mène déjà des enquêtes systémiques sur la GRC depuis 10 ans qui ont conduit à d'importantes modifications des politiques, de la formation et des programmes de la GRC. Entre autres exemples, je citerai le harcèlement au travail à la GRC, les politiques et procédures de la GRC en matière de fouilles à nu et le modèle de prestation de services de police dépourvus de préjugés de la GRC.

[Français]

La CCETP a également réalisé plusieurs enquêtes d'intérêt public à la suite de plaintes, dont celle concernant l'enquête menée par la GRC sur la mort de Colten Boushie et, plus récemment, l'enquête sur un incident survenu à Kinngait, au Nunavut, lors duquel une personne a été heurtée par la portière d'un véhicule de la GRC.

[Traduction]

Depuis mon entrée à la présidence de la CCETP en 2019, j'ai accru sa transparence en exigeant que les résumés de tous les rapports d'examen des plaintes soient publiés dans le site Web de la CCETP.

L'examen des plaintes du public est un aspect essentiel de notre mandat. Il permet à la commission d'examiner la plainte de manière indépendante et de formuler des conclusions et des recommandations à la GRC, le cas échéant.

En s'appuyant sur cette expérience et ce savoir-faire, la nouvelle Commission d'examen et de traitement des plaintes du public, la CETPP, disposera d'une base solide pour se charger de l'ASFC.

Ce projet de loi établira une loi habilitante solide pour la CETPP grâce à une loi distincte, contrairement au mandat actuel de la CCETP qui est dérivé de la Loi sur la GRC.

[Translation]

As chairperson of the CRCC, I welcome the amendments made to Bill C-20 following the study by the Standing Committee on Public Safety and National Security.

[English]

These amendments further enhance RCMP and CBSA accountability and reflect some recommendations made by the CRCC, including due consideration by the Minister of Public Safety of diversity and inclusion when recommending appointments of PCRC members; increasing the PCRC's ability to conduct systemic investigations by providing more discretion; collecting and reporting on demographic data in addition to race-based data regarding complaints; and the requirement to provide reasons for withdrawing a complaint.

Overall, I believe Bill C-20 is a strong bill. It will provide a much-needed, independent public complaint and review mechanism for the CBSA, including a systemic investigation mandate, while also enhancing RCMP accountability.

Statutory public education on the complaint process, due consideration of diversity in PCRC members and the collection and reporting on demographic data, among other enhancements to the mandate, will serve to strengthen public trust in these two critical institutions.

[Translation]

I am hopeful the Senate will see through the adoption of the bill.

I am pleased to answer any questions. Thank you.

[English]

The Chair: Thank you very much for your presentation, Ms. Lahaie. We have a long list. Senator Dagenais, you're leading us up.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you, Ms. Lahaie. As you know, I used to be a police officer. I was with the Sûreté du Québec for 40 years. A number of police oversight bodies exist in Quebec: the independent investigations office, the disciplinary committee, the office of the commissioner for police ethics and so on. Your commission is on that list as well, but nobody can be against virtue.

[Français]

En tant que présidente de la CCETP, je salue les amendements apportés au projet de loi C-20 à la suite de l'étude du Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

[Traduction]

Ces modifications renforcent la reddition de comptes de la GRC et de l'ASFC et tiennent compte de certaines recommandations formulées par la CCETP, notamment la prise en compte par le ministre de la Sécurité publique de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il recommande la nomination de commissaires de la CETPP; l'accroissement de la capacité de la CETPP à mener des enquêtes systémiques en lui conférant un plus grand pouvoir discrétionnaire; la collecte et la communication de données démographiques en plus des données fondées sur la race concernant les plaintes; et l'obligation de fournir des raisons pour le retrait d'une plainte.

Dans l'ensemble, je pense que le projet de loi C-20 est un projet solide. Il fournira à l'ASFC un mécanisme indépendant d'examen et de traitement des plaintes du public dont elle a grand besoin, y compris un mandat d'enquête systémique, tout en renforçant la reddition de comptes de la GRC.

L'obligation d'informer le public sur le processus de plainte, la prise en compte de la diversité chez les commissaires de la CETPP et la collecte et la communication de données démographiques, entre autres améliorations du mandat, serviront à renforcer la confiance du public dans ces deux institutions essentielles.

[Français]

J'ai bon espoir que le Sénat mènera à bien l'adoption du projet de loi.

Je serai heureuse de répondre à vos questions. Merci.

[Traduction]

Le président : Merci beaucoup pour votre présentation, madame Lahaie. Nous avons une longue liste d'intervenants. Sénateur Dagenais, vous lancez le bal.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci, madame Lahaie. Vous savez, je suis un ancien policier et j'ai travaillé pendant 40 ans à la Sûreté du Québec. Il y a plusieurs organismes qui surveillent les policiers : le Bureau des enquêtes indépendantes, le comité de discipline, le commissaire à la déontologie policière... Il y aura aussi votre commission, mais on ne peut pas être contre la vertu.

That said, I'd like the benefit of your experience to consider the resources that will be allocated to the new commission. When the process of accessing the information gets complicated, how long on average does it take you to submit your report on a citizen's complaint, and have you ever run into roadblocks in the course of your investigations?

Ms. Lahaie: Thank you for your question, senator. When we talk about time limits for completing cases, it depends on all the circumstances that may arise. Most of our complaints are sent to the RCMP for investigation, which must be completed within six months. Once the investigation is complete and the report is sent to us, the complainant has the right to request a review. This review should take about 120 days — that's how our system works right now. We produce our report. If we're satisfied with the RCMP's response, it's a satisfactory report. If we're not satisfied, we send it to the RCMP Commissioner. It's up to him to review it to determine whether or not he agrees with our recommendations. He has to send it back to us within six months, and then we produce our final report within 30 days.

When we talk about information, I would tell you that when the commission was born in 1988, there were obstacles to obtaining information, but the commission was brand new. More recently, we haven't encountered any major obstacles from the RCMP. Often, it's a matter of how long it takes to find the information. In general, it's going well at the moment.

Senator Dagenais: When we talk about the information you don't have access to, we're establishing benchmarks that didn't exist and that limit the powers of the new commission. Are you comfortable with what public servants and the government have established as information that cannot be communicated? Is it too restrictive for you? Finally, to what extent do access-to-information bans limit your investigative work, which must be complete and transparent?

Ms. Lahaie: At the moment, I don't have any concerns about the bill in terms of access to information. As the last panel mentioned, what's in the RCMP Act hasn't been used to date. I'm not worried about that. We'll manage to get access. If not, there are other ways to get this information.

Senator Dagenais: Thank you very much, madam.

Senator Carignan: I was reading in your annual report that only 38% of final or interim reports were produced within the 120-day deadline, and a number even exceeded six months, 94%. In 2020-21, it was 28 months. We're creating a new organization, adding to its mandate, and its mandate will probably be more public, so this will generate complaints. We see this at the Senate: there are sometimes mass movements, we

Cela dit, j'aimerais profiter de votre expérience pour évaluer les moyens qui seront alloués à la nouvelle commission. Quand cela se complique pour accéder à toute l'information, combien de temps avez-vous pris en moyenne pour déposer vos rapports sur les plaintes des citoyens, et avez-vous déjà été témoin d'entraves dans vos enquêtes?

Mme Lahaie : Je vous remercie de votre question, sénateur. Quand on parle des limites de temps pour compléter les affaires, cela dépend de toutes les circonstances qui peuvent se produire. On envoie la plupart de nos plaintes à la GRC pour qu'elle fasse enquête; la GRC doit la conclure dans les six mois. Une fois que l'enquête est terminée et que le rapport nous est envoyé, le plaignant a le droit de demander un examen. Cet examen devrait prendre environ 120 jours — c'est ce que prévoit notre système en ce moment. On produit notre rapport. Si on est satisfait de la manière dont la GRC a réagi, c'est un rapport satisfaisant. Si nous ne sommes pas satisfaits, nous l'envoyons au commissaire de la GRC. C'est à lui de l'examiner pour déterminer s'il est d'accord avec nos recommandations ou non. Il doit nous le renvoyer dans les six mois et ensuite, nous produisons notre rapport final dans les 30 jours.

Quand on parle des informations, je vous dirais que, à la naissance de la commission en 1988, il y a eu des entraves pour obtenir de l'information, mais la commission était toute nouvelle. Nous ne nous sommes pas heurtés à de gros obstacles de la part de la GRC plus récemment. Souvent, il s'agit du temps qu'il faut pour trouver l'information. En général, cela se passe bien en ce moment.

Le sénateur Dagenais : Quand on parle des informations auxquelles vous n'avez pas accès, on établit des balises qui n'existaient pas et qui limitent les pouvoirs de la nouvelle commission. Êtes-vous à l'aise avec ce que les fonctionnaires et le gouvernement ont établi comme étant des informations qui ne peuvent pas être communiquées? Est-ce que pour vous, c'est trop restrictif? Enfin, dans quelle mesure les interdictions d'accès à l'information limitent-elles votre travail d'enquête, qui doit être complet et transparent?

Mme Lahaie : En ce moment, je n'ai pas d'inquiétude sur le projet de loi pour ce qui est de l'accès à l'information. Comme l'a mentionné le dernier groupe de témoins, ce qui est dans la loi sur la GRC n'a pas été utilisé jusqu'à maintenant. Je n'ai pas d'inquiétude là-dessus. On réussira à avoir l'accès. Sinon, il y a d'autres façons d'obtenir ces informations.

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, madame.

Le sénateur Carignan : Je lisais dans votre rapport annuel que seulement 38 % des rapports finaux ou intérimaires ont été produits dans les délais de 120 jours, et qu'un certain nombre a même dépassé les six mois, soit 94 %. En 2020-2021, c'était 28 mois. On crée un nouvel organisme, on ajoute à son mandat, son mandat sera probablement plus public, donc cela générera des plaintes. On le voit au Sénat : il y a parfois des mouvements

receive industrial quantities of letters and these are organized movements. Certain movements could file complaints to bog down the commission. At the very least, you'll have to study them to see if they're frivolous. Are you concerned about the risk of concluding investigations and providing findings within a reasonable timeframe of 120 days or six months?

Ms. Lahaie: In fact, this is one of my constant concerns. It's the reality of what we're going through. It's about looking at our processes to see if we can make changes to speed things up. One of the things we don't know with this bill before you is how many complaints we'll get about the CBSA. That's an unknown. They already have an internal process, but when there's an outside agency looking into these complaints, it gives the general public more confidence. When you open the doors — because they're already open — you change. When the new commission takes office, we'll have to look at the number of complaints we receive. If we find we don't have enough resources, that's when we'll have to ask for more.

Senator Carignan: Are you hopeful you will get new resources? History tells us that it's quite difficult. When the new bill was tabled, Ms. Maynard, Canada's Information Commissioner, was told she would have resources. She said in an interview that she had been naive to believe the government. That's the word she used. Do you think you have mechanisms in place to ensure adequate funding to prevent this from happening?

Secondly, there are also consequences. I'm a lawyer and a member of the bar. When there's a complaint to the disciplinary or ethics board, forget about running for judge. You can't move forward until the complaint is resolved. As a result, in the case of a police officer who is the victim of, or affected by, a complaint, his or her career is on hold while the matter is dealt with. So there are negative consequences. I'd like to hear what you have to say about this.

Ms. Lahaie: As far as resources are concerned, there are already mechanisms in place. As you've already heard, in 2022, the commission went looking for more resources, precisely because we didn't have enough. The number of complaints increases every year, and we didn't have enough resources. We managed to make ourselves heard. We got what we asked for. The processes are in place. We'll have to watch very carefully what happens, how many complaints are filed and whether it works. Our processes are corrective. It's not a process where a police officer is the subject of a public complaint and it will have a negative impact on his or her career. Rather, it's a negative process aimed at helping the member resolve the situation and making changes to policies, training and procedures. It's not a process where someone's life is on pause for a period of time.

de masse, on reçoit des quantités industrielles de lettres et ce sont des mouvements organisés. Certains mouvements pourraient déposer des plaintes pour embourber la commission. Vous devrez au minimum les étudier pour savoir si elles sont frivoles. Êtes-vous inquiète du risque de conclure des enquêtes et de fournir des conclusions dans un délai raisonnable de 120 jours ou de six mois?

Mme Lahaie : En fait, il s'agit là de l'une de mes inquiétudes constantes. C'est la réalité de ce que nous vivons. Il s'agit d'examiner nos processus pour voir si on peut faire des changements pour accélérer les choses. L'une des choses que nous ignorons avec ce projet de loi qui est devant vous, c'est le nombre de plaintes que nous recevrons à propos de l'ASFC. C'est une inconnue. Ils ont déjà un processus à l'interne, mais quand il y a une agence externe qui se penche sur ces plaintes, cela donne plus de confiance au grand public. Lorsqu'on ouvre les portes — car elles sont déjà ouvertes —, on change. Lorsque la nouvelle commission entrera en fonction, il faudra se pencher sur le nombre de plaintes que nous recevons. Si l'on constate que nous n'avons pas assez de ressources, c'est alors qu'il faudra demander d'en avoir plus.

Le sénateur Carignan : Avez-vous bon espoir d'avoir de nouvelles ressources? L'historique nous dit que c'est assez difficile. Lors du dépôt du nouveau projet de loi, on avait dit à Mme Maynard, la commissaire à l'information du Canada, qu'elle aurait des ressources. Elle a dit en entrevue qu'elle avait été naïve de croire le gouvernement. C'est le mot qu'elle a utilisé. Ne pensez-vous pas que vous avez des mécanismes pour garantir un financement adéquat pour éviter que cela ne se produise?

Deuxièmement, il y a aussi des conséquences. Je suis avocat et membre du barreau. Lorsqu'il y a une plainte au conseil de discipline ou d'éthique, oubliez la candidature au poste de juge. On ne peut pas avancer tant que la plainte n'est pas réglée. Par conséquent, dans le cas d'un policier qui est victime ou qui est touché par une plainte, sa carrière est en suspens pendant la période où la question doit être traitée. Cela occasionne donc des préjudices. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Mme Lahaie : En ce qui concerne les ressources, il y a déjà des mécanismes en place. Comme vous l'avez déjà entendu, en 2022, la commission est allée chercher plus de ressources, justement parce qu'on n'en avait pas assez. Le nombre de plaintes augmente chaque année et on n'avait pas suffisamment de ressources. On a réussi à se faire entendre. On a eu ce qu'on avait demandé. Les processus sont en place. Il faudra observer bien attentivement ce qui se passe, combien de plaintes sont déposées et si cela fonctionne. Nos processus sont des processus correctifs. Il ne s'agit pas d'un processus où un policier est le sujet d'une plainte du public et où cela aura un impact négatif sur sa carrière. C'est plutôt un processus négatif qui vise à aider le membre à régler la situation et qui vise à faire des changements aux politiques, à la formation et aux procédures. Ce n'est pas un

[English]

Senator Cardozo: My question is about the transition but let me start by asking, over the last few years, what have been the major challenges in doing the work of the CRCC in terms of dealing with the cases and complaints? Every organization has challenges; I'm sure you've had some. What are the areas where you've had challenges and have not been able to overcome them? That's number one.

Number two, I look at this bill, and what it's doing is doubling the workload of the agency in a sense. How do you go about training for that — hiring and training to get up to speed? When do you think you would be able to fulfill the mandate and deal with the workload that comes with two agencies?

Ms. Lahaie: I would say that over the course of my mandate, one of the biggest issues that I dealt with early on was this concept of a lack of transparency for the commission. We were often called upon for our lack of transparency because we weren't sharing our information. When you looked at the commission's website, it appeared as though we were only doing one investigation, not really doing anything else. We fixed that by becoming more transparent. In fact, you'll see reports in the media talking about our different reports now. That was a big call on us.

Another thing that we encountered was the lack of response from the RCMP, which ultimately led to a case where the BCCLA took the RCMP to court. In the judge's ruling, it stated that a reasonable time limit for responding to one of the commission's reports is six months. That was an uphill battle for us because, in some cases, we were issuing final reports of complaints that had been submitted by the complainant— I think the worst case I saw was seven years earlier because these files were sitting in the cabinet at the RCMP. To the RCMP's credit, they have rectified that issue now, and every single commissioner's report comes inside the six-month time limit. If they are not going to make it, they let us know and they indicate why. Those have been the biggest challenges.

In terms of looking forward, we are looking at not quite doubling the size of the commission staff, but it will be close to that. I'm looking at anywhere between 65 and 75 employees. We do have a lot of work to do in terms of recruiting and in terms of training those individuals, particularly because CBSA is a different organization than the RCMP, but we have a plan in place to get there in terms of the things that we need to focus on.

processus où la vie de quelqu'un est sur pause pendant une certaine période.

[Traduction]

Le sénateur Cardozo : Ma question porte sur la transition, mais permettez-moi de commencer par demander, au cours des dernières années, quels ont été les principaux défis que la CCETP a dû relever pour traiter les cas et les plaintes? Toute organisation a des défis à relever; je suis sûr que vous en avez eu. Quels sont les domaines dans lesquels vous avez rencontré des difficultés et que vous n'avez pas réussi à surmonter? C'est le premier point.

Deuxièmement, je regarde ce projet de loi, et dans un sens, il a pour effet de doubler la charge de travail de la commission. Comment allez-vous vous y prendre pour former le personnel — embaucher et former le personnel pour qu'il soit à la hauteur de la situation? Quand pensez-vous être en mesure de remplir le mandat et de faire face à la charge de travail qui découle de la responsabilité de deux organismes?

Mme Lahaie : Je dirais qu'au cours de mon mandat, l'un des principaux problèmes auxquels j'ai été confrontée dès le début était le manque de transparence de la commission. On nous reprochait souvent notre manque de transparence parce que nous ne diffusions pas notre information. Lorsque l'on consultait le site Web de la commission, on avait l'impression que nous ne menions qu'une enquête et que nous ne faisons pas grand-chose d'autre. Nous avons remédié à cette situation en devenant plus transparents. En fait, vous verrez maintenant des reportages dans les médias qui parlent de nos différents rapports. C'était un immense défi pour nous.

Nous avons également été confrontés à l'absence de réaction de la part de la GRC, ce qui a finalement conduit la BCCLA à traîner la GRC devant la cour. Dans sa décision, la juge a déclaré qu'un délai raisonnable pour répondre à l'un des rapports de la commission est de six mois. Cela a été une bataille difficile pour nous, car dans certains cas, nous produisions des rapports finaux sur des plaintes qui avaient été soumises par le plaignant — je pense que le pire cas que j'ai vu remontait à sept ans, car ces dossiers accumulaient la poussière sur les étagères de la GRC. À la décharge de la GRC, elle a rectifié le tir et tous les rapports de la commissaire sont publiés dans le délai de six mois. S'ils risquent de ne pas respecter ce délai, ils nous en avisent et nous expliquent pourquoi. Tels ont été les principaux défis à relever.

Pour ce qui est de l'avenir, nous n'envisageons pas tout à fait de doubler la taille du personnel de la commission, mais presque. Je pense qu'il y aura entre 65 et 75 employés. Nous avons beaucoup de travail de recrutement et de formation de ces personnes à faire, surtout parce que l'ASFC est une organisation différente de la GRC, mais nous avons un plan en place pour y parvenir en ce qui concerne les éléments sur lesquels nous

We know what the qualifications are of the individuals that we need to recruit, so that is a big piece.

The other piece that I'm sure is of no shock to you is that we're in the process of trying to do some IT procurement because our current case management system is not fit for this new purpose. We're trying to procure that. That is a long process, and it can be difficult. We're working through that.

I would say ideally, once the bill achieves Royal Assent, we need 12 to 18 months before we can truly open our doors and undertake this work.

Senator Cardozo: And will complaints go into two separate sections for the two agencies, or is it going to be an integrated system?

Ms. Lahaie: At the front door, when people are complaining, it will be integrated, but when it comes to reviews or investigations, then we will obviously have individuals that are more specialized to deal with some of those issues, particularly surrounding intricacies dealing with immigration law and those sorts of things.

Senator Cardozo: Right. Thank you.

Senator Boehm: Ms. Lahaie, the questions that Senators Carignan and Cardozo asked were mine. They just had a chance to ask them first. But I wanted to expand on that, and thank you for the candour that you are giving in the answers.

We are not the only country in the world that has a federal police force. In some places, there are subnational entities as well as there are here. CBSA is a relatively new organization. I asked the minister basically the same question, but I'm going to give it a bit of a twist. In your deliberations in terms of how to deal with this legislation when it gets passed, have you looked at other jurisdictions, at other countries that are Five Eyes partners or any other countries in terms of best practices or any lessons that they may have learned? Do you have any equivalence in other countries and jurisdictions that you could talk to?

Ms. Lahaie: We did look around, and to be honest, we didn't find a great deal that was going to be greatly helpful. You went and looked at that specifically with your team.

Joanne Gibb, Senior Director, Strategic Operations and Policy Directorate, Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP: The thing with oversight of law enforcement, whether it be police or borders, is that it is not

devons nous concentrer. Nous connaissons les qualifications des personnes que nous devons recruter, c'est donc un élément important.

L'autre élément qui, j'en suis sûre, ne vous surprendra pas, c'est que nous essayons de nous procurer du matériel informatique parce que notre système actuel de gestion des dossiers n'est pas adapté à ce nouveau mandat. Nous essayons de nous en procurer. C'est un long processus, qui peut être difficile. Nous y travaillons.

Je dirais qu'idéalement, une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale, nous aurons besoin de 12 à 18 mois avant de pouvoir véritablement ouvrir nos portes et entreprendre ce travail.

Le sénateur Cardozo : Et les plaintes seront-elles traitées dans deux sections distinctes pour les deux organismes, ou s'agira-t-il d'un système intégré?

Mme Lahaie : Au départ, lorsque des gens porteront plainte, le système sera intégré, mais lorsqu'il s'agira d'examins ou d'enquêtes, nous aurons évidemment des personnes plus spécialisées pour traiter certains de ces enjeux, en particulier ceux qui concernent les subtilités de la loi sur l'immigration et ce genre de choses.

Le sénateur Cardozo : Très bien, je vous remercie.

Le sénateur Boehm : Madame Lahaie, les sénateurs Carignan et Cardozo ont posé les questions que je voulais poser. Ils ont simplement eu l'occasion de le faire en premier, mais je voulais pousser un peu plus loin et vous remercier pour la franchise de vos réponses.

Nous ne sommes pas le seul pays au monde à disposer d'une police fédérale. Dans certains endroits, il existe des entités infranationales, comme c'est le cas ici. L'ASFC est une organisation relativement nouvelle. J'ai posé à peu près la même question au ministre, mais je vais la formuler un peu différemment. Dans vos délibérations sur la manière de traiter ce projet de loi lorsqu'il sera adopté, avez-vous glané dans d'autres ressorts, dans d'autres pays partenaires du Groupe des cinq ou ailleurs des pratiques exemplaires ou des leçons qu'ils pourraient avoir apprises? Avez-vous des équivalences dans d'autres pays et ressorts dont vous pourriez nous parler?

Mme Lahaie : Nous avons cherché et, pour être honnête, nous n'avons pas trouvé grand-chose qui puisse nous être très utile. C'est vous qui l'avez fait explicitement avec votre équipe.

Joanne Gibb, directrice principale, Direction des opérations et des politiques stratégique, Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC : Le problème avec la surveillance de l'application de la

standardized across the countries or across provinces, so there are differences.

One thing we noted was when the U.K. Border Agency received an independent complaints body, within five years, the number of complaints they received doubled. That's certainly something we looked at and something we are contemplating, the tidal wave that may come our way.

In the past, we have spoken with the U.S. Inspectors General to see how they do their investigations to better understand. The takeaway from that was that the model that we currently have and that will be replicated by this bill and improved upon is actually, in my view, way superior to what the Americans have. They don't take public complaints about a bad attitude. Unless there is a civil rights element, they won't take it. We look at a lot of other aspects that are more granular and that affect Canadians and travellers on a day-to-day basis than the Americans do. I welcome them to come and study our oversight model.

Senator Boehm: In your planning and modelling, are you anticipating a surge of complaints?

Ms. Gibb: Yes.

Senator Boehm: You are? Okay.

Ms. Gibb: Yes. We are of the view that when the public has trust in a complaints system, they will use it. Although people say, "Well, it would be nice if there were no complaints," well, actually, then it would be perfect behaviour, and we're all humans and that is unlikely to happen. If people believe in the system and understand it, they'll utilize it.

Senator Boehm: How do you plan to publicize the system so that they will believe?

Ms. Lahaie: The new law has provisions in it making public education mandatory. We are currently looking at our public education plan to determine exactly how we're going to do that.

Senator Boehm: Thank you very much.

Senator Richards: Thank you for being here.

I think Senator Yussuff asked this question earlier to another panel. The complaints may be filed directly with the RCMP, the CBSA or with the commission, and complaints regarding the RCMP can also be filed with the provincial authority responsible for reviewing complaints. I'm just wondering, might this become a bureaucratic boondoggle where the complainants themselves can get lost in all this mirage of authorities? Every province would have its own separate juridical system of control here.

loi, qu'il s'agisse de la police ou des frontières, c'est qu'elle n'est pas normalisée d'un pays à l'autre ou d'une province à l'autre, et qu'il existe donc des différences.

Nous avons constaté que lorsque l'agence des frontières du Royaume-Uni s'est dotée d'un organisme indépendant de traitement des plaintes, le nombre de plaintes reçues a doublé en l'espace de cinq ans. C'est certainement une chose que nous avons examinée et que nous envisageons, le raz-de-marée qui pourrait nous arriver.

Par le passé, nous nous sommes entretenus avec les inspecteurs généraux américains pour savoir comment ils menaient leurs enquêtes et mieux comprendre. Il en est ressorti que le modèle dont nous disposons et qui sera reproduit et amélioré par ce projet de loi est en fait, à mon avis, bien supérieur à celui des Américains. Ils n'acceptent pas les plaintes du public pour mauvaise attitude. À moins qu'il n'y ait un élément lié aux droits civils, ils ne les acceptent pas. Nous examinons beaucoup d'autres aspects qui sont plus granulaires et qui affectent les Canadiens et les voyageurs au quotidien que ne le font les Américains. Je les invite à venir étudier notre modèle de surveillance.

Le sénateur Boehm : Dans votre planification et votre modélisation, prévoyez-vous un afflux de plaintes?

Mme Gibb : Oui.

Le sénateur Boehm : Vraiment? D'accord.

Mme Gibb : Oui. Nous sommes d'avis que lorsque le public a confiance dans un système de plaintes, il l'utilise. Même si les gens disent « Ce serait bien qu'il n'y ait pas de plaintes », en fait, il faudrait un comportement parfait, et comme nous sommes tous humains, il est peu probable que cela se produise. Si les gens croient au système et le comprennent, ils l'utiliseront.

Le sénateur Boehm : Comment comptez-vous faire connaître le système pour que les gens y croient?

Mme Lahaie : La nouvelle loi contient des dispositions qui rendent l'information du public obligatoire. Nous sommes en train d'examiner notre plan d'information du public pour déterminer exactement comment nous allons procéder.

Le sénateur Boehm : Merci beaucoup.

Le sénateur Richards : Merci d'être ici.

Je crois que le sénateur Yussuff a posé cette question plus tôt à un autre groupe. Les plaintes peuvent être déposées directement auprès de la GRC, de l'ASFC ou de la commission, et les plaintes concernant la GRC peuvent également être déposées auprès de l'autorité provinciale responsable de l'examen des plaintes. Je me demande simplement si cela ne risque pas de devenir un gâchis bureaucratique où les plaignants eux-mêmes pourraient se perdre dans cette myriade d'autorités? Chaque

Will the commission itself oversee all these other organizations to see that this is being done right and properly?

Ms. Lahaie: At present, about 98% of complaints against the RCMP are filed with the commission and the other 2% are filed with the RCMP.

We have very deep and enduring relationships with all of the provincial police oversight partners. We meet together once a year. The commission hosts a heads of agency meeting where we all come together. We established a no-wrong-door policy amongst us. If one of the public complaint bodies say in Saskatchewan receives a complaint about a member of the RCMP, they know how to get to us, and that can be forwarded along to us.

I wouldn't say that it is perfect, but the fact that we are working well together and collaborating seems to mean that the complaints ultimately get to us. It sounds like it can be bureaucratic, but really, it is about opening the doors to make it as easy as possible for complainants and to make it accessible.

Senator Richards: Most of the complaints that go through the provincial jurisdiction across the country will end up on your table sooner or later?

Ms. Lahaie: As long as they are complaints about our RCMP members.

Senator Patterson: I'm going to follow up on my questions about protection of medical information and how the commission actually uses that information given the fact that you are not looking to have a medical diagnosis or excuse the behaviour, et cetera. How do you protect the privacy of medical information so it doesn't unduly prejudice the person under investigation? Do you see enough protections for the actual respondent in a complaint?

Ms. Lahaie: In my almost six years at the commission, I have never sought medical information on a member of the RCMP. My two colleagues who have been at the commission much longer than I have also indicate that they know of no case.

The only time we will see medical information is if, during the course of the public complaint investigation, the member decides to disclose that information in their own statement, because the commission doesn't go and proactively seek that information. Having said that, we do have systems in place for information that needs to be protected, and we can do that, and we're very strict about the need to know with regard to these things.

province aurait son propre système juridique de contrôle. La commission elle-même superviserait-elle toutes ces autres organisations pour s'assurer que tout se déroule correctement?

Mme Lahaie : À l'heure actuelle, environ 98 % des plaintes contre la GRC sont déposées auprès de la commission et le reste, soit 2 %, auprès de la GRC.

Nous entretenons des relations très étroites et durables avec tous les partenaires provinciaux chargés de la surveillance de la police. Nous nous réunissons une fois par an. La commission organise une réunion des chefs d'agence où nous nous retrouvons tous. Nous avons mis en place collectivement une politique selon laquelle il n'y a pas de mauvais guichet. Si l'un des organismes chargés de traiter les plaintes du public, par exemple en Saskatchewan, reçoit une plainte concernant un membre de la GRC, il sait comment s'adresser à nous, et la plainte peut nous être transmise.

Je ne dirais pas que c'est parfait, mais le fait que nous travaillions bien ensemble et que nous collaborions semble signifier que les plaintes finissent par nous parvenir. Cela peut sembler bureaucratique, mais en réalité, il s'agit d'ouvrir les portes afin de rendre les choses aussi faciles que possible pour les plaignants et de rendre le processus accessible.

Le sénateur Richards : La plupart des plaintes qui passent par les administrations provinciales à travers le pays finiront tôt ou tard sur votre bureau?

Mme Lahaie : Tant qu'il s'agit de plaintes concernant les membres de la GRC.

La sénatrice Patterson : Je vais poursuivre mes questions sur la protection des renseignements médicaux ainsi que sur la façon dont la commission les utilise, étant donné que vous ne cherchez pas à obtenir un diagnostic médical ou à excuser le comportement, etc. Comment protégez-vous la confidentialité des renseignements médicaux afin qu'ils ne portent pas indûment préjudice à la personne visée par l'enquête? Pensez-vous qu'il y ait suffisamment de protection pour la personne mise en cause dans une plainte?

Mme Lahaie : En près de six ans au sein de la commission, je n'ai jamais demandé de renseignements médicaux sur un membre de la GRC. Mes deux collègues qui travaillent à la commission depuis bien plus longtemps que moi indiquent également qu'elles n'ont jamais eu connaissance d'un tel cas.

La seule fois où nous verrons des renseignements médicaux, c'est si, au cours de l'enquête sur la plainte du public, le membre décide de divulguer ces renseignements dans sa propre déclaration, parce que la commission ne va pas chercher ces renseignements de manière proactive. Cela dit, nous avons des systèmes en place pour les renseignements qui doivent être protégés, et nous pouvons le faire, et nous sommes très stricts sur le besoin de savoir en ce qui concerne ces choses.

Interestingly enough, more often than not, the medical information we receive is from complainants where they share what impact their encounter with the RCMP has had on them.

Senator Patterson: Thank you.

Senator Cotter: It is a pleasure to see you here, Ms. Lahaie. I should share with fellow senators that Ms. Lahaie and I have an overlapping relationship connected to civilian oversight, and I have had for a number of years. From that perspective, it is fair to say about the CRCC that for the last five years — initially under your predecessor on an acting basis, and you since then — there has been a revitalization of the CRCC. You deserve congratulations for that.

My question is not quite the same as the one I was trying to explore with the minister; it is about the degree to which you have and exercise a kind of independent investigatory jurisdiction. Leaving aside systemic investigations — I'll ask all three questions, if I may, at once — can you give us an idea of what percentage of the cases you take on yourselves in terms of front-end investigations? Second, will the resources that are being made available to you here under this new regime be adequate for you to make those same kinds of choices of investigating yourselves as opposed to waiting the agency to do the investigation and you conducting reviews? Third, when you do make those choices, can you give us a rough idea of the criteria as to which ones you are happy leaving with the police agency, or in this case, the border security agency, and which ones you would feel that the commission should lead on?

Ms. Lahaie: In terms of your first question, the number of investigations that the commission takes on itself is probably less than 5% of the complaints. To put a finer point on it, we receive over 4,000 complaints a year. I would say that it is less than 5%.

For the resources, as I have indicated before, we really need to see how many complaints we're going to be receiving about the CBSA and the nature of those complaints. I would suggest that it is not a judicious use of commission resources for the commission to use its own investigators to investigate a complaint about a CBSA member who has a negative attitude. If somebody has a negative experience at the wicket or the CBSA officer is having a bad day, that is not a judicious use of commission resources. Many of the complaints that we receive are of that character.

In terms of what we take on to investigate ourselves at the commission, it is based upon the public interest, but it is not the public interest of the situation; it is whether it is not in the public interest for the RCMP to investigate itself. If you look at the Colten Boushie file, which was a big file for the commission, the commission expanded that investigation, but it was not in the

Il est intéressant de noter que, le plus souvent, les renseignements médicaux que nous recevons proviennent de plaignants qui nous font part de l'impact qu'a eu sur eux leur rencontre avec la GRC.

La sénatrice Patterson : Je vous remercie.

Le sénateur Cotter : C'est un plaisir de vous voir, madame Lahaie. Je dois dire à mes collègues sénateurs que Mme Lahaie et moi avons une relation de chevauchement en ce qui concerne la surveillance civile, et ce, depuis plusieurs années. De ce point de vue, il est juste de dire que la CCETP a été revitalisée au cours des cinq dernières années — d'abord sous la direction de votre prédécesseur à titre intérimaire, puis sous la vôtre. Vous méritez des félicitations à cet égard.

Ma question n'est pas tout à fait la même que celle que j'essayais d'explorer avec le ministre; elle concerne la mesure dans laquelle vous possédez et exercez une sorte de compétence d'enquête indépendante. Abstraction faite des enquêtes systémiques — je poserai les trois questions en même temps, si vous me le permettez — pouvez-vous nous donner une idée du pourcentage des affaires que vous prenez en charge à l'étape de l'enquête préliminaire? Deuxièmement, les ressources qui sont mises à votre disposition dans le cadre de ce nouveau régime seront-elles suffisantes pour que vous puissiez choisir d'enquêter vous-mêmes plutôt que d'attendre que l'agence mène l'enquête et que vous procédiez à des examens? Troisièmement, lorsque vous ferez ces choix, pouvez-vous nous donner une idée approximative des critères permettant de déterminer ceux que vous êtes heureuse de laisser à l'agence de police ou, dans le cas présent, à l'agence de sécurité des frontières, et ceux dont vous estimez que la commission devrait se charger?

Mme Lahaie : En ce qui concerne votre première question, le nombre d'enquêtes que la commission prend en charge elle-même est probablement inférieur à 5 % des plaintes. Pour être plus précise, nous recevons plus de 4 000 plaintes par an. Je dirais que c'est moins de 5 %.

En ce qui concerne les ressources, comme je l'ai dit, nous devons vraiment voir combien de plaintes nous allons recevoir au sujet de l'ASFC et quelle est la nature de ces plaintes. Je dirais que ce n'est pas une utilisation judicieuse des ressources de la commission que d'utiliser ses propres enquêteurs pour enquêter sur une plainte concernant un membre de l'ASFC qui a une attitude négative. Si quelqu'un a une mauvaise expérience au guichet ou si l'agent de l'ASFC est de mauvais poil, ce n'est pas une utilisation judicieuse des ressources de la commission. Bon nombre des plaintes que nous recevons sont de cet ordre.

En ce qui concerne les enquêtes que nous menons au sein de la commission, nous nous basons sur l'intérêt public, mais il ne s'agit pas de l'intérêt public de la situation; il s'agit de savoir s'il est contraire à l'intérêt public que la GRC mène une enquête sur elle-même. Si vous pensez au dossier Colten Boushie, qui était un gros dossier pour la commission, la commission a élargi cette

public interest for the RCMP to investigate it so the commission stepped in and did that.

My view is that the commission should be speaking for people who cannot speak for themselves. That has been the approach the commission has adopted over the past few years. I spoke about the investigation we did on a young man getting hit by a door in Kinngait, and it was because that was a young man who was not going to speak for himself. We felt that we could bring something to this investigation. That's what it is. It is for serious incidents. It is not because somebody has an uncomfortable conversation with a member of the RCMP on the side of the road.

Senator Cotter: I would like to ask a small question. I don't want to put words in your mouth, but it suggests to me that there would be cases where you don't have a sense that the RCMP would speak for that person, and therefore, you need to, which, I presume, suggests a degree to which people would perceive the RCMP as not as independent as they should be on those kinds of cases?

Ms. Lahaie: Yes, that could perhaps be the case.

Senator Cotter: Thank you.

Senator Yussuff: I have a couple of questions in regard to disciplinary measures, which is clauses 67 and 72. You spoke earlier about individual actions and systemic actions. In my previous life, I used to be the human rights officer for my union, and I always felt that individual actions can be judged. Obviously, it is subjective and is based on the behaviour of the individual, but sometimes that individual action can be a pattern of systemic behaviour within that structure. How is that evaluated? More importantly, how do you remedy that?

Ms. Lahaie: When the commission receives complaints, we track the subject of the complaints. For example, one of the issues coming up frequently, which the commission had looked at originally in its report on northern B.C., was that we were seeing many issues with respect to strip searches. We were making negative findings against individual members of the RCMP, but we were also seeing that there was an issue with the policies, procedures and training that were supporting them. The public complaint process led to a systemic investigation, which has led to a great deal of change in that we are not seeing as many complaints with respect to strip searches anymore. One of the detachments in that report that we specifically mentioned was the detachment in Iqaluit and the number of issues surrounding strip searches. Ms. Gibb and I had the opportunity to go to Iqaluit for meetings on another matter, and we went into the detachment. They physically showed us the changes that they had made as a result of the commission's report. They had made large-scale changes, and they were keen to show us that it had the impact that it did. Without a doubt, of all of the detachments

enquête, mais il n'était pas dans l'intérêt public que la GRC enquête, alors la commission est intervenue et l'a fait.

Je suis d'avis que la commission devrait parler au nom des personnes qui ne peuvent pas le faire elles-mêmes. C'est l'approche que la commission a adoptée ces dernières années. J'ai parlé de l'enquête que nous avons menée sur un jeune homme frappé par une porte à Kinngait, et c'est parce qu'il s'agissait d'un jeune homme qui n'allait pas parler pour lui-même. Nous avons estimé que nous pouvions apporter quelque chose à cette enquête. Voilà de quoi il s'agit. Il s'agit d'incidents graves. Ce n'est pas parce que quelqu'un a une conversation désagréable avec un membre de la GRC sur le bord de la route.

Le sénateur Cotter : J'aimerais poser une question brève. Je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, mais il me semble qu'il y a des cas où vous n'avez pas l'impression que la GRC parlerait au nom de cette personne, et donc, vous devez le faire, ce qui, je présume, suggère que les gens perçoivent la GRC comme n'étant pas aussi indépendante qu'elle devrait l'être dans ce genre de cas?

Mme Lahaie : Oui, c'est peut-être le cas.

Le sénateur Cotter : Merci.

Le sénateur Yussuff : J'ai quelques questions concernant les mesures disciplinaires, c'est-à-dire les articles 67 et 72. Vous avez parlé tout à l'heure d'actions individuelles et d'actions systémiques. Dans mon ancienne vie, j'étais l'agent des droits de la personne de mon syndicat, et j'ai toujours pensé que les actions individuelles pouvaient être jugées. Évidemment, c'est subjectif et basé sur le comportement de la personne, mais parfois cette action individuelle peut être un modèle de comportement systémique au sein de cette structure. Comment l'évaluer? Et surtout, comment y remédier?

Mme Lahaie : Lorsque la commission reçoit des plaintes, nous en suivons l'objet. Par exemple, l'un des problèmes qui reviennent fréquemment, et que la commission avait examiné à l'origine dans son rapport sur le Nord de la Colombie-Britannique, est que nous constatons de nombreux problèmes liés aux fouilles à nu. Nous formulons des conclusions défavorables à l'encontre de différents membres de la GRC, mais nous constatons également que les politiques, les procédures et la formation qui les sous-tendaient posaient un problème. La procédure de plainte du public a débouché sur une enquête systémique, qui a entraîné de nombreux changements : nous ne recevons plus autant de plaintes concernant les fouilles à nu. L'un des détachements mentionnés dans ce rapport était celui d'Iqaluit et le nombre de problèmes liés aux fouilles à nu qui s'y rattachait. Mme Gibb et moi-même avons eu l'occasion de nous rendre à Iqaluit pour des réunions sur un autre sujet, et nous avons visité le détachement. Ils nous ont montré physiquement les changements qu'ils avaient apportés par suite du rapport de la commission. Ils avaient procédé à des changements à grande

that we looked at, it was the worst one, and they had made adjustments, so you can see how the public complaint process can lead to us looking at systemic issues.

Another example is that we're currently looking at the community industry response group in British Columbia. We have received a lot of complaints about the actions of that unit. We are dealing with those individual complaints and also looking at systematically what is behind that unit.

Senator Yussuff: Would it be fair to say that when individuals engage in action that is an affront to their duty and responsibility, they have lost their job as a result? Or are they still in the system and the recommendation is that we need to educate them to make them more aware of their responsibilities and behaviour?

Ms. Lahaie: I'll reiterate. The commission's process is remedial in nature. However, the commission has started tracking. On a biannual basis, we provide the RCMP with what we call our multiple public complaints subject members list, which details the number of complaints that individuals have had against them, and I think our threshold is five and above right now —

Ms. Gibb: Three in a year.

Ms. Lahaie: Three in a year. It sends a signal to the RCMP that these are individuals who are being complained about a lot, and they can put it into their early warning process and integrate that information. That is not something that the commission was doing before, but it was something that we felt was so important because we had data that we needed to share with the RCMP.

Senator Yussuff: Moving forward, obviously, there is much greater responsibility, oversight and expectation. Hiring staff is critical in reflection of the diversity of the country and regions across the country. In the context of recruiting people wanting to come work for you, there is great emphasis in the recruitment on the diversity of regions and the ongoing evolution of our country in terms of demographic shifts. I assume this is a priority in the context of the new agency.

Ms. Lahaie: Yes, absolutely.

Senator Yussuff: Thank you.

Senator M. Deacon: Thank you for your answers. Some of our questions, I think, are similar, but we're building on top of each other.

échelle et tenaient à nous montrer l'impact qu'ils avaient eu. De tous les détachements que nous avons examinés, c'était sans aucun doute le pire, et ils avaient procédé à des ajustements. Vous pouvez donc voir comment le processus de plainte du public peut nous amener à examiner des problèmes systémiques.

Autre exemple : nous examinons actuellement le Groupe d'intervention pour la sécurité de la collectivité et l'industrie en Colombie-Britannique. Nous avons reçu de nombreuses plaintes concernant les actions de cette unité. Nous traitons ces plaintes une à une et nous examinons également de manière systématique ce qui se cache derrière ce groupe.

Le sénateur Yussuff : Serait-il juste de dire que lorsque des personnes agissent d'une manière qui constitue un affront à leur devoir et à leur responsabilité, elles perdent leur emploi en conséquence? Ou bien sont-elles toujours dans le système et la recommandation est que nous devons les éduquer pour qu'elles soient plus conscientes de leurs responsabilités et de leur comportement?

Mme Lahaie : Je le répète : le processus de la commission est de nature corrective. Toutefois, la commission a commencé à effectuer un suivi. Tous les deux ans, nous fournissons à la GRC ce que nous appelons notre liste de membres visés par de multiples plaintes du public, qui détaille le nombre de plaintes que des personnes ont déposées contre eux, et je pense que notre seuil est de cinq et plus à l'heure actuelle...

Mme Gibb : Trois par an.

Mme Lahaie : Trois par an. Cela signale à la GRC que ces membres font l'objet de nombreuses plaintes et elle peut les insérer dans son processus d'alerte précoce et intégrer ces renseignements. La commission ne le faisait pas auparavant, mais nous avons estimé qu'il était très important de le faire parce que nous avons des données que nous devons communiquer à la GRC.

Le sénateur Yussuff : À l'avenir, il est évident que les responsabilités, la surveillance et les attentes sont beaucoup plus grandes. Il est essentiel que le recrutement du personnel reflète la diversité du pays et de ces régions. Dans le contexte du recrutement de personnes souhaitant travailler pour vous, l'accent est mis sur la diversité des régions et sur l'évolution continue de notre pays sur le plan démographique. Je suppose qu'il s'agit d'une priorité dans le contexte du nouvel organisme.

Mme Lahaie : Oui, tout à fait.

Le sénateur Yussuff : Merci.

La sénatrice M. Deacon : Merci pour vos réponses. Je pense que certaines de nos questions se ressemblent, mais nous nous complétons les uns les autres.

It is interesting. I have been involved setting up and implementing a commission in a whole different sector and work lane, and we are about a year ahead in time, but the language, issues and challenges are just so common from sector to sector.

In the vein of the questions of my colleague Senator Boehm about being candid, I am interested in how you would define your relationship, as comfortably as possible, with the RCMP. I'm just trying to picture what we're doing with the bill and this legislation. Is it generally one of collaboration and cooperation that continues to improve, or is there anything you would change in the structure of the CRCC that could improve this relationship, and if so, do we see it or should we see it in legislation?

Ms. Lahaie: I would characterize it as a healthy tension. There needs to be that tension. We can't be best buddies with the organization we're overseeing, so there is a healthy tension that is there.

Things have moved forward since signing the operations MOU with the RCMP because we have actually articulated how we're going to work together. I meet regularly with the commissioner. More importantly, as you look at the staff of the CRCC and the staff at the RCMP, my head of communications would say there has been a "zippering" that has happened. It is not just me talking at the top; it is members of the commission's staff who are talking. That means that should it ever happen that the relationship at the top of the commission crumbles, down below there will still be that groundswell of support that is going to keep us talking to each other. Ultimately, the Commissioner of the RCMP and the head of the commission have the same goals: excellence in policing.

Senator M. Deacon: Thank you.

I know you have been here this afternoon. With the last panel, I touched a little bit on some definitions, and I was just trying to clarify a few things. Another one of these definition stories is in clause 52, which says:

The Commission may refuse to deal with a complaint if, in its opinion,

(a) the complaint is trivial, frivolous, vexatious or made in bad faith;

I wonder about the terms because none of them are really defined in the bill. Is there a way to appeal if such a complaint was denied based on those criteria? It sounds like it might be up to the commission to determine if the complaint clears this bar or not. I wonder what your thoughts are on that terminology and if you are comfortable with it.

C'est intéressant. J'ai participé à la création et à la mise en œuvre d'une commission dans un secteur et un volet de travail totalement différents, et nous avons environ un an d'avance, mais le langage, les questions et les défis sont tellement communs d'un secteur à l'autre.

Dans la veine des questions de mon collègue, le sénateur Boehm, sur la franchise, j'aimerais savoir comment vous définiriez votre relation, aussi confortablement que possible, avec la GRC. J'essaie simplement d'imaginer ce que nous faisons avec ce projet de loi. S'agit-il généralement d'une collaboration et d'une coopération qui continuent de s'améliorer, ou modifieriez-vous quelque chose dans la structure de la CCETP qui pourrait améliorer cette relation, et si oui, le voyons-nous ou devrions-nous le voir dans le projet de loi?

Mme Lahaie : Je dirais qu'il s'agit d'une tension saine. Cette tension est nécessaire. Nous ne pouvons pas être les meilleurs amis du monde avec l'organisation que nous supervisons, il y a donc une tension saine.

Les choses ont progressé depuis la signature du protocole d'accord opérationnel avec la GRC parce que nous avons réellement défini la manière dont nous allons travailler ensemble. Je rencontre régulièrement la commissaire. Plus important encore, si l'on considère le personnel de la CCETP et celui de la GRC, ma directrice des communications dirait qu'il y a eu un « entrelacement ». Ce n'est pas seulement moi qui parle à la haute direction, ce sont les membres du personnel de la commission qui parlent. Cela signifie que si jamais les relations au sommet de la commission s'effritent, en bas, il y aura toujours cette vague de soutien qui nous permettra de continuer à nous parler. En fin de compte, la commissaire de la GRC et la présidente de la commission ont les mêmes objectifs : l'excellence dans le maintien de l'ordre.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

Je sais que vous étiez ici cet après-midi. Avec le dernier groupe, j'ai un peu abordé certaines définitions, et j'essayais simplement de préciser certaines choses. Une autre de ces histoires de définitions se trouve à l'article 52, qui dit :

La Commission peut refuser d'examiner toute plainte déposée si, à son avis :

a) elle est futile ou vexatoire ou a été portée de mauvaise foi;

Je m'interroge sur ces termes, car aucun d'entre eux n'est vraiment défini dans le projet de loi. Existe-t-il un moyen de faire appel si une telle plainte a été rejetée sur la base de ces critères? Il semble qu'il revient à la commission de déterminer si la plainte remplit ou non ces conditions. Je me demande ce que vous pensez de cette terminologie et si elle vous convient.

Ms. Lahaie: I'll tell you that a lot of administrative tribunals grapple with these concepts of trivial, frivolous, vexatious or made in bad faith. The commission actually has a public-facing policy that defines these terms and talks about how we're going to deal with those things. We use that regularly. I don't know that defining it in legislation would be necessarily a good idea, because my fear would be the fettering of the discretion of the decision maker there.

Senator M. Deacon: Thank you very much.

Senator Omidvar: Ms. Lahaie, I have a couple of questions. I don't know if we will get through them.

You have been the chair of CRCC and will continue to be the chair of the PCRC. Do you predict that there would be a culture shift in your people or your organization when you move from being inside the RCMP to an independent, arm's-length institution?

Ms. Lahaie: We're already operating as an independent, arm's-length institution, but the fact that we have our own enabling legislation doubles down on that. That's a really important piece.

There will be a culture change within the organization, but that will be because we're going to be bringing on so many new staff and we're going to be looking at a whole other agency. I expect that in itself is going to change the culture of the organization to a certain extent.

I have the privilege to lead a group of extremely professional individuals who know their work well, who take it very seriously and who truly see this as a calling. I see the future of the PCRC being exactly like that.

Senator Omidvar: Could you describe to me how many staff you have right now? With the new agency covering both the CBSA and the RCMP, optimally, how many staff will you have?

Ms. Lahaie: We are sitting at about 95 right now in terms of staff. We're still running the numbers with the new — the funding was established in 2022, so there has been some adjustments to salaries. I am expecting that it will be somewhere in the neighbourhood of 65 to 75 people that we will hire.

Senator Omidvar: New people.

Ms. Lahaie: Yes, new people. We're looking at everyone's roles. We're spending a lot of time looking at the HR process just to ensure we have gotten it right. Again, it is really going to depend on how many complaints we get with respect to CBSA to determine if we are adequately resourced or not.

Mme Lahaie : Je peux vous dire que beaucoup de tribunaux administratifs sont aux prises avec ces concepts de futilité, de frivolité, de vexation ou de mauvaise foi. La commission dispose en fait d'une politique publique qui définit ces termes et explique comment nous allons traiter ces questions. Nous l'appliquons régulièrement. Je ne sais pas si une définition dans le projet de loi serait nécessairement une bonne idée, parce que je craindrais que le pouvoir discrétionnaire du décideur ne soit entravé.

La sénatrice M. Deacon : Merci beaucoup.

La sénatrice Omidvar : Madame Lahaie, j'ai quelques questions. Je ne sais pas si nous arriverons à passer au travers.

Vous avez présidé la CCETP et vous continuerez à présider la CETPP. Pensez-vous qu'il y aura un changement de culture au sein de votre personnel ou de votre organisation lorsque vous passerez d'une institution interne à la GRC à une institution indépendante?

Mme Lahaie : Nous fonctionnons déjà comme une institution indépendante, mais le fait que nous ayons notre propre projet de loi le confirme. C'est un élément très important.

Il y aura un changement de culture au sein de l'organisation, mais ce sera dû au fait que nous allons recruter beaucoup de nouveaux employés et que nous allons nous occuper d'une tout autre agence. Je m'attends à ce que cela modifie la culture de l'organisation dans une certaine mesure.

J'ai le privilège de diriger un groupe de personnes extrêmement professionnelles qui connaissent bien leur travail, qui le prennent très au sérieux et qui considèrent vraiment qu'il s'agit d'une vocation. Je vois l'avenir de la CETPP exactement sous cet angle.

La sénatrice Omidvar : Pourriez-vous me dire combien d'employés vous avez actuellement? Avec le nouvel organisme couvrant à la fois l'ASFC et la GRC, combien d'employés aurez-vous de façon optimale?

Mme Lahaie : Nous avons environ 95 employés à l'heure actuelle. Nous sommes encore en train de calculer les chiffres avec le nouveau — le financement a été établi en 2022, il y a donc eu quelques ajustements salariaux. Je m'attends à ce que nous embauchions entre 65 et 75 personnes.

La sénatrice Omidvar : De nouvelles personnes.

Mme Lahaie : Oui, de nouvelles personnes. Nous examinons les rôles de chacun. Nous passons beaucoup de temps à examiner le processus des ressources humaines pour nous assurer que nous avons fait le bon choix. Encore une fois, cela dépendra vraiment du nombre de plaintes que nous recevrons concernant l'ASFC pour déterminer si nous disposons de ressources suffisantes ou non.

Senator Omidvar: Based on what I have heard from your co-panellists, I suspect you need to more than double. There is no parliamentary review built in, but this committee can choose itself to review the bill. Thank you for that answer.

I'm curious about the provisions in the bill for joint investigations with jurisdictions other than Canada. It is the U.S. that we're talking about in most cases. How will these joint investigations under the new legislation work? The Canadian legislation oversees the behaviour of all Canadians, in this case the officials, including in relation to human rights and privacy. How will that be respected when you are doing a joint investigation?

Ms. Lahaie: I am not really sure on that piece. It is something that we are going to have to look at in more depth. We currently have legislation that allows us to do joint investigations with our provincial partners because different provinces have different police services. At this point in time, the CRCC is the only one that has that joint legislation. For example, when Senator Cotter was in his last role, we couldn't have worked together on an investigation because he didn't have that in his enabling legislation. It would really involve seeing if the U.S. were going to put something in play for us to see if we could work together. It's wonderful to have it in our legislation, but our partners would need to have that same piece.

[Translation]

Senator Dalphond: Thank you very much for these very informative presentations. You say that you receive about 4,000 complaints a year and that you will investigate 5% of these complaints. The rest are referred to other organizations. People could have gone to these organizations directly, but they come to you. Is this a sign that they trust you more than these organizations? When you send them back to those organizations, do they lose confidence?

Ms. Lahaie: Maybe so, but you also have to give the RCMP a chance to resolve the situation. If it's an attitude problem, it's much better for the supervisor to sit down and say to the member, "Look, this is what happened". They can come to an agreement before we get involved.

There are Canadians who will expect us to do all the investigating, but I would tell you that, in most cases, it doesn't make much sense to do that, especially in performance cases and not in conduct cases, because that's often the case. I would say that most of our complainants are aware of our processes. We spend a lot of time educating them about the process too.

Senator Dalphond: You said that adding the agency will be a new challenge.

La sénatrice Omidvar : D'après ce que j'ai entendu de la part des témoins qui vous ont précédée, je soupçonne qu'il vous faut plus que doubler. Il n'y a pas d'examen parlementaire prévu, mais la commission peut choisir d'examiner elle-même le projet de loi. Je vous remercie pour cette réponse.

Je m'interroge sur les dispositions du projet de loi relatives aux enquêtes conjointes avec d'autres administrations que le Canada. Dans la plupart des cas, il s'agit des États-Unis. Comment fonctionneront ces enquêtes conjointes dans le cadre du nouveau projet de loi? Le projet de loi canadien surveille le comportement de tous les Canadiens, en l'occurrence les fonctionnaires, notamment en ce qui concerne les droits de la personne et la protection de la vie privée. Comment cela sera-t-il respecté dans le cadre d'une enquête conjointe?

Mme Lahaie : Je ne suis pas vraiment sûre de ce point. C'est une question que nous allons devoir examiner plus à fond. Une loi nous permet actuellement de mener des enquêtes conjointes avec nos partenaires provinciaux, car les services de police diffèrent d'une province à l'autre. À l'heure actuelle, la CCETP est la seule à disposer de cette loi commune. Par exemple, lorsque le sénateur Cotter exerçait ses fonctions précédentes, nous n'aurions pas pu travailler ensemble sur une enquête parce que cela ne figurait pas dans sa loi habilitante. Il faudrait vraiment voir si les États-Unis vont mettre quelque chose en place pour que nous puissions travailler ensemble. C'est merveilleux que cela figure dans notre projet de loi, mais il faudrait que nos partenaires aient le même élément.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Merci beaucoup pour ces présentations très instructives. Vous dites que vous recevez à peu près 4 000 plaintes par année et que vous allez enquêter sur 5 % de ces plaintes. Les autres sont retournées à d'autres organismes. Les gens auraient pu s'adresser à ces organismes directement, mais ils s'adressent à vous. Est-ce un signe qu'ils ont plus confiance en vous qu'en ces organismes? Quand vous les renvoyez à ces derniers, est-ce qu'ils perdent confiance?

Mme Lahaie : Cela se peut, mais il faut aussi donner la chance à la GRC de régler la situation. Si c'est un problème d'attitude, c'est bien mieux que le superviseur s'assoie pour dire au membre : « Écoutez, c'est cela qui est arrivé. » Ils pourront en venir à une entente avant que l'on soit impliqué.

Il y a des Canadiens qui s'attendent à ce que ce soit nous qui faisons toutes les enquêtes, mais je vous dirais que, dans la plupart des cas, cela n'a pas beaucoup de sens de faire cela, surtout dans les cas de performance et non dans les cas de conduite, car c'est souvent le cas. Je dirais que la plupart de nos plaignants sont au courant de nos processus. On passe beaucoup de temps à les éduquer sur le processus également.

Le sénateur Dalphond : Vous avez dit que l'ajout de l'agence sera un nouveau défi.

Ms. Lahaie: Yes.

Senator Dalphond: Do you think this will bring a lot of volume and a different culture?

Ms. Lahaie: I would say that this will bring a lot of volume, but also that there will be some very complex cases. The complexity of some of the cases will allow us to recruit staff who have the right qualities and the right knowledge to do the job.

Senator Dalphond: What is the particular complexity at the Canada Border Services Agency that does not exist at the RCMP?

Ms. Lahaie: It's really quite different. When you're talking about someone who's in custody and then submits a complaint, that's something we didn't look at before. That's the complexity.

Senator Dalphond: Thank you.

[English]

Senator Patterson: First and foremost, I want to thank you for the work that you have done. It is so important for confidence in public institutions, particularly in policing and in the future board of security. We also know that this is a rather evil and nefarious world and that there are other actors outside that are looking to exploit trust in institutions to undermine democracy at home. You can be an anti-vaxxer, but how the mis- and disinformation gets going is pretty extreme; it isn't that you wish to believe or not. You spoke about 5% of these complaints you get. We are very good-hearted people, and we know that these are legitimate complaints that Canadians or others want to have investigated.

This question is probably to Ms. Gibb. When you spoke about other international organizations that you talked to, it is very easy to put in frivolous, vexatious and nefarious complaints to overwhelm a system. First, did you hear anything from the U.S. trying to overwhelm a system of complaint? Again, it will be out in social media and undermine confidence. Secondly, you must review every complaint. It's what you should do. Do you have mechanisms to feed back if you're starting to see trends rise in the types of complaints that are coming? Again, they tend to be more extreme as they move forward. Thank you.

Mme Lahaie : Oui.

Le sénateur Dalphond : Considérez-vous que cela va amener beaucoup de volume et une culture différente?

Mme Lahaie : Je vous dirais que cela va amener beaucoup de volume, mais aussi qu'il y aura des cas très complexes. La complexité de certains cas nous permettra de recruter le personnel qui a les bonnes qualités, mais aussi les bonnes connaissances pour faire ce travail.

Le sénateur Dalphond : Quelle est la complexité particulière à l'Agence des services frontaliers du Canada qui n'existe pas à la GRC?

Mme Lahaie : C'est vraiment très différent. Quand on parle d'une personne qui se trouve en détention, puis qui soumet une plainte, c'est quelque chose qu'on ne regardait pas avant. Voilà la complexité.

Le sénateur Dalphond : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Patterson : Avant tout, je tiens à vous remercier pour le travail que vous avez accompli. C'est très important pour la confiance dans les institutions publiques, en particulier dans le maintien de l'ordre et dans le futur conseil de sécurité. Nous savons également que nous vivons dans un monde plutôt méchant et malfaisant et que d'autres acteurs extérieurs cherchent à exploiter la confiance dans les institutions pour saper la démocratie à l'intérieur du pays. On peut être anti-vaccin, mais la manière dont la désinformation et la désinformation se propagent est assez extrême; il ne s'agit pas de savoir si l'on veut croire ou non. Vous avez parlé de 5 % des plaintes que vous recevez. Nous sommes pleins de bonne volonté et nous savons qu'il s'agit de plaintes légitimes que des Canadiens ou d'autres personnes souhaitent qu'on examine.

Cette question s'adresse probablement à Mme Gibb. Lorsque vous avez parlé d'autres organismes internationaux, il est très facile de déposer des plaintes frivoles, vexatoires et de mauvaise foi pour submerger un système. Premièrement, avez-vous entendu quoi que ce soit de la part des États-Unis à propos de tentatives de submerger un système de plaintes? Là encore, ces plaintes seront diffusées dans les médias sociaux et mineront la confiance. Deuxièmement, vous devez examiner chaque plainte. C'est ce que vous devez faire. Avez-vous des mécanismes de rétroaction si vous commencez à voir des tendances se dessiner dans les types de plaintes qui vous parviennent? Encore une fois, elles ont tendance à être plus extrêmes au fil du temps. Merci de votre attention.

Ms. Gibb: When we met with the Americans, there was no discussion about their system being overwhelmed. Again, it's quite restrictive on who can complain and under what circumstances you can complain.

When the commission does its own investigations based on a complaint, often we will do a bit of background work. We will contact the RCMP. We will try to get more information before the chairperson makes a decision whether to initiate a public interest investigation for that very reason. We don't want to initiate something only to find out it was trivial or vexatious.

Ms. Lahaie: I will tell you that, over the last few years, we've said no to more complaints on the basis of trivial, frivolous and vexatious. We had one individual who submitted over a thousand complaints on Christmas Day this year. We learned something about CAPTCHA, so we've put that in place. We had to adjust our system quickly to deal with that. It is the reality of our world. It is what we're dealing with, but we're moving forward.

Senator Patterson: We know that most people believe in their complaint, so, therefore, it's not frivolous or vexatious. One challenge we have is within organizations about the trust that your reviews have at the rank and file of the people. Frivolous and vexatious, I believe, has a legal threshold that goes with it. Do you publish those numbers as well to show the work that you do can't be dismissed?

Ms. Lahaie: We put it in this year's annual report, for sure. We indicate how many we take, how many we refuse and explain the grounds.

Senator Patterson: Again, thank you for the work you do.

[Translation]

Senator Carignan: I saw in the figures that 575 RCMP members were the subject of at least five complaints. I also saw, in the recommendations that were made by the commission, that a little over 15% — I would say maybe 17% or 18% — of what you asked the RCMP to do is outstanding. They haven't acted on it.

What is the satisfaction rate for complainants? Do you have any statistics on that? Don't you think you should have more binding powers, given that 18% of your recommendations are pending with the RCMP? They don't seem to be in any hurry to resolve them, it seems to me, and 575 RCMP members have been the subject of more than five complaints? They seem to be repeat offenders. Shouldn't you have more coercive power?

Mme Gibb : Lorsque nous avons rencontré les Américains, il n'a pas été question que leur système soit débordé. Je le répète, leur système est très restrictif quant aux personnes qui peuvent se plaindre et aux circonstances dans lesquelles elles peuvent le faire.

Lorsque la commission mène ses propres enquêtes sur la base d'une plainte, nous effectuons souvent un travail de fond. Nous contactons la GRC. Nous essayons d'obtenir davantage de renseignements avant que la présidente ne décide d'ouvrir ou non une enquête d'intérêt public pour cette raison précise. Nous ne voulons pas lancer une enquête pour découvrir ensuite que la plainte était futile ou vexatoire.

Mme Lahaie : Je peux vous dire qu'au cours des dernières années, nous avons rejeté davantage de plaintes sur la base de leur caractère futile, frivole et vexatoire. Une personne a déposé plus de mille plaintes le jour de Noël dernier. Nous nous sommes renseignés sur le captcha, que nous avons mis en place. Nous avons dû adapter rapidement notre système pour faire face à cette situation. C'est la réalité de notre monde. C'est ce à quoi nous devons faire face, mais nous allons de l'avant.

La sénatrice Patterson : Nous savons que la plupart des gens croient en leur plainte et qu'elle n'est donc pas frivole ou vexatoire. L'un des problèmes que nous rencontrons au sein des organisations concerne la confiance que les gens accordent à vos examens. Je crois qu'il existe un seuil légal pour les plaintes frivoles et vexatoires. Publiez-vous également ces chiffres pour montrer que le travail que vous faites ne peut être minimisé?

Mme Lahaie : Nous l'avons inclus dans le rapport annuel de cette année, c'est certain. Nous précisons le nombre de plaintes que nous acceptons et que nous refusons et nous expliquons les raisons.

La sénatrice Patterson : Je vous remercie de nouveau pour le travail que vous faites.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je voyais dans les chiffres que 575 membres de la GRC ont fait l'objet d'au moins cinq plaintes. J'ai vu également, dans les recommandations qui ont été faites par la commission, qu'un peu plus de 15 % — je dirais peut-être 17 % ou 18 % — de ce que vous avez demandé à la GRC est en suspens. Ils n'y ont pas donné suite.

Quel est le taux de satisfaction des plaignants? Avez-vous des statistiques à ce sujet? Ne pensez-vous pas que vous devriez avoir un pouvoir plus contraignant, étant donné que 18 % de vos recommandations sont en suspens par la GRC? Ils ne semblent pas pressés de les régler, me semble-t-il, et 575 membres de la GRC ont fait l'objet de plus de cinq plaintes? Ils semblent être des récidivistes. Ne devriez-vous pas avoir un pouvoir plus coercitif?

Ms. Lahaie: For the 575 with more than five complaints, this may mean that a complainant has had bad interactions with the same member. It could also be a case where a complainant comes back often. This is part of the business we handle.

As for the satisfaction rate, we don't do a survey on that. It's something we've looked at many times, but the problem is determining whether we do it when the complaint is submitted to the commission, once the RCMP has done the investigation, or at the end of the investigation. Is the satisfaction rate related to how the complaint was handled? If it is decided that there is no reason to continue the process, will the complainant be satisfied with this decision? This comes into play.

Senator Carignan: Do you do it? I understand the complexity, but in any satisfaction survey, there's a level of complexity, including some of the elements you've just raised. However, just because it's a little difficult doesn't mean you can't do it. Why don't you do it? Have you ever tried it?

Ms. Lahaie: It's a matter of resources, but it's something we've been discussing for a long time. Maybe we should consider it again.

Senator Carignan: The budget you tabled for 2024-25, so your current budget, is for \$6,522,316.

Ms. Lahaie: I think it's \$16 million. That's not what's being asked for.

Senator Carignan: It's in the government's spending plan. The \$6,465,000 is your annual budget?

Ms. Lahaie: No, our annual budget is around \$16 million.

Senator Carignan: So this \$6 million is a supplementary budget you're asking for?

Ms. Lahaie: I think it's for salary increases.

Senator Carignan: Does this include Bill C-20?

Ms. Lahaie: No.

Senator Carignan: It doesn't include Bill C-20?

Ms. Lahaie: No.

Mme Lahaie : Pour les 575 qui ont fait l'objet de plus de cinq plaintes, cela peut vouloir dire qu'un plaignant a eu de mauvaises interactions avec le même membre. Cela peut aussi être une cause où un plaignant revient souvent. Cela fait partie des affaires que nous traitons.

En ce qui a trait au taux de satisfaction, nous ne faisons pas de sondage là-dessus. C'est quelque chose qu'on a examiné souvent, mais le problème est de déterminer si on le fait lorsque la plainte est présentée à la commission, une fois que la GRC fait l'enquête ou à la fin de l'enquête. Est-ce que le taux de satisfaction est lié à la façon dont on a traité la plainte? Si on décide qu'il n'y a pas de raison de poursuivre le processus, est-ce que le plaignant sera satisfait de cette décision? Cela entre en ligne de compte.

Le sénateur Carignan : Est-ce que vous le faites? Je comprends la complexité, mais dans n'importe quelle enquête portant sur la satisfaction, il y a un niveau de complexité, dont quelques éléments que vous venez de soulever. Cependant, ce n'est pas parce que c'est un peu difficile que vous ne pouvez pas le faire. Pourquoi ne le faites-vous pas? Avez-vous déjà tenté de le faire?

Mme Lahaie : C'est un cas de ressources, mais c'est quelque chose dont on discute depuis longtemps. Il faudrait peut-être considérer cela de nouveau.

Le sénateur Carignan : Le budget que vous avez déposé pour 2024-2025, donc votre budget actuel, représente 6 522 316 \$.

Mme Lahaie : C'est 16 millions de dollars, je crois. Ce n'est pas ce qui est demandé.

Le sénateur Carignan : C'est dans le plan de dépenses du gouvernement. Les 6 465 000 \$, c'est votre budget annuel?

Mme Lahaie : Non, notre budget annuel est d'environ 16 millions de dollars.

Le sénateur Carignan : Donc, ces 6 millions de dollars, c'est un budget supplémentaire que vous demandez?

Mme Lahaie : Je crois que c'est pour les augmentations de salaire.

Le sénateur Carignan : Cela inclut-il le projet de loi C-20?

Mme Lahaie : Non.

Le sénateur Carignan : Cela n'inclut pas le projet de loi C-20?

Mme Lahaie : Non.

Senator Carignan: How much do you estimate it will be? When you calculated your scenario for the implementation of Bill C-20, what amount did you anticipate, over and above what the minister gave us a little earlier?

Ms. Lahaie: We considered three scenarios in relation to the number of complaints. I think we were looking at 2,500 —

Ms. Gibb: It was 3,000, 6,000 and 12,000.

Ms. Lahaie: Yes, 3,000, 6,000 and 12,000. Those are the numbers we were looking at. I think the budget was based on what's being received by CBSA right now, but I can't tell you that's the case. Once the doors open, we'll look at the number of complaints we receive, and if we don't have enough resources...

Senator Carignan: But you presented your case. You have put together your budget requests under Bill C-20. How much surplus do you need?

Ms. Lahaie: I don't remember. It happened in 2021-22.

Senator Carignan: It will have to be indexed then?

Ms. Lahaie: That's right. We hope so.

Senator Carignan: Could you send us the amounts?

Ms. Lahaie: We can try.

Senator Carignan: Will you commit to sending us what you asked the government for and see if it matches what the minister gave you?

Ms. Lahaie: Yes, we can.

Senator Dagenais: I'd like to make a comment, Ms. Lahaie. You mentioned that a police officer who is the subject of a complaint will not have any consequences on his or her advancement or career plan. I was president of the Association des policières et policiers provinciaux du Québec. I saw a lot of files land on my desk. As soon as there's a complaint, whether it's well-founded or frivolous, it's a stain on the file and it's detrimental to advancement.

Ms. Lahaie: This may be the case in Quebec, but I can tell you that for the RCMP the process is remediable.

Senator Dagenais: Very well.

Le sénateur Carignan : À combien l'estimez-vous? Quand vous avez fait votre calcul de scénario pour la mise en place du projet de loi C-20, quel montant avez-vous prévu, au-delà de celui que le ministre nous a donné un peu plus tôt?

Mme Lahaie : On a envisagé trois scénarios par rapport au nombre de plaintes. Je crois qu'on a envisagé 2 500 —

Mme Gibb : Trois mille, 6 000 et 12 000.

Mme Lahaie : Oui, 3 000, 6 000 et 12 000. Ce sont les nombres que nous avons envisagés. Je crois que le budget était basé sur ce qui est reçu par l'ASFC en ce moment, mais je ne peux pas vous dire que c'est le cas. Une fois les portes ouvertes, on va regarder le nombre de plaintes qu'on va recevoir, et si on n'a pas assez de ressources...

Le sénateur Carignan : Mais vous avez présenté votre cas. Vous avez monté vos demandes budgétaires en vertu du projet de loi C-20. De combien de surplus avez-vous besoin?

Mme Lahaie : Je ne m'en souviens plus. C'est arrivé en 2021-2022.

Le sénateur Carignan : Il faudra l'indexer à ce moment-là?

Mme Lahaie : C'est ça. On l'espère.

Le sénateur Carignan : Pourriez-vous nous envoyer les sommes?

Mme Lahaie : On peut essayer.

Le sénateur Carignan : Est-ce que vous vous engagez à nous envoyer ce que vous avez demandé au gouvernement et à voir si cela correspond à ce que le ministre vous a donné?

Mme Lahaie : Oui, on peut le faire.

Le sénateur Dagenais : Je voudrais faire un commentaire, madame Lahaie. Vous avez mentionné qu'un policier ou une policière qui fait l'objet d'une plainte n'aura pas de conséquences sur son avancement ou son plan de carrière. J'ai été président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. J'ai vu beaucoup de dossiers atterrir sur mon bureau. Aussitôt qu'il y a une plainte, qu'elle soit fondée ou frivole, cela représente une tache au dossier et cela nuit à l'avancement.

Mme Lahaie : C'est peut-être le cas au Québec, mais je peux vous dire que pour la GRC le processus est remédiable.

Le sénateur Dagenais : Parfait.

[English]

The Chair: Colleagues, this brings us to the end of a long and productive meeting. For this, we rely on skilled and experienced witnesses. We have heard from a great many of them today.

I want to thank you, Ms. Lahaie, Ms. Gibb and Ms. McCoy for spending this time with us this evening. It's been a long period of time for you. Your advice and expertise are greatly appreciated. You've been very candid in answering some tough and incisive questions from my colleagues. Furthermore, you do hugely important work, and you're being asked to take on some new and important responsibilities on which a great many people are going to rely, potentially, anyway. We wish you all the very best without regard to the outcome because we know you'll do great work, so thank you.

Colleagues, we continue our consideration of Bill C-20 on Monday, October 7 at 4 p.m. Eastern Time here in room C-128 in the Senate of Canada Building. Thank you for your active participation and thoughtful questions because, as you always do, you've brought out the very best from our witnesses.

Thank you, everyone. Good night.

(The committee adjourned.)

[Traduction]

Le président : Chers collègues, nous arrivons à la fin d'une réunion longue et productive. Pour ce faire, nous comptons sur des témoins compétents et expérimentés. Nous en avons entendu un grand nombre aujourd'hui.

Je tiens à vous remercier, mesdames Lahaie, Gibb et McCoy d'avoir passé du temps avec nous ce soir. Ce fut long pour vous. Vos conseils et vos connaissances spécialisées sont très appréciés. Vous avez répondu avec beaucoup de franchise à certaines questions difficiles et pointues de mes collègues. En outre, vous effectuez un travail extrêmement important et on vous demande d'assumer de nouvelles et importantes responsabilités sur lesquelles un grand nombre de personnes vont compter, potentiellement, de toute façon. Nous vous souhaitons tout le succès possible, quel que soit le résultat, car nous savons que vous ferez du bon travail, et nous vous remercions donc.

Chers collègues, nous poursuivrons notre examen du projet de loi C-20 le lundi 7 octobre à 16 heures, heure de l'Est, dans la salle C-128 de l'édifice du Sénat du Canada. Je vous remercie de votre participation active et de vos questions réfléchies, car comme vous le faites toujours, vous avez fait ressortir le meilleur de nos témoins.

Je vous remercie tous et je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée.)
